BnF Gallica

Mercure de France (1724)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure de France (1724). 1729/02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1729.

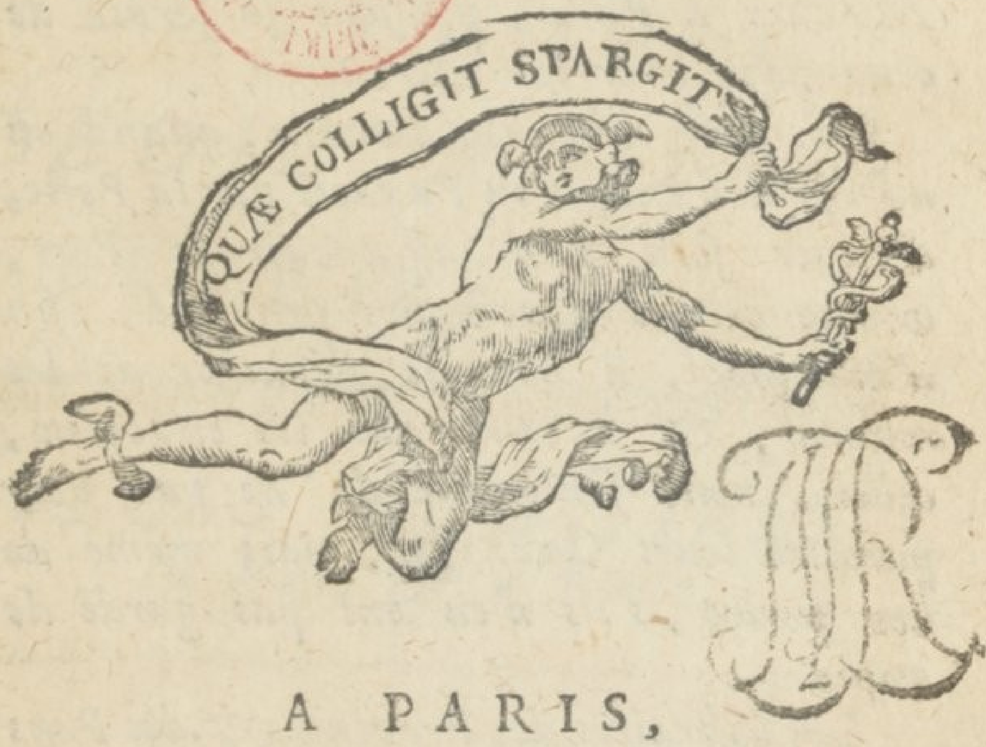

G. Syn. 1563. 724.

A PARIS,

Chez
GUILLAUME CAVELIER, rüe S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rüe de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais, à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVIS.

L'ADRESSE *generale pour toutes choſes eſt à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1729.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'AMBITION.
ALLEGORIE.

DAns ces jours fortunez de l'enfance du monde,
Temps qui des vrais plaisirs fut la source féconde,
Les humains affranchis de la cupidité,
Vivoient soumis aux loix de la simplicité.

Nul interêt encor dans leur ame épurée,
De leur ſainte union ne bornoit la durée.
Alors un Arpenteur, ſa Perche dans la main,
N'alloit point à chacun aſſigner ſon terrain.
La terre, des Mortels le commun heritage,
A leurs ſobres deſirs ſe livroit ſans partage:
Et d'un même limon tous les hommes paîtris,
D'un aliment égal étoient encor nourris.
La médiocrité banniſſoit la licence.
Avec elle regnoit la modeſte innocence.
Lucifer en frémit, & ſon couroux fatal,
Veut d'abord conſulter le Sénat infernal.
Il s'aſſemble au Palais du tenebreux Empire;
Sur un Trône de fer le Monarque ſoupire.
On voit à ſes côtez le dépit, la fureur,
La mort, le deſeſpoir, la haine, la terreur;
Et lorſque des Démons les Miniſtres antiques,
Ont pris ſuivant leurs rangs leur placeHierarchiques,
Leur Prince conſterné leur adreſſe ces mots.

Du Royaume des Morts redoutables ſuppôts:
Vous qui voyez ici mes feux prêts à s'éteindre,
A regner ſur vous ſeuls, faut-il donc me reſtraindre?

Con

Comment tous les Mortels dévolus aux Enfers,
Ont-ils pu toutefois ſe ſouſtraire à mes fers ?
Parlez. La Mort ſur eux n'a-telle plus d'Empire ?
Perd-elle auſſi ſes droits ſur tout ce qui reſpire?
Ou ſi contre eux encore elle lance ſes traits,
Jaloux de mon pouvoir, quels ennemis ſecrets,
Sanctifiant le cours de l'humaine carriere,
Entre l'Enfer & l'homme, ont mis une barriere?
Il dit ; de ſa douleur qui s'augmente toûjours,
L'ambition s'empreſſe à terminer le cours.
Ta puiſſance dans peu doit être raffermie,
Dit-elle, je connois ta fatale ennemie,
La médiocrité (ſon nom trouble mes ſens)
Dans ton Domaine obſcur cauſe ces maux naiſſants.
Elle a ſçû des Humains aſſervir le génie.
L'innocence complice arme ſa tyrannie.
Mais pour leur arracher cet empire des mains,
Je ne veux que m'offrir aux regards des humains.
Tu verras mon pouvoir enfantant tous les crimes,
T'immoler chaque jour de nombreuſes Victimes.

Ces mots de Lucifer, appaiſent le courouz
Oüi, ma fille, dit-il, vange-toi, vange-nous.
Des humains révoltez cours réprimer l'audace.
Qu'à ton brillant aſpect chacun ſuive ta trace.
Soumets une Rivale, & ſur tout ſouviens-toi,
Que l'Enfer & mes droits ſont commis à ta foi.
Des lieux ſombres, à ceux où nous prenons naiſſance,
Déja l'ambition franchit l'eſpace immenſe.
De ſes complots affreux les Miniſtres divers,
Avec elle en ce jour ſortirent des Enfers:
La diſcorde, l'envie au teint pâle & livide,
L'orgueil, la trahiſon & l'interêt avide.
Leur Maîtreſſe paroît dans un Char radieux.
L'audace eſt ſur ſon front. La fierté dans ſes yeux,
Ils ſemblent annoncer ſes volontez ſuprêmes.
Elle tient dans ſes mains Sceptres & Diadêmes.
L'or forme le tiſſu de ſes riches habits,
L'Emeraude s'y mêle à l'éclat des Rubis,
Et dans cet appareil qui fonde ſon Empire,
Elle tient ce diſcours aux Peuples qu'elle attire.
Mortels, que faites-vous? Quels honteux préjugez?

A vivre ſans deſirs vous ont donc engagez ?
Ce chef-d'œuvre des Cieux, ce Roi de la Nature,
L'homme doit-il vieillir dans une vie obſcure ?
Ne fûtes-vous créez Maître des animaux,
Que pour les imiter & vivre leurs égaux ?
Ouvrez enfin les yeux; c'eſt trop vous méconnoître;
Pour un plus beau deſtin ces lieux vous ont vû naître;
Faites pour en joüir des efforts genereux,
L'homme ſans paſſions ne ſçauroit être heureux;
Et toutefois, helas ! dans vos ames craintives,
La médiocrité tient les vôtres captives,
Vous dérobe aux honneurs, aux rangs, aux dignitez,
Dont, prodigue envers vous, le Ciel vous a dottez.
Aſſez & trop long-temps elle a ſçû vous ſéduire;
Au tribut des ſaiſons ceſſez de vous réduire.
La terre produit bien quelques fruits au dehors,
Mais elle a dans ſon ſein de plus rares tréſors;
Si de les enlever vous avez le courage,

Tous les biens avec eux ſeront votre apanage.
Elle dit, & ſoudain ſa bouche dans les cœurs,
Souffle avec ſon eſprit le poiſon des grandeurs
Fuyez vertus, candeur, ſageſſe, temperance,
Plaiſirs conſtans & purs, enfans de l'innocence,
Fuyez. Du monde entier maîtreſſe deſormais,
La fiere ambition vous exile à jamais.
Les Humains ſur ſes pas vont au ſein de la terre,
Ravir avec ardeur les tréſors qu'elle enſerre,
Ce Métal ennemi, dont la fécondité,
Fit parmi les Mortels naître la pauvreté,
Et qui de notre culte Idole favorite,
S'arrogea le ſçavoir, l'honneur & le mérite.
Dabord à l'homme avide il donna des liens,
Et tyran de la terre, en ſéqueſtra les biens;
Puis de tout l'Univers changeant l'œconomie,
On n'eut plus que par lui les beſoins de la vie.
Il fallut acheter maiſons & vêtemens;
Chacun au poids de l'or paya les alimens:
Et des ſeuls animaux l'eſpece toûjours ſage,
Eut des riches moiſſons le franc & libre uſage.
La liberté chez eux s'en va trouver un Port.

L'hom-

L'homme la perd; le foible opprimé par le fort
Va ſubir ſous le joug d'une injuſte Puiſſance,
Une Loi que ſoudain dicte la violence.
Les Humains franchiſſant un long cercle de jours,
Par un trépas tranquille en achevoient le cours,
Depuis, en butte aux traits d'une main meurtriere,
Ils ont vû dans le ſang terminer leur carriere.
Le fer qui fut donné pour former des ſillons,
Hériſſe dans les Camps de nombreux Bataillons.
L'ambition triomphe, & contemple en ſa rage
Des Mortels diviſez, le meurtre & le carnage,
Les premiers aſſervis veulent à l'Univers,
Ainſi que leurs Tyrans, communiquer leurs fers;
Tout s'arme, & dans ce trouble on diroit que la guerre,
De tous ſes habitans va dépeupler la terre.
Toutefois les vainqueurs ſuſpendent leurs exploits;
On bâtit des Citez; on établit des Loix;
La raiſon, ou plutôt la force les fait ſuivre;
Mais que ſert qu'ici bas l'ordre ſemble revivre,

Si de l'ambition les attraits ſéducteurs,
Plus fortement encore enchantent tous les cœurs.
Les Loix de la Nature, helas ! preſque effacées,
Par Licurgue & Solon, * ne ſont point remplacées ;
Et toûjours le Torrent de la cupidité,
Rompt la Digue, & franchit l'humaine autorité.
C'en eſt fait, de ſon cœur l'homme a ſondé le vuide ;
Plus il a de treſors, plus il en eſt avide.
Tel, dans l'ardente ſoif dont il eſt dévoré,
L'hydropique en buvant n'eſt que plus alteré.
Il faut que la fortune aveugle en ſes largeſſes,
Au gré des paſſions répande ſes richeſſes.
Loin d'ici la vertu, ſi ſes principes vains,
Des Mortels deſormais traverſent les deſſeins ;
Son maſque leur ſuffit. Une fille infernale
S'en ſaiſit à propos, & devient ſa Rivale.
Ou ſes yeux vers le Ciel ſemblent être fixez,
Ou toujours ſur la terre elle les tient baiſſez.
Dans ſon humilité c'eſt l'orgueil qu'elle invoque,

* *Legiſlateurs de Lacedemone & d'Athènes.*

Et l'autorité peint ſon viſage équivoque.
Sous ce déguiſement elle voile à nos yeux
De ſon avide cœur les complots factieux.
C'eſt de l'ambition la compagne fidele ;
Sa ſœur la Politique, auſſi perfide qu'elle ;
Suit le même ſentier & marche ſur ſes pas,
Elle a pris dans ſon lot le deſtin des Etats,
Et ſçait l'art de changer dans ſes ſombres maximes,
Les crimes en vertus & les vertus en crimes.
Cependant aux honneurs, qui viennent les flatter,
Les Mortels envieux s'efforcent de monter.
La Brigue dérobant ſa marche clandeſtine
Du merite illuſtré médite la ruine,
Le ſupplante, & déja remplit de ſes Vaſſaux,
Les Camps & les Autels, la Cour, les Tribunaux.
L'ignorance ſaiſit cette faveur ſubite ;
Dans l'eſprit des Humains le vice s'accrédite.
Les talens mépriſez s'éxilent de ces lieux ;
La vertu qui les ſuit retourne dans les Cieux ;
Et pour unique frein laiſſe à l'homme parjure,
Des remords inquiets l'impatient murmure.

Sacré flambeau d'Hymen qui jadis de deux cœurs,
Eclairois à jamais les fideles ardeurs ;
Et qui ne t'allumant que par la ſympatie,
Sentois en feu d'amour ta chaleur convertie.
Tu ne joüiras plus d'un ſort ſi plein d'appas.
L'Hymen eſt à preſent couronné de frimats.
Sans le concert des cœurs, il ſuffit pour ſa fête,
Que d'une riche dot il faſſe la conquête ;
De tendres ſentimens, il paroît peu jaloux ;
Souvent ſans s'être vûs s'uniſſent deux Epoux.
Les parens ſont d'accord ; faut-il d'autres ſuffrages ?
L'Amour ſera, s'il peut, le fruit du mariage.
Fille de la candeur, digne preſent des Cieux ;
Sainte & pure amitié que ſervoient nos Ayeux,
Ici bas deſormais tu n'auras plus d'azile,
Non, le cœur des Humains n'eſt plus ton domicile,
La trahiſon, l'envie & le déguiſement,
Ont banni de ces lieux ton commerce charmant ;
Et par l'Ambition l'ame toûjours guidée,
En conſervant ton nom a perdu ton idée.
Chacun vole à ſon but ; des interêts divers,

Jet-

Jettent nos liaiſons dans d'étranges revers :
Et dès que la fortune excite quelqu'orage,
La conſtance s'éclipſe, & le cœur fait nauf-
frage.
Quelle horrible Eumenide a noürri dans ſon
ſein,
Ce Monſtre qui paroît ſous un aſpect humain ?
La ſoif du bien d'autrui jour & nuit le devore.
Le hazard eſt le Dieu qu'il craint & qu'il im-
plore :
Et lorſqu'auprès de lui ſes vœux ſont impuiſ-
ſants,
La ſubtile Laverne * à part à ſon Encens ;
Sa contenance eſt ſombre & ſon regard ta-
rouche ;
Le blaſphême odieux diſtille de ſa bouche.
Des cartes & des dez combinez par le ſort ;
Il attend un Arrêt ou de vie ou de mort :
Et dans le trouble affreux où ſon eſprit s'égare,
Il ſouffre des tourmens inconnus au Tenare.
Fatale ambition ! Tels ſont les maux divers ;
Que ta funeſte main ſema dans l'Univers.
Tu parois, & d'abord l'ami ceſſe de l'être.
Le fils trahit ſon pere, & l'Eſclave ſon Maître.

* *Déeſſe des Larrons.*

Ton uſurpation n'a plus rien de ſacré ;
Le Cloître n'eſt pas même un azile aſſuré.
Où ne s'étend donc pas ton audace infernale ?
Les Autels ſont briguez & Themis eſt venale.

Ne crois pas toutefois par tes pompeux diſcours,
Alterer un moment le repos de mes jours.
Les Muſes m'ont appris à braver ta puiſſance.
A leur fertile Ecole inſtruit dès mon enfance,
J'ai puiſé des Tréſors dont l'heureuſe moiſſon,
De plus ſolides biens enrichit ma raiſon.
Fui donc, à ton aſpect ma bîle ſe rallume,
Et de tes attentats j'ai trop ſouillé ma plume.

M. Tanevot.

LET=

LETTRE de M. Capperon, ancien Doyen de S. Maxent, à M..... ſur les Sels contenus dans l'air, & ſa nouvelle Méthode pour voir ces mêmes Sels, & juger de leurs effets par rapport à la ſanté.

MONSIEUR,

Depuis la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, où je vous parle de mes Découvertes touchant les *Sels*, j'ai appris que vous êtes dans l'impatience de ſçavoir de quelle maniere je puis connoître quels ſont particulierement les Sels qui peuvent ſe trouver dans l'air; parce que non-ſeulement la choſe ne vous paroît pas devoir être ſi facile; mais que vous croyez encore que ſi cela eſt poſſible, comme je le fais eſperer, on en peut tirer de grands avantages pour la ſanté.

Oüi, Monſieur, j'en penſe de même. Et puiſque vous le ſouhaitez, très volontiers je veux bien vous ſatisfaire: mais pour ſuivre quelque méthode ſur cette matiere, vous me permettrez, s'il vous plaît, d'aller comme par degrez,

grez, c'eſt-à-dire, que je commencerai aujourd'hui par vous faire connoître que les Sels répandus dans l'air font certainement de grandes impreſſions ſur nos corps, qu'ils pénetrent juſqu'à la maſſe du ſang ; je vous marquerai quelles ſont les voyes par leſquelles ils s'y introduiſent ; enſuite je vous dirai quels ſont les Sels que j'ai obſervés dans l'air, comment on peut les connoître par leur figure ; quelles maladies ils doivent naturellement produire, & ce qu'il convient de faire pour s'en préſerver. Enfin, je vous découvrirai quelle eſt ma méthode pour voir ces Sels tels qu'ils ſont dans l'air, afin que vous puiſſiez les obſerver vous-même, & en tirer tout le plaiſir, & toute l'utilité que vous deſirez.

Vous ſçavez, Monſieur, que l'air fait de grandes impreſſions ſur nos corps : car combien voit-on tous les jours de perſonnes qui par les douleurs qu'elles reſſentent dans leurs incommoditez, qui ſe renouvellent ou qui augmentent, prévoient les changemens du tems ou des Saiſons ? Combien y en a-t'il qui ſe ſentent plus diſpots, l'eſprit plus clair, & plus ouverts dans certaines conſtitutions de tems, & qui dans d'autres ſe ſentent plus peſans, l'eſprit plus obtus & plus bouché.

Combien

Combien d'effets ſinguliers arrivent tous les jours qui n'ont pas d'autre cauſe qu'une certaine impreſſion de l'air, lequel ſe trouve alors affecté d'une maniere particuliere ? Ce qu'il eſt aiſé de juſtifier par quelques obſervations que j'ai faites, & que je vais vous rapporter.

Je vous dirai, Monſieur, que je connois une perſonne qui ne peut aller à cheval en campagne au ſerain, le Ciel étant découvert, pendant l'eſpace d'une heure ou deux, ſans tomber dans une défaillance très-ſenſible par l'abbatement de toutes ſes forces, & la pâleur de ſon viſage ; c'eſt ce que j'ai vû moi-même pluſieurs fois. J'ai vû encore que cette même perſonne ſe promenant le ſoir dans l'Eté le long des Prairies, ayant ſes mains expoſées à l'air, elles lui enfloient, lui cauſant des demangeaiſons très-violentes, ce qui ne lui arrivoit pas lorſqu'elle ſe promenoit dans des lieux plus ſecs. Et dans un tems où régnoient des maladies contagieuſes ; la même perſonne obſerva pluſieurs fois, qu'elle ſentoit une ſorte de frémiſſement inquiétant dans certaines nuits, pendant leſquelles ſouvent des quarante & cinquante perſonnes ſe trouvoient priſes de ce fâcheux mal dans les lieux voiſins.

On a connu ici une Dame de la premiere qualité, laquelle tomboit en pamoiſon toutes les fois qu'elle recevoit ſur elle la lumiere de la Lune dans un tems ſerain. Un Curé de mes amis marchant dans un épais brouillard, rencontra un homme de ſa connoiſſance, qui lui témoigna ſa ſurpriſe de ce qu'il ſortoit pendant un ſi vilain tems : tous deux tomberent malades le ſoir de ce même jour, & reçûrent tous deux les Sacremens huit jours après. Dans une Paroiſſe où un de mes proches parens étoit Curé, deux Vaches aiant été conduites de grand matin dans un Herbage, elles y tomberent mortes quelques heures après ; & dans le même tems, des maladies contagieuſes ſe répandirent dans le Village, qui enleverent pluſieurs habitans, dont le Curé penſa mourir lui même, & où je le viſitai pluſieurs fois.

Sur ces Obſervations dont je ne puis douter, & par une infinité d'autres que tout le monde peut ſçavoir ; il n'eſt donc que trop certain que l'air agit puiſſamment ſur nos corps, & qu'il y fait ſouvent des impreſſions très-nuiſibles. La maniere dont cela ſe fait n'eſt pas fort difficile à comprendre, parce qu'étant comme nous ſommes totalement enveloppez de l'air, & cet Element étant preſque

preſque toujours rempli de diverſes ſortes de ſels qui s'y élevent de la terre par les exhalaiſons & les vapeurs, il ſert comme de véhicule à ces Sels, pour les introduire juſques dans les parties les plus interieures de nos corps.

Voici, Monſieur quelles ſont les routes par leſquelles l'air nous communique ces Sels. La premiere, que tout le monde connoît, eſt la reſpiration, laquelle attirant l'air dans les poumons, y fait entrer en même tems les Sels qu'elle porte avec lui.

Il eſt vrai que quelques Medecins modernes ſont du ſentiment, que l'air qui entre dans les poumons ne pénetre pas juſques dans le ſang qui y circule; mais quoiqu'il puiſſe arriver que l'air ne puiſſe pénetrer au travers de la ſubſtance des poumons, & des tuniques des vaiſſeaux pour s'y mêler avec le ſang, parce que ſes parties ne ſont pas entierement proportionnées pour paſſer au travers des pores des veſicules des poumons, & des tuniques des vaiſſeaux qu'ils renferment, rien n'empêche que les Sels que l'air y porte n'y puiſſent paſſer à la faveur des ſéroſitez, qui s'y trouvent toujours, & qui en exudent. D'ailleurs, puiſque ces Sels paſſent bien au travers de la peau exterieure du corps, & qu'ils pénetrent par-

la

là juſqu'à la maſſe du ſang. comme je le montrerai ci-après, pourquoi ne pénetreront-ils pas au travers des veſſicules & des vaiſſeaux des poumons, dont la contexture eſt plus lâche que celle de la peau, & dont les pores ſont plus dilatez & plus ouverts par la chaleur interieure ; le ſang même y trouvant aſſez de facilité pour pouſſer au travers les impuretez dont il ſe décharge.

Les ſels de l'air entrent encore juſques dans la maſſe du ſang par une autre voye, ſçavoir, par la ſalive qui les y conduit ; car tout l'air qu'on reſpire paſſant par la bouche pour entrer dans la trachée-artere, & la bouche étant continuellement humectée de la ſalive, les ſels qui paſſent avec l'air ſe mêlent avec elle, & s'y dépoſent : & comme de la bouche cette ſalive fluë perpetuellement dans l'eſtomac, elle y porte ces ſels, leſquels conjointement avec le chile, ſont enſuite tranſportez dans la maſſe du ſang. C'eſt, Monſieur, en conſéquence de cette route que tiennent les ſels mêlangez dans l'air pour entrer dans le corps, que les premiers effets des maladies contagieuſes ſe font ordinairement ſentir dans l'eſtomac par des nauſées & des vomiſſemens.

Enfin, ces Sels, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, s'inſinuent en

dernier

dernier lieu dans la maſſe du ſang au travers l'épiderme ; ce qu'il eſt fort aiſé de juſtifier par un grand nombre d'experiences : car qui eſt-ce qui ignore que pluſieurs maladies ſe communiquent par le ſeul attouchement ? Le ſel âcre des Cantharides ne pénetre t'il pas au travers de la peau, & ne ſe communique-t'il pas juſqu'à la maſſe du ſang ? La fille dont parle Paré dans ſa Chirurgie, laquelle pour en avoir mis ſur ſon viſage pour embélir ſon teint, fut attaquée d'une urine de ſang, en eſt une preuve bien convainquante ; des particuliers proche de S. Maxent, s'étant aviſez de froter deux Vâches avec de l'eau, où ils avoient fait diſſoudre du ſublimé, pour les purger, diſoient ils, de certaine vermine, leur cauſerent aucontraire à l'inſtant un tremblement de tout le corps, qui les fit mourir quelques heures après.

Pourquoi les Sels contenus dans l'air ne pénetreroient-ils pas au travers de la peau, pour enſuite paſſer juſques dans la maſſe du ſang, puiſque les parties alimentaires peuvent même y entrer par cette route ? Pluſieurs Modernes ne ſont-ils pas aujourd'hui du ſentiment, que les enfans dans le ſein de leur mere ſe nourriſſent en partie par tout l'exterieur de leur corps ; à peu près comme pluſieurs

ſieurs Plantes Marines ſe nourriſſent dans la Mer par le dehors de leurs ſuperficies ? Et ſi l'on en croit M. Perrault dans ſes Eſſais de Phyſique, les Cuiſiniers & les bouchers ne ſont ordinairement fort gros, qu'à cauſe de la ſubſtance la plus ſubtile des choſes nourriſſantes qu'ils manient, & qu'ils apprêtent, laquelle s'appliquant au dehors de leurs corps, les pénetre, ſe mêle avec leur ſang, & les engraiſſe. On ſçait ce que fit cet ancien, lequel, quoique prêt de mourir, ſouhaittant néanmoins ardemment de prolonger ſa vie juſqu'aux jeux Olympiques, qui devoient commencer quelques jours après, y réuſſit, en ſe faiſant mettre du pain chaud près de la bouche, pour en aſpirer l'odeur, & la fumée. Paracelſe va encore plus loin, puiſqu'il aſſure avoir vû un Particulier qui vêcut ſix mois entiers ſans prendre aucune nourriture, & ſans ſentir de faim ; ſe contentant de poſer ſur ſon eſtomac un gazon de terre, qu'il prenoit ſoin de renouveller en en mettant un autre, lorſque le premier étoit ſec. *Lib. de Myſter. Microcoſmi.*

C'eſt donc une choſe certaine, Monſieur, que les ſels qui ſont dans l'air pénetrent nos corps, & qu'ils y font de fortes impreſſions. Ce qu'il convient après cela de ſçavoir, c'eſt de connoître quels

ſont

ſont ces Sels, & quels effets ils peuvent naturellement produire ſur nous. C'eſt auſſi ſur quoi je tâcherai de vous ſatisfaire dans la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire, ce que je compte de faire au plutôt. Je ſuis, &c.

Le reſte pour le prochain Mercure.

LEÇON DE POESIE

A MADAME BARAGUEY.

VOus voulez, charmante Urarie,
Apprendre à compoſer des Vers,
Et joindre à vos talens divers
Le talent de la Poëſie.
Vous avez de Junon le port majeſtueux;
Minerve de ſageſſe en vous voit un modele,
Venus n'a point d'attraits que n'effacent vos yeux,
Quand vous ſçaurez parler le langage des Dieux,
Vous n'aurez rien d'une Mortelle,
Mais pour faire des Vers dont nous ſoyons charmez,

Qu'eſt-il

Qu'eſt-il beſoin qu'on vous explique
Les préceptes connus des Auteurs renommez ?
Voici dans un ſeul mot tout votre Art Poëtique,
Aimez, Belle Uranie, aimez.

LETTRE ſur une Expreſſion ancienne, uſitée en France.

L'Empreſſement que vous avez de connoître l'origine de pluſieurs manieres de parler, uſitées parmi les François, vous a porté, Monſieur, à vous addreſſer à moy, pour me demander ce que je penſe de celle-cy : *Se marier en face d'Egliſe ; être marié en face d'Egliſe.* J'aurai l'honneur de vous dire d'abord que je ne les crois pas ſingulieres. Un Anglois qui écrivoit en Latin, il y a ſix cens ans ou environ, s'en eſt ſervi en rapportant un trait de l'Hiſtoire de Henry II. Roy d'Angleterre. C'eſt Guillaume de Neubrige, dans ſon troiſiéme Livre, chap. 26, qui parlant d'Alienor ou Léonor d'Aquitaine, femme de ce Prince, s'exprime ainſi : *Solutamque a lege prioris viri, in facie Eccleſiæ, quadam ut ita dicam illicitâ licentiâ, ille mox ſuo accepit conjugio.* Il

y a toute apparence que la choſe ſur laquelle ce langage eſt fondé, ne nous étoit pas non plus particuliere. J'ai examiné avec attention, d'où pouvoit avoir pris naiſſance cette expreſſion, *En face d'Egliſe*; & j'ai reconnu évidemment qu'elle vient de l'ancienne coûtume de nos Peres, qui étoit de commencer la ſolemnité du Mariage devant la Porte des Egliſes.

Le Livre que Dom Edmond Martene, Benedictin, a publié ſur les anciens Rits Eccleſiaſtiques, dans l'adminiſtration des Sacremens, eſt un excellent Repertoire pour ceux qui veulent prendre la peine de le conſulter. Ce ſçavant Religieux qui a tant vû de manuſcrits, & qui étoit rempli de ſa matiere, lorſqu'il a réduit à certains chefs ce qui concerne le Mariage, débute ainſi ſur le fond de la Ceremonie Nuptiale.

Conſtituto ad celebrandas Nuptias, die adveniente, ſponſus & ſponſa benedicendi, à parentibus aut paranympho... ſiſtebantur ad portas Eccleſiæ... Deinde datis ſibi mutuò dextris exigebant ab utriſque conſenſum. Et comme il n'avance là-deſſus que ce qu'il a lû dans les anciens Livres Eccleſiaſtiques, il ne manque pas de produire ceux qui lui étoient tombez entre les mains, au moins ceux qui en-

trent dans un détail plus circonstancié & plus intereſſant.

Il produit un Miſſel de Rennes en Bretagne, écrit il y a 700 ans, où la Ceremonie commence ainſi : *In primis veniat Sacerdos ante oſtium Eccleſiæ indutus alba atque ſtola cum benedictâ aquâ, quæ aſpersâ, interroget eos ſapienter utrum legaliter copulari velint... Poſtremò benedictionem ibi faciat quæ in libris continetur. Qua finita intrando Eccleſiam Miſſam incipiat.* Il ajoute à cet ancien Manuſcrit conſervé à Tours dans la Bibliotheque de S. Gatien, le Texte d'un Pontifical qui ſe voit dans l'Abbaye de Lyre au Diocèſe d'Evreux, & qui a ſix cens ans d'Antiquité. *Ante omnia veniant ad januas Eccleſiæ ſub teſtimonio plurimorum, qui thoro maritali conjungendi ſunt; & requiratur conſenſus utriuſque à Sacerdote.* Et après la Benediction Nuptiale, *Poſthæc introducantur in Eccleſiam.* Quelques feüillets après il produit un Pontifical d'Auxerre, écrit au commencement du XIV. ſiécle, dont voici la teneur : *Incipit officium in benedictione ſponſi & ſponſæ ante portas Eccleſiæ. Cum venerint ante valvas Eccleſiæ ſponſus & ſponſa, ibi ſtent donec veniens Sacerdos Alba, ſtolâ & manipulo ornatus annulum benedicat argenteum,* & après la Céremonie du Mariage

riage, *Tunc introducat eos in Ecclesiam: deinde celebretur Missa.* Le Pontifical de Lyon de 300. ans, qu'il produit ensuite, commence la Céremonie à peu près de même. *Cum venerint ante valvas Ecclesiæ sponsus & sponsa, veniens Sacerdos, albâ & stolâ & manipulo ornatus, annulum argenteum superSaitum positum benedicat:* & à la fin de la Céremonie: *Deinde Sacerdos tenens sponsum per manum dexteram & sponsam introducat eos in Ecclesiam.* Les autres Manuscrits que le Pere Martene joint à ceux que je viens de rapporter, ont tous à peu près le même langage. Le Pontifical d'Amiens met *ante ostium templi.* Un Missel Manuscrit de Paris qui a 300. ans, & qui se voit dans la Bibliotheque du Roi, porte *ante valvas Ecclesiæ.* Un ancien Manuel de Limoges, *ad portam Ecclesiæ*, ce qui se trouve de même dans un autre Manuel ancien de l'Eglise de Reims. Mais ce qui a le plus de rapport à mon sujet, est ce qui finit la Céremonie dans ce Manuel de Reims. On y lit cette Rubrique: *Deinde Presbyter dicat, desponso vos in facie Ecclesiæ: & illi aquâ benedictâ consperst intrant Ecclesiam.* On voit là clairement ce qu'il faut entendre par l'expression *en face d'Eglise.* M. du Cange témoigne dans son Glossaire que ce mot de *facies Eccle-*

ſiæ, employé par Guillaume de Neubrige, ne ſignifie autre choſe que *oſtium limen*. Et en effet, ſi l'on n'a pas conſervé dans l'uſage commun la coutume d'appeller du nom de *face* le Portail d'une Egliſe, il en eſt toujours reſté un veſtige dans le nom de *façade*, que l'on donne communement au Portail anterieur des Egliſes conſiderables.

Comme le Pere Martenne ne s'autoriſe principalement dans les principes qu'il avance, que ſur les Manuſcrits qui ſont rares, & que chacun n'eſt pas à portée de voir ; il ne faut pas être ſurpris qu'il ceſſe de produire ſes garans preſque avec le ſiécle où l'Imprimerie fut inventée. Depuis ce tems-là on rendit les Manuels ou Livres Sacerdotaux des Curez bien plus communs, & chaque Prêtre y trouva imprimé ce que la Tradition avoit perpetué juſqu'alors. Quoique je ſois dans une Ville qui n'eſt pas des mieux fournies de ces ſortes de curioſitez, je ſuis cependant en état de citer non-ſeulement des Rituels de Paris, qui peuvent être les moins rares, mais encore de Sens de Troyes, de Langres, d'Auxerre, de Clermont, tous imprimez entre les années 1536. & 1555. excepté celui de Clermont qui a été imprimé ſous Louis XII. & deux Miſſels d'Auxerre, l'un d'en

d'environ l'an 1500. l'autre de l'an 1518. Ils marquent tous conſtamment la Céremonie du Mariage, *ad valvas Eccleſiæ*. Le petit Manuel de Clermont qui renferme des choſes très-curieuſes, met *ad portam Eccleſiæ*, & j'ai oüi dire que tel eſt encore l'uſage dans le Diocèſe de Reims, & en pluſieurs endroits d'un des Diocèſes nommez ci-deſſus, parce que ce Diocèſe n'ayant point eu depuis près de deux cens ans d'Edition du Manuel des Prêtres, c'eſt ce qui fait qu'on y a conſervé heureuſement beaucoup d'uſages de la venerable Antiquité. Les Manuels d'Orleans aſſignent auſſi la porte de l'Egliſe pour lieu de la Célebration du Mariage; celui de Chartres de l'an 1580. n'eſt point douteux dans ſa Rubrique, page 149. *Rector Parochialis Eccleſiæ ſeu Vicarius ſacris indutus veſtibus præter caſulam excipiet pro templi foribus futuros conjuges, & dicet, &c.* Celui de Senlis de l'an 1585. *Cum ad fores Eccleſia venerint vir & mulier qui ſimul ſponſalia contracturi ſunt, Parochus vel alius..... ſuppellicio & ſtola ornatus quærat, &c.* Ce dernier Manuel m'a fait ſouvenir de jetter la vuë ſur les Extraits que j'ai faits autrefois d'un Pontifical de la même Egliſe de Senlis, écrit au XIII. ſiécle. J'ai trouvé qu'il débute ainſi: *Ad*

ſponſam benedicendam ante januas Eccleſiæ. Manda Deus virtutem, &c. Le Manuel d'Orleans de l'an 1581. aſſigne également la porte de l'Egliſe pour le lieu de la Céremonie du Sacrement de Mariage, ce qui avoit été marqué auparavant dans celui de l'an 1510. J'ai dit que je ne m'étendrois pas à vous rapporter les Livres d'Egliſe de Paris, parce qu'il vous eſt facile d'en trouver ſous vos mains, étant dans l'enceinte de cette Ville, où il eſt peu de grande Bibliotheque qui n'en ſoit fournie; ceux qui ſe ſont trouvez ſous les miennes, ſont des années 1505. 1557. & 1627. Le plus nouveau des trois eſt le Rituel de M. de Gondi, dont les Rubriques pour l'adminiſtration du Mariage commencent en ces termes: *Cum jejuni & confeſſi ad Eccleſiæ januas venerint, &c.* Ce Rituel n'a que cent deux ans d'Antiquité.

Dans le grand nombre de perſonnes qui liſent les Lettres que l'on vous adreſſe, Monſieur, & que vous rendez publiques lorſqu'elles contiennent quelque choſe de remarquable, il peut ſe faire qu'il y en ait qui ne font aucun cas des anciens Livres d'Egliſe, ſoit manuſcrits, ſoit imprimez. J'en connois de ce caractere: mais je ſuis bien aiſe qu'à l'occaſion de cette réponſe, ils puiſſent apprendre les

ſujets

ſujets de plaintes que des gens veritablement lettrez faiſoient il y a quelques années de ces ſortes de Sçavans dont toute la Critique ne remonte point plus haut que les Cahiers qu'ils ont vûs ou fait voir dans une Communauté de Clercs.

Un de mes amis dont la Bibliotheque eſt aſſez bien fournie de ces anciens Livres, les ayant fait voir dernierement à un de ces Critiques, m'a dit que pour tout éloge ce perſonnage lui répondit : *Eh quoi ! vous amuſez-vous donc à acheter ces vieilles brocantailles ? A quoi cela eſt-il bon ? Renvoyez tout cela à ces ſiécles de Barbarie.* Je ne ſçai ſi des Critiques de cette eſpece n'auroient pas la même idée des Sçavans, qui ramaſſent les Médailles avec tant de ſoin. *A quoi bon*, diroient-ils, *tant de vieille mitraille.* Vous ſçavez mieux que moi que c'eſt ſouvent une Médaille qui apprend les qualitez d'un Empereur ou d'une Imperatrice, un uſage de leur tems, un Combat, une Victoire. Voilà à quoi les Médailles ſervent. Il en eſt de même des anciens Livres d'Egliſe dans leur genre. Ils ſervent à prouver la Tradition des uſages de ſiécle en ſiécle, & l'origine de quelques-uns; les changemens qui s'y ſont fait peu à peu; c'eſt en quoi on s'eſt accordé dans tous les pays & dans tous les tems, & ce en

quoi on a été partagé de ſentimens en fait d'uſage & de diſcipline. Je dirai même qu'ils peuvent ſervir à découvrir juſqu'aux origines de notre Langue. Il ne faut pas toujours s'imaginer, qu'à cauſe que l'écriture en eſt gothique, & que le françois n'eſt pas le même que celui d'aujourd'hui. Il ne faut pas, dis-je, croire que dans ces ſiécles là on étoit barbare, impoli, groſſier, ruſtique.

Il eſt vrai que quelquefois il s'y étoit gliſſé quelque choſe digne de réforme : mais il ne faut pas qu'à cauſe qu'une Perle eſt, pour ainſi-dire, dans la boüe, on diſe qu'elle n'eſt plus Perle, & qu'il ne faut pas ſe donner la peine de l'en tirer. Qu'y a-t-il de plus naturel & de plus convenable, qu'un Contrat auſſi ſolemnel qu'eſt celui du mariage, ſe faſſe en pleine évidence & non pas, *Januis clauſis* ? Quoiqu'il ſoit un des Sacremens de l'Egliſe, & un de ceux que les Scolaſtiques appellent Sacremens des *vivans*. Il ne s'enſuit pas qu'il doive être conferé dans le même lieu & dans le même endroit où l'on adminiſtre un Sacrement encore plus auguſte. Il y a parmi les Chrétiens une place pour chaque choſe. La grace & la benediction accompagnent les Prieres de l'Egliſe par tout où elles ſe font par le Miniſtre legitime, & juſques dans les maiſons

maiſons où les infirmes ſont arrêtez par la maladie. La Confirmation ne ſe donnoit-elle pas dans la Sacriſtie à Rome & dans l'Italie, ou dans un endroit détaché de l'Egliſe appellé *Conſignatorium* en quelques endroits ? qu'on voye le premier Volume de Dom Martenne, p. 240. Donner à entendre qu'il a regné une barbarie de dix ou douze ſiécles, laquelle n'a été détruite que dans le dix-ſeptiéme, & que le lieu évident de l'adminiſtration du Sacrement de Mariage eſt un des articles qui ſe reſſentent de cette barbarie, c'eſt une penſée qui peut bien être hazardée, mais qui ne peut être valablement ſoutenuë.

J'ai toujours oüi dire que c'étoit ſur les titres que les hommes doivent réformer leurs préjugez, & non pas que ce ſont les préjugez des hommes qui doivent ſervir à réformer les titres. Je mets dans le même rang les anciennes peintures. L'érudition apprend à diſtinguer ce qui provient du défaut du Scribe ou du Peintre, ou bien du ſiécle dont eſt le Monument, d'avec ce qui eſt d'une Tradition immemoriale & continuée de ſiécle en ſiécle. J'attends qu'un Critique précipité de nos anciens Livres, vienne m'alleguer en exemple de cette ruſticité le *Manda Deus virtutem tuam* du Pontifical de Senlis. Un

homme qui s'érigera en Liturgiſte ſans avoir lû les Livres originaux, mais qui ſçaura bien dire ſon Breviaire, s'écriera tout auſſi-tôt : Ah ! barbarie énorme, il faut *virtuti tuæ*. Mais je veux laiſſer ce nouveau reviſeur de Livres dans ſa prévention : un ſçavant * Cardinal de nos jours lui répondra. Plût à Dieu que la réviſion de tels Ouvrages ne fut confiée qu'à des Liturgiſtes tels que le Pere Morin, le Pere Mabillon, le Cardinal Bona, &c. Paris renferme encore de nos jours pluſieurs Sçavans qui ſont en état de rectifier la fauſſe érudition de ceux qui ont voulu reformer des Livres d'Uſage Eccleſiaſtique, ſans avoir en aucune maniere examiné les anciens Monumens.

Mais, Monſieur, pour finir ma Lettre par où je l'ai commencée, après m'être étendu ſur ce qui a donné occaſion de dire que les Mariages ſe font *en face d'Egliſe*, je ne dois pas vous cacher le tems à peu près auquel je croi que l'on a ceſſé en quelques lieux de marier à la porte des Egliſes. Les Saiſons n'étant point égales, il y a eu des jours où la Céremonie n'étoit point faiſable à la porte. Or dans les petites Egliſes, pour peu qu'on y entre on ſe trouve dans le Chœur, ou bien près du Chœur. Voilà ce qui a fait naître il y

* *Le Cardinal Thomaſi.*

a environ deux cens ans dans quelques Diocèſes une diverſité d'uſages. Tels étoient ceux de Clermont & de Limoges, dont les Livres mirent l'alternative, *ad portam Eccleſiæ vel ante Altare, juxta Eccleſiæ ritum ubi contrahitur matrimonium.* Le Rituel de Milan du dernier ſiécle * met de la même maniere l'alternative, *in limine Eccleſiæ aut ante Altare*; mais la diſpoſition des termes donne toujours à connoître que l'uſage à préferer eſt celui qui eſt marqué le premier, d'où, comme laiſſe à penſer M. du Cange, eſt venuë la coutume de dire en France, *ſe marier en face de ſainte Egliſe.* Je ſuis, &c.

* 1645.

EPITRE.

A M. le M. de V.

PRomettre eſt un, & tenir eſt un autre.
L'Adage eſt vrai, trop oublieux Seigneur.
Je vous ai crû ferme comme un Apôtre,
Quand me teniez un langage flatteur.
Mais las, depuis deux ou trois mois l'abſence,

Je n'ai reçû pour mon allegement
De votre part aucune ſouvenance,
Pas un billet, pas un ſeul compliment.
N'eſt-ce donc rien qu'avoir votre parole
Pour ſe former une obligation !
Regardez-vous comme pure hyperbole,
Serment, promeſſe, & proteſtation ?
Ce procedé n'eſt nullement honnête,
Je vous le dis en termes bien précis,
Traiteriez-vous notre amitié de debte ?
Uſeriez-vous de vos droits de Marquis ?
Attendez-vous que dans un humble ſtyle
Auprès de vous je prenne les devans ?
Vous, Campagnard, moi Citoyen de Ville.
Tant de fierté ne ſied pas bien aux Champs.
Reparez donc d'une ame plus modeſte,
Par un retour les torts que vous avez.
Ecrivez-moi, Seigneur, que vous m'aimez :
Et je vous fais *quittus* de tout le reſte.

REPONSE de M. le M. de V. à M... le premier Janvier.

A Tout peché Dieu fait rémiſſion:
Ami Montvert, ſuivons cette maxime.
Humble & contrit je confeſſe mon crime,
Accordez-moi votre abſolution.
Las, je devois par des traits pleins de zele
Peindre à vos yeux le ſouvenir charmant
Des ſentimens qu'une ardeur mutuelle
Dans nos deux cœurs fit naître en un moment;
Mais ſi ma main à s'expliquer trop lente
A mal ſervi mes vœux impatiens,
Penſez-vous donc que pour vous négligente,
Mon ame ſoit complice de mes ſens?
Au bout des doigts ſe fixe ma pareſſe,
Point juſqu'au cœur elle n'étend ſes droits.
Fidele ami, lorſque j'aime une fois,
Rien ne ſçauroit alterer ma tendreſſe.
Malgré le tems, malgré l'éloignement,
Mon amitié jure d'être immortelle;
Et c'eſt ici que pénetré de zele,
Entre vos mains j'en prête le ſerment.

Puiſſe

Puiſſe le cours de cette heureuſe année,
La reſſerrer par les nœuds les plus doux;
Que vieilliſſant ſans être ſurannée,
Sa vive ardeur ne paſſe qu'avec nous!
Et toi, deſtin, dont le regard propice,
Sans choix ſouvent fait des Mortels heureux;
Regle aujourd'hui le ſort par la juſtice,
Et pour Montvert, viens emprunter mes yeux.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Montpellier le 10. *Janvier* 1729. *contenant ce qui s'eſt paſſé à la derniere Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences de cette Ville.*

LA Societé Royale des Sciences tint ſon Aſſemblée publique le 2. du mois de Decembre dernier. M. Bon, Premier Preſident de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes de Montpellier, & Preſident cette année de la Societé Royale, en fit l'ouverture par un Diſcours Préliminaire, dans lequel, après avoir fait ſentir la perte que l'Academie & la Ville de Montpellier avoient faite par la mort de M. le Marquis de Caſtries, il exhortoit les

Aca-

Académiciens à redoubler leur attention pour répondre à l'honneur que le Roi leur avoit fait en les unissant à l'Académie Royale des Sciences : honneur, ajoûta M. Bon, que le Roy n'a fait qu'à notre seule Académie, & qu'il a invité par là à imiter la Compagnie sçavante qui travaille depuis long-temps, & si utilement, à perfectionner les Arts & les Sciences.

Le Secretaire lût ensuite l'Eloge de M. de Castres, mort le 24. du mois de Juin dernier, & dont la place d'Académicien Honoraire a été remplie par M. l'Archevêque d'Alby, son frere.

M. Lamorier lut ensuite un Memoire de Chirurgie, qui contenoit un fait très-interessant. Un homme d'environ 60. ans, qui paroissoit se bien porter, & qui étoit neanmoins sujet à des douleurs de Coliques fort vives, sur tout quand il avoit bû un peu trop de vin, ce qui lui arrivoit assez souvent, reçût un coup d'un morceau de tuille, qui lui fut jetté par une fille, & qui porta sur les bourses : ce coup, qui ne fit qu'une legere contusion en-dehors, fut pourtant suivi d'une violente Colique, accompagnée d'un frisson general qu'aucun remede ne put appaiser, & le Malade mourut 20. heures après avoir reçû le coup, au grand étonnement de ceux qui vouloient le secourir.

Le

Le Cadavre fut ouvert par autorité de Juſtice ; & M. Lamorier, qui avoit été frappé de la mort bruſque de cet homme, ne perdit pas l'occaſion d'être preſent à l'ouverture qui en fut faite : M. de Montferrier fils, Académicien, qui ſe plaît aux Diſſections Anatomiques & qui connoît parfaitement les Parties du Corps humain & l'économie animale, voulut auſſi y être preſent.

On trouva dans le bas-ventre une quantité conſiderable de matiere blanchâtre qui paroiſſoit purulente ; mais on ne voyoit pas d'abord ce qui avoit pû la produire : On chercha vainement quelque abſcès dans le Foye, dans la Rate, dans le Méſantére, &c. on n'en fut pas mieux éclairci ; enfin, en examinant exactement les Inteſtins, on trouva un trou fiſtuleux dans l'Inteſtin Ileon, dont les bords étoient calleux ; & en preſſant l'Inteſtin, on voyoit ſortir par ce trou une matiere ſemblable à celle qu'on avoit trouvé dans la cavité du bas-ventre : il ne fut plus queſtion alors que de trouver le couvercle de ce trou, car il falloit qu'il en eût un, ſans quoi le Chile ſe ſeroit toûjours épanché dans le bas-ventre, & l'homme n'auroit pas pû vivre long temps.

Ce couvercle fut le Péritoine, contre lequel l'Ileon s'étoit colé, & l'on vit effecti-

fectivement contre cette Membrane, la figure du bord calleux du trou de l'Inteſtin, ce qui mit la choſe hors de tout doute.

Or, voici comme M. Lamorier raiſonna. Le Peritoine accompagne les Vaiſſeaux Spermatiques, & s'étend par conſequent juſques dans les Bourſes: le coup de tuille a ébranlé cette production du Peritoine, & cet ébranlement a détaché le Boyau qui étoit colé contre cette Membrane; d'abord la matiere chileuſe s'eſt répanduë dans le bas-ventre, s'y eſt aigrie & a cauſé la violente Colique qui a ſuivi le détachement du Boyau: Mais comment, dira-t'on, le Boyau a-t-il pû ſe coler contre le Peritoine? il eſt aiſé de répondre que quand les Parties ſont enflammées, elles ſe colent facilement les unes aux autres; on en voit tous les jours des exemples dans les inflammations du Poûmon, du Foye & de la Matrice: une inflammation du Boyau, ſuivie d'une ſuppuration, a donc pû faire & le trou du Boyau & ſon adhérence au Peritoine.

De-là, M. Lamorier prit occaſion de parler des reſſources de la nature dans les Playes des Inteſtins, & cita pluſieurs exemples de réünions extraordinaires, que nous renvoyons à ſon Mémoire.

M. le Preſident, en récapitulant l'Obſervation de M. Lamorier, en releva toutes

tes les circonſtances, & exhorta Mrs les Chirurgiens à être très-exacts à examiner les Cadavres dont ils font les ouvertures par autorité de Juſtice. Tel paroît avoir été tué, dit M. le Preſident, qui eſt mort par quelque mal qui n'a aucun rapport avec le coup qu'il a reçû : Sans l'exactitude de M. Lamorier, un morceau de tuille jetté à cet homme par une fille, auroit fait croire qu'il en auroit été tué ; la fille auroit été déclarée criminelle, & peut-être auroit-elle ſouffert la peine d'un homicide qu'elle n'avoit pas commis.

M. Riviere, qui s'eſt chargé de faire l'Analiſe de toutes les Eaux Minerales de la Province, lut dans cette Aſſemblée celle qu'il a faite des Eaux de la Joncaſſe. C'eſt une Fontaine Minerale, ſituée du côté de la Mer, à une lieuë & demie de Montpellier : on l'appelle la Joncaſſe, parce qu'elle eſt dans un endroit où il ne croît que du Jonc. Elle contient un Principe ſalin, qui a du rapport, ſuivant toutes les épreuves que M. Riviere en a faites, avec le Sel fixe de Nitre : elle contient auſſi un Eſprit acide, volatil, comme la plûpart des Eaux qu'on appelle Acidules, & qui ſe manifeſtent par le changement en couleur de vin paillet qu'elles font ſur toutes les Teintures bleuës. M. Riviere a pouſſé juſqu'au ſcrupule l'A-

l'Anatomie qu'il a faite de ces Eaux; mais l'Extrait qu'on en pourroit faire, feroit tort au Memoire, puiſqu'il ne contient rien que d'eſſentiel, comme on le pourra voir quand M. Riviere rendra ſon Mémoire public.

Ce Memoire eſt accompagné d'un grand nombre d'Obſervations qu'il a faites de ces Eaux Minerales, pour la guériſon de pluſieurs Maladies, qui avoient réſiſté aux Remedes les plus effectifs : ces Obſervations, qui ne ſont pas les ſeules qui ont été faites, devroient faire donner à ces Eaux la préference ſur bien d'autres Eaux Minerales que l'on va querir bien loin & à grands frais, mais leur proximité fait qu'on les néglige ; le prix & la rareté donnent ordinairement la valeur aux choſes : c'eſt un défaut de l'humanité, de n'être jamais content de ce que l'on a.

M. le Preſident, qui parle le Langage de tous les Académiciens, & qui eſt initié dans tous leurs myſteres, récapitula le Memoire de M. Riviere, & le mit à la portée de l'Aſſemblée, avec cette préciſion & cette netteté d'eſprit qui lui eſt ſi naturelle, & qu'on ne peut aſſez admirer.

L'Aſſemblée finit par une Obſervation que lut M. Rideux, d'une femme qui ayant conçû à l'âge de 54. ans, accoucha d'une

Mole

Mole 17. ans après la conception accoucha avec toutes les circonſtances des accouchemens ordinaires.

Elle avoit porté cette Mole ſans aucune incommodité, & ce fut à l'occaſion de pluſieurs remedes que M. Rideux donna à cette femme, pour la guérir d'une fievre putride, que la Mole fut ébranlée, & qu'elle ſortit avec les douleurs des acouchemens ordinaires.

Cette Mole étoit fort racornie, & ſe nourriſſoit par de petits Vaiſſeaux qui la tenoient attachée de tous côtez à la Matrice, & ces petites attaches empêchoient en même-temps que la femme qui la portoit n'en ſentit le poids: cette Mole peſoit vingt onces; & M. Rideux croit avec raiſon, que c'étoit l'Arriere-Faix d'un Fétus qui s'étoit obliteré faute de nourriture, lequel Arriere-Faix, par la preſſion continuelle qu'il ſouffroit dans la Matrice, s'étoit endurci & avoit conſervé la figure de la cavité dans laquelle il s'étoit moulé. M. Rideux prouva par des raiſonnemens Phyſiques & par les Obſervations des Enfans pétrifiez qui ſe ſont trouvez ou dans la Matrice ou dans la Cavité du bas-ventre, & qui n'étoient point pourris, que la Mole dont il rapportoit l'Obſervation avoit eû le même ſort; mais qu'elle ſe ſeroit enfin petrifiée, ſi elle avoit reſté

plus

plus long-temps dans la Matrice.

De là il conclut qu'il y a des femmes qui peuvent concevoir dans un âge fort avancé, & qu'il ne faut pas toûjours douter des faits qui nous paroiſſent extraordinaires.

M. le Préſident, en récapitulant ce Memoire, ajoûta de ſon chef quelques autres Obſervations qui avoient du rapport à celle de M. Rideux ; & après avoir loüé l'ordre, l'exactitude & le ſtile du Memoire qui venoit d'être lû, il finit en diſant à l'Aſſemblée, qu'on devoit juger par ce que l'on venoit d'entendre, de quelle neceſſité pouvoient être les Compagnies Sçavantes.

LA SOLITUDE.

Par le R. P. Aubert, Jeſuite.

QUe j'aime de ces Bois la vaſte ſolitude,
Qu'elle a pour moi d'attraits !
Que j'aime à promener ma douce inquiétude,
Dans ces ſombres Forêts !

Là s'offrent à mes yeux, à mon ame charmée,
Mille objets innocens ;

Ma raiſon voit alors ſans en être allarmée,
Les plaiſirs de mes ſens.

Sur l'Arene un Ruiſſeau roule ſon Onde pure
Entre deux verds gazons :
C'eſt ainſi que s'enfuit, mais s'enfuit ſans murmure,
Le temps que nous paſſons.

Ces vieux troncs qui n'ont plus que des branches pouries
Par l'injure des temps :
Rien nous marque-t'il mieux les familles péries,
Avec l'orgueil des Grands ?

Ces Arbres dans qui brille une verte jeuneſſe,
Périront à leur tour,
Rien ici bas ne dure, & vers nous la vieilleſſe,
Fait un pas chaque jour.

De ces Châteaux tombez, les ruines antiques,
Que couvrent les Buiſſons,
Tiennent enſevelis des Titres magnifiques,
Et de ſuperbes noms.

Que

Que ne m'eſt-il permis ſur ces Plaines chéries,
De demeurer toûjours !
D'entretenir ainſi de ſages rêveries,
Sans en rompre le cours !

Heureux qui ſçait gouter loin du bruit, du tumulte,
Un ſolide plaiſir !
Qui profite en ſuivant la raiſon qu'il conſulte,
D'un utile loiſir !

L'eſprit libre joüit dans ce profond ſilence,
De ſa rapidité :
Dans ce ſéjour paiſible il s'éleve, il s'élance
Juſqu'à la verité.

Là, je m'occuperois de ces clartez errantes,
Qui roulent dans les Cieux :
Là, de leurs mouvemens les routes differentes,
S'ouvriroient à mes yeux.

Je chercherois pourquoi ſous des Loix immortelles,
L'Univers au Printemps,

En tirant de ſon ſein mille beautez nouvelles,
Rajeunit tous les ans.

Pourquoi la Mer s'enflant, fait craindre ſes Ravages
Aux Mortels étonnez;
Et pourquoi tous les flots déſertent les Rivages
Sur leurs pas retournez.

Des feux qui font trembler les voutes de la terre,
Je verrois les raiſons:
Je verrois ce qui fait & gronder le Tonnerre
Et rouler les Saiſons.

Que ſi pour méditer des Projets ſi ſublimes,
Mon eſprit n'eſt pas né,
Les Campagnes, les fleurs, offriroient à mes Rimes,
Un objet plus borné.

Je dirois dans mes Vers & l'Email des Prairies
Et le Chant des Oiſeaux:
Je ferois au milieu de deux rives fleuries,
S'échaper des Ruiſſeaux.

Les

Les Fontaines, les Bois, les Fleurs & les Bocages,
Ni leurs ombrages verds,
N'offrent point à nos yeux de plus belles images,
Qu'en donneroient mes Vers.

Les Nymphes des Forêts, & celles des Fontaines,
Au ſon des Chalumeaux,
Avec les Dieux Sylvains, danſeroient dans les Plaines,
Ou ſur le bord des Eaux.

On verroit les Grands Dieux, des appas de ces Belles,
Epris comme autrefois,
Abandonner du Ciel les beautez immortelles,
Pour habiter les Bois.

Les folâtres Zéphirs à la Déeſſe Flore,
S'adreſſant tour à tour,
Offriroient en bouquets les fleurs qu'ils font éclore,
Pour lui faire leur cour.

Ainſi mes Vers feroient dans ces ſombres aziles,
Regner le ſiecle d'or :
Cet heureux temps qui fuit & les Cours & les Villes,
Se reverroit encor.

Quelquefois retiré dans ces Grotes que j'aime,
Où ſous un Chêne aſſis,
Je gouterois combien, ſe connoître ſoi même,
Eſt un plaiſir exquis.

Et quelquefois au gré de mes douces penſées,
M'égarant dans les Bois,
Je verrois ſous mes pieds les grandeurs inſenſées
Qu'on cherche auprès des Rois.

Il eſt vrai qu'en ces lieux, ignoré, loin des Villes,
Mes jours ſeroient obſcurs :
Mais ils ſeroient auſſi mille fois plus tranquilles,
Et mes plaiſirs plus purs.

Je

Je ne dormirois point dans un Palais ſuperbe,
Sur un lit précieux,
Mais le ſommeil eſt-il ſous un arbre & ſur l'herbe,
Moins doux, moins gracieux?

Là je ne verrois point dans de pompeux Spectacles,
Soupirer des Amans:
Mais pour qui la Nature étale ſes miracles,
Quels plaiſirs plus charmans?

En vain à mon eſprit, de l'eſtime publique,
S'offriroient les appas.
Heureux, je gouterois un deſtin pacifique,
Loin d'un brillant fracas.

Ainſi paſſant mes jours, content de la ſageſſe,
Sans former de ſouhaits,
Je verrois pas à pas s'approcher la vieilleſſe,
Sans en craindre le fais.

Enfin, quand il faudroit borner ma deſtinée,
Dans ce ſéjour heureux;

La mort n'eſt que le ſoir d'une belle journée,
Pour l'homme vertueux.

REPLIQUE du P. Caſtel Jeſuite, aux ſecondes Objections de M. le Chevalier de Louville, de l'Academie Royale des Siences.

MOnſieur, après vous avoir remercié de l'honneur que vous avez fait à mon Paradoxe géometrique de l'attaquer, & de celui que vous faites à ma Réponſe d'y répliquer, & de le faire avec toute la politeſſe & la candeur qui convient à une perſonne de votre capacité & de votre mérite, je prens le ſtile géometrique comme le plus expeditif ſur toutes ſortes de matieres, le plus ſeant à des Géometres & le plus propre à éclaircir une queſtion que la multitude des diſcuſſions ne feroit qu'embroüiller deſormais.

Propoſition 1re. Vous dites vers la fin de votre Réplique, que ce Paradoxe ne valoit pas la peine d'être propoſé aux Géometres. Permettez-moi de démontrer le contraire.

Démonſtration 1°. Vous même vous l'avez crû digne de Réponſe & de Réplique, & quand vous n'auriez fait que prendre ſimplement la peine de me dire en public qu'il ne valoit pas la peine d'être propoſé, cela ſeul m'eût perſuadé qu'il n'en étoit pas ſi indigne, *ce qu'il falloit démontrer.*

2° Jamais Point de Géometrie n'a été plus diſcuté en moins de temps par d'habiles Géometres.

metres Le Paradoxe fut proposé au mois de Juin. Dès le 11. de Juillet, le celebre *M. de Fontenelle*, l'ornement de votre sçavante Académie, l'adopta : en même-temps deux ou trois Anonimes le critiquerent. Dès le mois d'Août votre Critique parut, & depuis ce temps là il n'y a point eû de mois où on n'en ait vû des Critiques ou des Apologies ; car *M le Marquis de B**** l'a adopté dans une Piece pleine de la plus transcendante Géometrie. *M. l'Abbé le Franc*, qui est fort versé dans la Géometrie de l'infini, l'a aussi adopté. *Ce qu'il falloit démontrer*

Proposition 2e. Vous dites qu'il est singulier que je veüille combattre masqué avec des gens démasquez.

Dem. 1°. Je ne veux point combattre. Je me deffends de mon mieux, mais je n'ai attaqué personne dans mon Paradoxe. Ainsi quand je n'y aurois pas mis mon nom, personne n'auroit droit de s'en formaliser ; mais dès que vous m'attaquez, j'ai droit de vous demander qui vous êtes. *Ce qu'il falloit démontrer.*

2°. Mais j'avois mis mon nom, & à vous parler franchement, je doute que vous eussiez attaqué mon Paradoxe, si vous n'eussiez sçû qu'il venoit de moi. *c. q. f. d.*

Proposition 3e Votre attaque n'est pas tant contre moi & contre le Paradoxe que contre toute la Géometrie & les Géometres Infinitaires.

Dem. Sans doute que vous avez crû avoir meilleur marché de moi que de tout autre ; mais il est vrai qu'outre *M. de Fontenelle* que vous designez assez par ces mots, *quelqu'autre Infinitaire*, outre deux ou trois autres qui ont adopté mon Paradoxe, vous attaquez tous les principes & tous les raisonnemens les plus legitimes de la Géometrie de l'Infini, comme

la ſuite le fera voir diſtinctement *c. q. f. d.*

Propoſition 4e. Vous ſappez non-ſeulement la Géometrie de l'Infini, mais toute bonne Géometrie.

Dem. Je ne dis rien du Principe des Indiviſibles, adopté depuis *Cavallieri*, par tous les vrais Géometres. Mais vous poſez un Principe qui va à ruiner toute la Géometrie, en lui ôtant ſon exactitude & ſa préciſion, en ſubſtituant les approximations aux exhauſtions, & les *à peu près* vagues de la pratique, à la rigueur ſcrupuleuſe de la Théorie. Car en propres termes vous dites qu'il eſt vrai, & qu'il faut s'en tenir à prendre indifferemment l'une pour l'autre deux quantitez, qu'on ne peut, ſans abuſer des termes, traiter non-ſeulement de *rigoureuſement égales*, mais même de ſimplement égales. Je ne ſçai pas ſi les Géometres ordinaires adopteront votre Principe, mais les Géometres infinitaires ſont plus exacts, & j'oſe bien répondre qu'aucun ne l'adoptera. *c. q. f. d.*

Propoſitition 5e. Votre Réplique n'eſt pas complette.

Dem. Il falloit ou ſoutenir votre premiere attaque contre ma Réponſe, ou convenir que j'avois raiſon. Vous ne faites ni l'un ni l'autre, & en donnant aux choſes un tour que je n'ai gueres compris, vous trouvez le ſecret de conclure que j'ai encore tort. Vous ne dites mot en particulier de la ſerie de *M. Leibnis*, que vous m'aviez oppoſée. Ce que j'en ai dit eſt-il vrai, eſt il faux? Vous vous jettez ſur une de mes Démonſtrations & vous laiſſez toutes les autres, en inſinuant que les autres ne la valent pas. Je veux croire que celle-là eſt la meilleure & la plus à la portée de tout le monde, étant toute immediatement fondée ſur Euclide: mais je prends acte que les autres

ſont

ſont bonnes, puiſque vous ne les attaquez pas. *c. q. f. d.*

Propoſition 6^e^. Vous ne combattez pas la Démonſtration que vous attaquez.

Dem. Vous avez crû que j'y poſois en Principe l'égalité exacte de deux grandeurs infiniment peu differentes. Ce n'eſt point un Principe, c'eſt une concluſion, je ne ſuppoſe point cette égalité, je la démontre. *c. q. f. d.*

Propoſition 7^e^. Ma Démonſtration ſubſiſte dans toute ſa force.

Dem. Je faiſois voir qu'un Triangle formé de toutes les ordonnées impaires d'un autre Triangle, en eſt la moitié préciſe, puiſqu'il a préciſement ſa demie baſe, & préciſement la même hauteur. De-là je concluois ſans réplique & d'après *Euclide*, que l'autre Triangle partiel formé des ordonnées paires, eſt auſſi préciſément l'autre moitié du grand & préciſement égal à celui des ordonnées impaires, malgré l'excès infiniment petit de la hauteur de celui-ci ſur celui-là. D'où enfin je concluois qu'une difference infiniment petite, n'empêchoit pas la plus rigoureuſe égalité. C'étoit-là *c. q. f. d.*

Propoſition 8^e^. Votre Démonſtration eſt ingenieuſe & ſubtile, mais voilà tout.

Dem. Elle revient au raiſonnement ingenieux, mais peu ſérieux, je penſe, de *Themiſtocle*, qui diſoit à ſes amis : Mon fils gouverne ſa mere, ſa mere me gouverne, je gouverne la Grece, la Grece gouverne l'Aſie, l'Aſie gouverne le Monde entier. Ainſi mon fils gouverne le Monde entier. La premiere ordonnée triangulaire, dites-vous, eſt égale à la ſeconde, la ſeconde à la troiſiéme, la, &c. Donc la premiere, concluez-vous, eſt égale à la derniere, c'eſt-à-dire, la baſe eſt

égale à la pointe. Mais vous transportez au h... ſans raiſon, une égalité que je n'ai aſſignée que dans l'infini. Selon moi, cette égalité ne ſubſiſte qu'entre deux ordonnées contiguës, ou même entre un nombre d'ordonnées qui ne compoſent qu'une largeur infiniment petite. Dès que vous portez la comparaiſon d'une largeur infiniment petite à une largeur finie, je vous demande compte des differences que je vous permettois de négliger, tandis que la ſomme en étoit finie, mais que tout Infinitaire évaluë dès que le nombre en eſt infini. *c. q. f. d.*

Propoſition 9^e^. Votre Démonſtration, non plus que toutes celles que d'autres ont oppoſées au Paradoxe, n'en attaquent que la moitié, & par conſequent ne l'attaquent point du tout.

Dem. Je n'ai point admis d'égalité, quoiqu'exacte, qui exclut les differences, non plus que des differences qui fuſſent imcompatibles avec la plus exacte égalité. Faites marcher ces deux choſes enſemble & vous trouverez dans l'une des réponſes aux difficultez que vous ſeriez tenté d'oppoſer à l'autre. Eternellement vous me parlez des differences qui regnent ici, comme ſi dès la premiere Propoſition du Paradoxe je ne les avois pas admiſes & qu'elles ne fuſſent pas de l'eſſence même du Paradoxe. *c. q. f. d.*

Propoſition 10^e^. Votre Démonſtration ſe tourne contre vous.

Dem. On peut, ſelon vous, prendre indifferemment la ſeconde ordonnée pour la premiere, la troiſiéme pour la ſeconde, la quatriéme pour la troiſiéme, &c. on peut donc prendre la derniere pour la premiere & le point pour la ligne. *c. q. f. d.*

Propoſition 11^e^. Votre ſeconde Démonſtration eſt directement contraire à toute la Géometrie

metrie de l'infini & contre vous-même.

Dem. Les Infinitaires prennent conſtamment pour égales les deux ordonnées, ſouſnormales de la Tangente ; & le Quadrilatere qu'elles forment avec cette Tangente & avec l'Axe ils le prennent conſtamment pour un rectangle ou un parallelogramme, & je ſuis bien ſûr qu'il n'y en a pas un qui n'adopte en propres termes tout ce que vous m'oppoſez. Vous-même vous l'adoptez en adoptant le Principe de prendre indifferemment l'une pour l'autre ces deux ordonnées. *c. q. f. d.*

Propoſition 12e. Le procedé conſtant des Infinitaires les met à couvert de votre objection.

Dem. Ouvrez leurs Livres, ſi vous jugez que la choſe en vaille la peine ; vous leur verrez ſuppoſer tantôt l'égalité de ces deux lignes, & tantôt leurs differences. Dans les quadratures ils ſuppoſent l'égalité en ſuppoſant *ydx* ou même avec *M. Newton*, *y* pour leur Element ; mais dans les rectifications & dans les tangentes, vous verrez revivre les *dy* & les *dx*. *c. q. f d.*

Propoſition 13e. Votre ſeconde Démonſtration eſt contre les premiers Principes de la Géometrie la plus ſimple.

Dem. De tout temps on a diſtingué deux choſes dans une ligne droite, ſa grandeur & ſa poſition. Dans les Quadratures il s'agit de la grandeur abſoluë des choſes ; on n'y a donc aucun égard aux differences ni aux points extremes des ordonnées contiguës. Dans l'affaire des tangentes & dans toutes celles qui regardent uniquement la poſition des lignes, on a égard à l'obliquité des extremitez de ces ordonnées, & loin de ſuppoſer *dy* nul & *du* égal à *dx*, on ſuppoſe *du* égal à la racine des quarrez des coordonnées. Admirez, je vous prie, la juſ-

teſſe & la circonſpection de ce double procedé des Infinitaires, & en même-temps ſentez la néceſſité du double point de vûë que preſente le Paradoxe, & convenez que j'ay démontré *c. q f d.*

Scholie. J'ai bien ſenti dès le commencement que la difficulté que vous & deux ou trois autres *Anti-Infinitaires*, vous aviez à ſouſcrire au Paradoxe, venoit de la rigueur géometrique où j'y prenois les choſes. Mais que faire à cela? Je ne ſçaurois dans la Géométrie être Géometre à demi. Dès que je conſentis à prendre indifferemment deux quantitez l'une pour l'autre, je me ſentis forcé de les regarder comme égales; or dès que je les admis comme égales, je ne le fis qu'à condition que je les regarderois comme très-égales, tout-à-fait égales, en un mot géometriquement égales. Je ſçai bien, & vous m'y faites faire reflexion, qu'il y a des Géometres qui ſe croyent même Infinitaires, qui diſtinguent ces trois operations ſans que je ſçache trop comment, ſi ce n'eſt peut-être qu'ils logent l'une dans l'eſprit, l'autre dans la mémoire, & la troiſiéme dans l'imagination. Lorſque la routine du calcul les entraîne, ils prennent indifferemment l'une pour l'autre deux ordonnées contiguës, ſans trop examiner ſi elles ſont égales, & ſans y regarder de ſi près. D'autres en y regardant de plus près, & voyant ſur tout que cette ſuppoſition ne laiſſe pas d'aboutir au vrai, imaginent une ſorte d'égalité approchée qu'un peu d'Algebre jettée deſſus, pallie & peut être même corrige. D'autres enfin qui ſans doute y regardent de plus près & de très-près, conçoivent qu'en bonne Géometrie ſi ces ordonnées ſont égales au point de pouvoir être ſubſtituées l'une à l'autre, il faut bien qu'elles ſoient parfaitement égales. Je ſuis

for

fort ſenſible, au reſte, à ce que vous me dites que je ſuis *le ſeul* qui ait pris juſqu'ici les choſes dans cette rigueur géometrique. C'eſt tout ce que le meilleur de mes amis auroit pû me dire de plus obligeant. Permettez-moi, Monſieur, d'aſpirer à ce titre; je ne ſuis pas de ceux qu'une Critique offenſe beaucoup. Polie même ou impolie, peu importe. L'impoliteſſe ne deshonore que celui qui la fait. Et pour le moins, dès que j'ai répondu, ma paix eſt faite avec l'Auteur, & je le remercie très-ſincerement de l'honneur qu'il m'a fait, & ſurtout de l'occaſion qu'il m'a fait naître de penſer & de dire bien des choſes dont ſouvent je n'aurois pas eu la premiere idée ſans cela. Jugez donc combien je dois être ſenſible à une Critique honnête qui vient de la part d'un des plus celebres Académiciens de France & de la ſincerité avec laquelle je ſuis reſpectueuſement, votre très, &c.

Si natura negat, facit indignatio verſum.

UN Docteur en Medecine, d'une des plus celebres Facultez du Royaume, qui n'eſt point Poëte de Profeſſion, le devient aujourd'hui par effort, & par neceſſité, picqué au vif, & indigné des reproches éternels qu'on lui fait & à tous ceux de ſa Profeſſion, de n'avoir ni foi ni loi, ni religion, & de ne point croire en Dieu. Pour deſabuſer le Public prévenu & pour ſe juſtifier d'une calomnie

ſi affreuſe, que celle de l'athéïſme, il a compoſé les Vers ſuivants, dans leſquels il développe ſes vrais ſentimens à cet égard, qui ne lui ſont pas ſi propres, qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive même les étendre à tous les deſcendans d'Eſculape, ſi on veut leur rendre juſtice.

L'EXISTENCE DE DIEU,

Démontrée par les merveilles de la Nature.

ODE.

Contre les Athées.

MOn Dieu! c'eſt vous ſeul que j'adore,
Tout penetré de vos grandeurs;
Malheur à ces blaſphemateurs,
Dont la bouche vous deshonore!
Peut-on vous méconnoître? où ſont donc ces Mortels,
Partiſans du deſtin, ennemis des Autels,
Dreſſez à votre Providence?
Qu'ils tremblent? l'Univers de leurs traits odieux,
Dément tous les jours l'inſolence,
Avec tout cet éclat dont il brille à leurs yeux.

Eſclave d'un penchant funeſte,
Dont

Dont tu te laiſſes dominer,
Toûjours prompte à te mutiner,
Fiere raiſon, je te déteſte;
Sur les Ailes d'Icare, & biens moins ſûre encor,
Comme lui temeraire, oſant prendre l'eſſor,
Tu t'abandonnes à toi-même;
Dans les Flots de la Mer honteux il ſe perdit,
Et tu te perds dans le Syſtême,
Au gré des paſſions, dont le bruit t'étourdit.

Tels ſont les malheureux Athées;
Leur eſprit ſéduit par le cœur,
Suit aveuglément ſon vainqueur,
Qui triomphe de ſes idées;
Dans ſes déreglemens, ce cœur plus qu'endurci,
Ne veut-il point de Dieu? l'eſprit le nie auſſi,
De ſes ſentimens Tributaire:
Ainſi l'impiété de ſon horrible ſein,
Par une ſuite neceſſaire,
Enfante le blaſphême & lui prête la main.

Il faut que toute Créature,

Com-

Combattant pour le Créateur ;
Vange ſes droits & ſon honneur,
Contre la plus noire impoſture.
O vous Cieux azurez, de ſon règne jaloux,
Pour lui dans ce Combat, brillez, ſignalez-vous,
Déconcertez ces fiers coupables ;
Suſpendus ſur leur tête offrez-leur tour-à-tour
Ces feux éclatans, innombrables,
Dont la vive Splendeur leur parle nuit & jour.

Mais toi ſur tout, ame du Monde,
Brillant Flambeau de l'Univers,
Qui dans tant de climats divers,
Regnes ſur la Terre & ſur l'Onde,
Quand du ſein de Thetis, ſur ton Char lumineux,
De tes Rayons dorez, faiſant luire les feux,
Du jour tu r'ouvres la barriere ;
Confonds ces inſenſez, pourſuis-les en tout lieu,
Et les forces dans ta carriere,
Témoins de tant de gloire, à reconnoître un Dieu.

Muſe, arrête, où tendent tes vûës,

Contre

Contre ces eſprits orgueilleux,
Pourquoi d'un vol impetueux
Les porter au-delà des nuës ?
Dieu n'eſt-il pas par tout ? attentifs ici bas,
Quand ils voudront le voir, ne le verront-ils pas ?
Sa puiſſance eſt-elle incertaine ?
Juſqu'au plus vil inſecte, au brin d'herbe, au fetu,
Tout parle, tout crie à voix pleine,
Tout annonce ſon nom, vainement combattu.

Grands Rois, qui devant Dieu n'êtes qu'un vain fantôme ;
Vous qu'on traite de demi Dieux,
Et qu'on adore en ces bas lieux,
Créez une mouche, un atome :
Quoi donc embaraſſez, pour de ſi petits corps,
Impuiſſans Souverains, redoublant vos efforts,
Ne ſçauriez-vous leur donner l'être ?
Non, non, ce n'eſt qu'à Dieu que ce droit appartient,
En qualité d'unique maître,

Lui

Lui ſeul peut les créer, & lui ſeul les ſoutient.

Qu'entends je ! les cris des impies
S'élevent ici contre moi.
Je tremble, & je palis d'effroi
Aux noirs accès de leurs manies :
Point de Dieu, diſent-ils hautement, à quoi bon !
Un je ne ſçai quel ſort, aveugle & ſans raiſon,
Préſide ſeul à toutes choſes ;
Dans ce vaſte Univers, de l'un à l'autre bout,
Arbitre des Méthamorphoſes,
Il fait, défait, refait, change, rechange tout.

Juſqu'à quand, fameux témeraires,
Sacrileges profanateurs,
Livrez aux deſirs de vos cœurs
Vous repaîtrez-vous de chimeres ?
Qu'eſt-ce donc, ſelon vous, que ce ſort incertain,
Ce prétendu hazard, ce biſarre deſtin,
Dont vous adorez les caprices ?

Re-

Remontez à la ſource, examinez de près ;
Vous verrez que c'eſt à vos vices,
Qu'il doit ſon origine, & qu'il doit ſon progrès.

Ouvrez les yeux, maudite engeance,
Philoſophes vains, entêtez ;
Du Globe que vous habitez
Admirez la magnificence.
Quel eſt ſon poids immenſe, & comment dans les airs
Il ſe ſoutient lui-même ; ah ! contemplez ces Mers,
Et tout ce pompeux étalage,
De plantes, d'animaux, ſur ſa ſurface épars,
Je n'en dirai pas davantage,
Pour fixer vos eſprits, en fixant vos regards.

Chantons la puiſſance divine,
Homme, ſeconde mes tranſports ;
Quel nombre effrayant de reſſorts,
Dans cet admirable machine !
Que l'ordre en eſt charmant ! le jeu bien ménagé !

Tout

Tout ſaiſit, tout ſurprend; dans ce monde abregé :

Ineffable dans ſa ſtructure :

D'un Etre intelligent, monument éternel,

Vrai chef-d'œuvre de la nature,

Fait exprès pour lui rendre un culte ſolemnel.

Eclattez, verité captive

Sous le joug de l'iniquité,

Jouiſſez de la liberté,

Dont un maudit penchant vous prive;

Libertins dans le cœur; malgré vous dans l'eſprit,

D'un Dieu toujours préſent, le grand nom eſt écrit,

D'un caractere inéfaçable,

Vos folles paſſions ont beau le rejetter;

Perſecuteur inexorable,

Vous le trouvez par tout, ſans pouvoir l'éviter.

Pugnabit orbis terrarum, contra inſenſatos.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Evreux, contenant l'explication du mot Bigre, *dont il eſt parlé dans le Mercure du mois de Septembre dernier.*

CE mot qui eſt injurieux parmi la Populace, n'eſt rien moins que cela chez les gens éclairez. C'eſt un terme François dont l'étimologie vient d'un très-bon mot Latin, lequel mot Latin, aboli ou oublié dans les tems d'ignorance, a donné lieu de latiniſer le François, & du mot *Bigre* on a fait le mot *Biger* ou *Bigrus*, comme du mot *Quille* on a fait *Quilla*, du mot *Coin* on a fait *Queugnum*, du mot *Voûte* on a fait *Volta*, & du mot *Bigre* on a fait *Bigrus*.

Ce terme François vient originairement du terme Latin *Apiger*, c'eſt à-dire qui gouverne les Mouches à miel : *Qui gerit, qui regit apes*; ou d'*Apicurus, qui curat apes*, qui a ſoin des Abeilles. De l'un & de l'autre de ces deux mots Latins on a retranché l'*A.* reſte donc *Piger* dont on a changé le P. en B. ou *Picurus* dont on a fait *Picrus*, en changeant le P. en B. dans le ſecond comme dans le premier. *Biger, Bigrus. Apicurus qui curat apes*, comme

Vio-

Viocurus, qui curat vias, Varron.

Cette étimologie ainſi derivée, il eſt juſte d'en donner les preuves, les voici, tirées de Chartes, & de Titres, Latins & François, ignorez par Ducange, qui n'a point donné la vrai explication de ce mot, non plus que Dom Beſſin dans ſes Conciles de Normandie, à la fin deſquels il donne une explication des termes barbares qui ſe trouvent dans les Chartes Normandes, citées dans l'Ouvrage, quoique certe explication intereſſe & la Province de Normandie, & tout le Royaume.

1°. Une Charte de Roger de Tony, Comte de Conches, dans le Chartrier de l'Abbaye de l'Etrée, Ordre de Citeaux, Diocèſe d'Evreux, ſuffit ſeule pour prouver évidemment l'explication en queſtion. *Noverint univerſi, Quod ego Rogerius de Thoenio, &c. Dominus de Conchis, &c. dedi & conceſſi Religioſis viris, Abbati & Monachis Abbatiæ de ſtrata ordinis Ciſtercienſis Diœ. Ebroic.* unum Bigrum, *id eſt, acquiſitiones apum in foreſta mea de Chonchis in* * *miniſterio de Champignoles.*

2°. Aveu du Prieuré de Lierru, Ordre de S. Auguſtin, dans le même Diocèſe,

* *Miniſterium, ſeu Sylva miniſtrans lignum tunc temporis ad uſus quoslibet aptum.*

rendu

rendu au Comte de Conches par les Religieux de la Maiſon. *Item, avons droit d'avoir & tenir en ladite Forêt* (de Conches) ung Bigre, *lequel peut prendre Mouſches, miel, & cire pour le luminaire de notre dite Egliſe, mercher* (marquer) *couper & abatre les arbres, où elles ſeront ſans aucun dangier ne reprinſe, &c.* cet aveu eſt de 1462.

3°. Aveu de la Seigneurie de Bémécourt, rendu au Comte de Breteuil. *Item, ai droit de trois ans en trois ans, quand on met les mouches en ladite Forêt* (de Breteuil) *d'envoyer mon* Bigre *avec les Bigres du Roi, lequel doit être juré devant le Chaſtelain de Breteuil, de bien & fidelement querre* (quærere) *les Abeilles & le miel pour en faire mon beſoing.* Cet aveu eſt de 1479.

4°. Aveu de la Seigneurie de Neauphle, au même Comté de Breteuil, *& dudit Fief d'Auvergny depend ung Hoſtel appellé la* Bigrerie, *ou l'Hoſtel aux Mouches.* Aveu de 1465.

5°. Chartes de la Fondation de l'Abbaye S. Sauveur d'Evreux, par Richard, Comte d'Evreux, *dedi decimam mellis ipſius foreſte mee*: à la verité le mot *Bigre* ne s'y trouve pas, mais on doit le ſuppoſer de droit à cette Abbaye, puiſque c'étoit aux *Bigres* à dîmer le miel.

6°.

6°. Charte de la Fondation de l'Abbaye de Bonport, Ordre de Citeaux, Diocèſe d'Evreux, Richard II. Roi d'Angleterre, Fondateur de cette Abbaye, y donne *in foreſta de Bord.* (la Forêt du Pont de l'Arche) *unum* Bigrum *ad luminare Eccleſiæ.*

L'AMOUR PROFANE,

ODE.

O Toi, qu'on adore à Cythere,
Implacable ennemi des plaiſirs innocens,
Toi, dont l'impetueuſe mere,
Naquit dans les flots mugiſſans;
Je veux de tes forfaits retracer la Peinture,
Faire rougir la terre, effrayer la Nature,
Ce n'eſt point Appollon que j'implore aujourd'hui;
C'eſt vous, ſage Pallas, c'eſt vous, chaſte Diane,
Soyez contre l'Amour profane,
Mon Appollon & mon appui.

Quel monſtre, aſſemblage bizarre,

De vices l'un par l'autre, à l'envi combattus ;
Fier & ſoumis, humain, barbare,
C'eſt peu, que de fauſſes vertus ;
Naïf, aimable enfant, les Jeux, les Ris, les Graces,
Volent autour de lui, ſément de fleurs ſes traces ;
Ses dedains affectez irritent nos deſirs ;
Bien-tôt tout diſparoît, & les fleurs ſe flétriſſent ;
Avec elles s'évanouiſſent
Et notre eſpoir & nos plaiſirs.

Avec adreſſe il s'inſinuë,
Tantôt ſous les dehors d'une noble pitié,
Tantôt il échappe à la vuë
Sous les voiles de l'amitié ;
Mais amitié perfide. & pitié ſacrilege,
La raiſon contre lui n'a point de privilege ;
Ses pieds audacieux foulent les plus ſaints droits,
Thémis & ſes Arrêts, la Patrie & ſes larmes :
En vain s'oppoſent à ſes armes,
L'horreur conſacre ſes exploits.

Que

Que vois-je? c'eſt ſon Temple, il s'ouvre.

Quel Temple, quels Autels, quels Prêtres odieux,

Quels objets mon œil y découvre,

La moleſſe regne en ces lieux;

Les remords dévorans, fruits du plaiſir perfide;

Les aveugles ſoupçons dont l'erreur eſt le guide,

Le déſeſpoir, la rage & les pâles ſoucis:

Tels de ce Temple impur ſont les affreux Miniſtres,

Et c'eſt ſur des débris ſiniſtres

Que le Dieu du Temple eſt aſſis.

Ces murs, immortelles archives,

De la Rive athlantique aux bords où naît le jour,

M'offrent des Peintures naïves,

Des vains triomphes de l'Amour,

Il attache à ſon Char les Dieux, les Rois, les Sages,

Portraits humilians; les plus fermes courages,

Languiſſent dans les bras d'un indigne repos,

Tout

Tout tremble au nom d'Alcide, il tremble
aux pieds d'Omphale ;
Amour, ta puiſſance fatale,
Change en eſclaves les Heros.

Dans ce ſuperbe Mauſolée,
Cléopatre renferme un Amant malheureux,
Une paſſion déreglée
Lesperd, les réunit tous deux,
Quel état, quel revers, eſt-ce là ce grand
homme ?
Qui jadis dans ſes mains tenoit le ſort de
Rome,
Vaincu, percé de coups, & fuyant ſes Vain-
queurs,
Romain, honteux de l'être, eſclave d'une
Reine,
Il meurt accablé ſous ſa chaîne ;
Et trop indigne de nos pleurs.

Je vois des Tableaux plus tragiques,
Meurtres, poiſons, fureurs, horribles atten-
tats,
Maux publics, crimes domeſtiques,
Ruine des puiſſans Etats ;
Ilion, tu n'es plus, un vaſte amas de cendre,

Couvre les murs pompeux que baignoit le Scamandre,

L'Amour s'en applaudit, triomphe dans les airs,

Et marquant ſes tranſports, par un battement d'aîles,

Il pouſſe au loin les étincelles

D'un feu qu'ont vomi les Enfers.

Ces étincelles diſperſées

Allument en cent lieux de longs embraſemens;

Combien de Villes renverſées

En ſont de triſtes Monumens!

Ici de ſes Captifs l'Amour peint les ſupplices;

Il trouve dans leurs maux de barbares délices,

Une honteuſe mort termine leurs regrets;

Mirrha, Phedre, Biblis, deviennent les victimes

De leurs flammes illegitimes;

Quel ſort cruel! mais quels forfaits!

Sortons de ce ſéjour funeſte,

Du monſtre qui l'habite, évitons les tranſports,

Fuyons,

Fuyons ; la colere céleſte
Aſſemble ſur lui ſes tréſors ,
Elle ouvre ſous ſes pas des abyſmes de flam-
mes ;
Mortels , que la Vertu regne ſeule en vos
ames :
Ah ! craignez d'en ternir jamais la pureté ;
Gardez-vous d'avilir par d'indignes hom-
mages ,
Les plus reſpectables images
De l'Auguſte Divinité.

J. B. P. J.

SUITE de la Lettre de M. A. M. ſur l'Hiſtoire Litteraire de la Ville de Lyon , par le R. P. de Colonia. Seconde Partie , contenant une Bibliotheque des Auteurs Lyonnois , &c.

IL eſt tems , Monſieur , de reprendre notre Hiſtoire de Lyon ; c'eſt auſſi la ſeconde partie de cet Ouvrage qui va faire la matiere de cette Lettre. Vous vous ſouviendrez ſans doute , qu'elle comprend *une Bibliotheque des Auteurs Lyonnois , Sacrez & Profanes , diſtribuez par ſié-*

cles. L'Auteur, comme vous avez vû en liſant ce qui regarde la premiere partie, entreprend d'y faire connoître la perſonne, les Ecrits, les talens & les actions des plus célebres Lyonnois, qui depuis dix-huit ſiécles ont tenu avec honneur leur place dans la République des Lettres. Le P. de Colonia aſſûre que ce n'eſt point ici une ſimple Bibliotheque, ni un ſimple Catalogue raiſonné; encore moins une Liſte ſéche des Auteurs Lyonnois.

Dans l'Hiſtoire Litteraire du premier ſiécle de Lyon, il comprend non ſeulement les cent années, qui s'écoulerent préciſément depuis ſa fondation juſqu'à ſon embraſement ſous l'Empire de Neron; mais il y comprend auſſi les quarante-deux années qui reſtent depuis cet incendie juſqu'à la fin du premier ſiécle de Jeſus-Chriſt, & il en uſe ainſi pour faire quadrer les differens ſiécles de cette Ville avec les dix-huit ſiécles de l'Ere Chrétienne. Après une idée generale que l'Auteur donne de ce ſiécle, il entre dans le détail, & il remarque que ce premier ſiécle Litteraire de Lyon eſt un des plus ſteriles en Auteurs & en Ouvrages connus. Les Auteurs qui paroiſſent d'abord à la tête de cette Bibliotheque ſont un Conſul Romain, un Empereur & un Ceſar, c'eſt-

à-dire, Munatius Plancus, Claude, & ſon frere Germanicus.

On parle dans le ſecond ſiécle de la Lettre Dogmatique des Martyrs de Lyon aux Fideles d'Aſie ſur les erreurs de Montan; de l'Epître des Fideles de Lyon & de Vienne ſur les Combats des premiers Martyrs de Lyon. Deux fautes du Cardinal Baronius, & l'opinion ſinguliere de Dodwel ſur l'époque de ces Martyrs, ſont ici remarquées, & l'Auteur n'oublie rien pour apporter tout l'éclairciſſement qu'on peut ſouhaitter ſur cette Epître. Il releve l'erreur où ſont tombez pluſieurs Auteurs qui ont pris Zacharie, pere de S. Jean-Baptiſte, pour un des Martyrs de Lyon, qui lui eſt ſeulement comparé. Ces Auteurs, entr'autres, ſont Ruffin, Gregoire de Tours, la Mure, de Rubys, &c. L'Hiſtoire abregée de ſainte Blandine eſt enſuite expoſée d'une maniere qui fera plaiſir ſans doute, aux perſonnes de ſon ſexe qui cherchent des exemples de courage & de vertu.

Le troiſiéme ſiécle emprunte ſon luſtre Litteraire preſque uniquement des Ouvrages de S. Irenée; car quoique ce ſaint Docteur ait compoſé preſque tous ſes Livres dans le ſecond ſiécle, notre ſçavant Jeſuite, croit néanmoins devoir ne le placer que dans le troiſiéme, qui eſt

celui auquel il eſt mort, & c'eſt, dit-il, la régle fixe qu'il ſuivra dans le reſte de ſon Hiſtoire. On eſt aſſez inſtruit ſur les Ouvrages de S. Irenée ; mais il en eſt autrement de ſon Martyre, c'eſt même un article, dit le P. de C. ſur lequel on eſt dans une parfaite illuſion ; tout ce que les Auteurs Modernes ont débité ſur ce point, va ou à combattre la verité, ou à l'affoiblir, ou à la laiſſer enſevelie dans les ténebres. Il a paru à notre Auteur, que l'importance de la matiere, & la nature de ſon Ouvrage exigeoient de lui, qu'il fit ſur ce ſujet quelques remarques particulieres pour combattre les premiers Auteurs, pour redreſſer les ſeconds, & pour ſuppléer au ſilence des derniers. C'eſt auſſi ce qu'il fait d'une maniere auſſi claire, qu'elle eſt conciſe, après cependant avoir donné une idée de la perſonne & des Ouvrages de ce S. Docteur. Il fait voir que les doutes ſur le Martyre de ſaint Irenée, & de ſes Compagnons, ne ſont fondez que ſur des erreurs qu'il dévoile, & il prouve par une Lettre de S. Gregoire Pape, que S. Irenée & ſon Peuple furent maſſacrez par voye de fait, & ſans aucune forme de jugement, en haine de la Religion, & pour n'avoir pas voulu ſacrifier aux faux Dieux. Notre Hiſtorien rapporte l'Hiſtoire de ce maſſacre à l'oc-

l'occaſion des Decennales de Severe, & des Quinquennales de ſon fils Caracalla, célebrées à Lyon.

Le quatriéme ſiecle n'eſt pas abondant en fait de Recherches Litteraires. Peut-être, dit l'Auteur, à cauſe de l'inondation des Barbares qui abſorba preſque toute l'attention de ces tems orageux. Les recherches qu'on peut faire ſur ce quatriéme ſiécle par rapport à l'érudition Sacrée & Profane, ne peuvent guéres rouler que ſur deux objets: ſur les écoles Municipales, qui furent établies dans Lyon, & dottées par les Empereurs; ſur le commerce d'érudition Eccleſiaſtique, que S. Juſt, treiziéme Evêque de Lyon, entretenoit par Lettres avec S. Ambroiſe, & ſur l'anathême que ce même S. Juſt prononça dans le Concile d'Aquilée contre les Sectateurs d'Arius. La matiere qui n'eſt pas bien étenduë pour ce ſiécle, deviendroit plus abondante, ſi l'amour exact de la verité permettoit au P. de C. d'adopter le ſentiment de Lazius, & de quelques Auteurs qui prétendent que S. Ambroiſe étoit né à Lyon; mais il fait voir combien foible eſt le fondement ſur lequel cette opinion eſt appuyée.

Si on ne juge que par le premier coup d'œil des divers caracteres des tems, on aura d'abord lieu de croire que le cinquié-

me ſiécle n'a pû fournir que fort peu, ou rien du tout à la Litterature. Ce fut dans ce ſiécle orageux que la Ville de Lyon ſe vît livrée en proye à toutes ces differentes Nations barbares dont S. Jerôme rapporte juſqu'à trente noms differens. Cette Ville éprouva dans le cours de peu d'années toutes les horreurs de la Guerre ; elle changea pluſieurs fois de Maîtres, Lyon fut pris, ſaccagé, & brûlé par Attila ; il fut la proye de divers Tyrans qui s'éleverent dans les Gaules. Enfin après bien des révolutions, les Bourguignons Wandales s'en emparerent, moitié de gré, moitié de force, & en firent le centre de leur nouveau Royaume. Il ſemble que les Belles-Lettres, & les Beaux Arts ne pouvoient guéres fleurir au milieu de tant de déſordres, & que Sidonius Apollinaris, qui fut un des plus beaux ornemens de ce ſiécle, avoit raiſon de ſe plaindre qu'il ſentoit ſa veine glacée, & ſon eſprit rouillé depuis que les Barbares étoient les maîtres de ce Pays. Il eſt cependant certain que les Bourguignons n'étoient pas auſſi barbares que Sidonius les dépeint dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Jamais peut-être l'amour des Lettres, dit le P. de C. ne régna plus dans cette Ville que dans le tems qu'ils en furent les maîtres, c'eſt-à-dire, durant

vant 80. ans, ou environ, un trait ſingulier emprunté d'Eric ou d'Heric d'Auxerre, Auteur du neuviéme ſiécle, doit perſuader, ſelon le P. de C. de l'exacte verité de cette remarque : on lit dans la vie de S. Germain d'Auxerre, que cet Auteur a écrite, que du tems du Prêtre Conſtance, & de S. Patien, Evêque de Lyon, c'eſt-à-dire, dans le cinquiéme ſiécle, on appelloit communément cette Ville l'Ecole, ou l'Academie publique des Sciences en deçà des Mers, que les Lettres & les beaux Arts y floriſſoient plus que dans aucune autre Ville, &c. & qu'enfin pour pouvoir profeſſer dans les autres Villes, il falloit avoir étudié dans celle de Lyon.

Il faut avoir lû avec attention les Lettres de Sidonius Apollinaris, & celles d'Avitus, ſon contemporain, & ſon ami, pour être bien au fait de la Litterature de ce cinquiéme ſiécle. On y trouve les noms de quantité de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, qui malgré les malheurs de la Guerre, & les fréquentes révolutions de ce ſiécle, cherchoient leur conſolation dans la lecture des meilleurs Ouvrages qu'a produits l'Antiquité. C'étoient pour la plupart des Senateurs, des Patrices, des Evêques, ou des perſonnes qui étoient du Sang Imperial. Tels

étoient les Conſtances, les Apollinaires, les Philimates, les Ecdicius, les Ruſtiques, les Siagrius, les Ommatius, les Euchers, &c. N'oublions pas ſur tout, dit le ſçavant Jeſuite, ces deux freres ſi illuſtres dans l'Egliſe, & qui ont fait tant d'honneur à celle de Lyon, quoiqu'on ne puiſſe pas prouver qu'ils ſoient Lyonnois de naiſſance. Il s'agit ici de S. Mamert Arch. de Vienne, & de ſon frere Claudien Mamert, qu'il ne faut pas confondre, & n'en faire qu'une ſeule perſonne, comme ont fait tant de celébres Ecrivains. Sidonius nous en apprend dans ſes Lettres deux perſonnalitez intereſſantes; la premiere eſt que S. Mamert n'eſt pas ſeulement le reſtaurateur des *Rogations*, comme bien des gens l'ont crû ſur la foi des Auteurs de *Gallia Chriſtiana*; mais qu'il en eſt le veritable & le premier Inſtituteur; il eſt vrai, continuë le P. de C. que l'uſage des Proceſſions & des Litanies eſt beaucoup plus ancien que S. Mamert, & qu'on en trouve l'origine dans le troiſiéme ſiécle, & peut-être dans des tems encore plus éloignez: on peut conſulter là-deſſus le *Litaneuticus* de Serarius, c'eſt-à-dire, *Recherches*, ou *Traité ſur les Litanies*; mais cela ne prouve rien, dit notre Auteur, après le P. Sirmond, dans une de ſes Notes ſur Sidonius; car

il

il n'eſt pas queſtion de ſçavoir qui a établi le premier les Litanies & les Proceſſions en general, il ne s'agit préciſément que de celles qui précedent la fête de l'Aſcenſion du Sauveur. Or il eſt certain que c'eſt S. Mamert, Archevêque de Vienne, qui en eſt le premier Auteur, & que cette dévotion ayant paſſé de l'Egliſe de Vienne dans la Baſſe-Auvergne, & de-là dans toutes les Egliſes des Gaules, fut enſuite adoptée par l'Egliſe Univerſelle. Claudien Mamert, frere du précedent, eſt ici regardé comme le vrai Auteur de l'Hymne *Pange, lingua, glorioſi prælium certaminis, &c.* on le prouve par le ſtile & par d'autres témoignages.

Le fameux Sidoine Apollinaire, mort Evêque d'Auvergne, fut un des plus beaux eſprits, un des plus vertueux, & un des plus honnêtes hommes de ſon tems. Ce fut l'an 432. qu'il nâquit à Lyon; tout ce que notre Auteur en rapporte ſe fait lire avec plaiſir. Il entre dans un détail des plus grands, & des plus curieux ſur tout ce qui le regarde. Il fait connoître ſon talent pour la Poëſie, comment un de ſes Ouvrages lui fit ériger une Statuë à Rome; un autre procura de très-grands avantages à la Ville de Lyon. Un troiſiéme enfin lui valut le Gouvernement de Rome. Je paſſe ici bien des particula-

ritez dans lesquelles il est impossible d'entrer.

Le Prêtre Constance, Historien Sacré & Poëte, fait la matiere d'un Chapitre entier. S. Eucher 21e. Archevêque de Lyon vient ensuite ; on parle des erreurs & des variations qu'il y a eu sur sa personne, & sur ses Ecrits : l'Eglise de Lyon n'a reconnu qu'un seul Eucher jusqu'à la fin du dixseptiéme siécle. Ce fait historique est ici mis dans tout son jour par les anciens Missels & par les Breviaires de cette Eglise, par les antiques Litanies, & par les Catalogues de ses Evêques. On voit enfin en quel tems, comment & pourquoi on a introduit & autorisé le nouveau Systême des deux Euchers, &c. Tout cela est détaillé d'une maniere très-claire. Le P. de C. fait voir que M. Antelmi, Chanoine de Fréjus, est le premier qui ait attaqué la nouvelle opinion des deux Euchers. Il démontre, dit-il, que l'Eucher qui signa au second Concile d'Orange n'est point le grand Eucher de Lyon, & en même-tems que l'Eucher qui accompagna Saint Cezaire dans son Voyage, n'a jamais été Evêque de cette Ville. Le P. de C. termine cet article par des Remarques Critiques sur les Actes de S. Cesaire. Il parle dans un autre des Actes de sainte Consorcie, de la vie de S. Eucher

cher avant ſon Epiſcopat, & de la vie Apoſtolique de ce Saint ; il parle auſſi de ſes Ouvrages, & en particulier des Ecrits pour ſes deux fils. L'Hiſtoire du martyre de la Légion Thébéenne, termine celle du V. ſiécle Litteraire de Lyon.

Le ſixiéme ſiécle n'offre point aux recherches du P. de C. des Auteurs Illuſtres tels que S. Eucher, Sidonius, Apollinaris, & le Prêtre Conſtance ; mais il préſente des objets plus variez, plus agréables, &c. La celébre Conférence que les Evêques Catholiques eurent dans Lyon avec les Evêques Ariens en préſence du Roi Gondebaut, la victoire qu'ils remporterent ſur eux, le défi memorable qu'ils leur firent de prendre pour arbitre de leur differend S. Juſt tout mort qu'il étoit depuis plus d'un ſiécle, les loix Bourguignognes, qui furent publiées à Lyon, tout cela appartient à la Litterature du ſixiéme ſiécle. Des Légiſlateurs, des Juriſconſultes, des Conſeillers, ou des Secretaires d'Etat, des Juges & des Magiſtrats s'aſſemblerent à Lyon par ordre du Souverain : Ils vinrent de toutes les Provinces du nouveau Royaume de Bourgogne, du Dauphiné, de la Savoye & d'une partie de la Provence. Ces Légiſlateurs dreſſerent en commun un nouveau Code ſous les yeux du Prince, qui l'adopta,

dopta, le fit ſouſcrire par les trente-deux Comtes qu'il avoit dans ſes Etats, & le fit publier ſous ſon nom. Ce fut au commencement même du ſixiéme ſiécle que le Roi Gondebaut publia ces nouvelles Loix; elles ſont dattées du Conſulat d'Avienus, qui tombe dans l'année 501. ſelon les Faſtes Conſulaires. Ces Ordonnances néanmoins, & ces Loix qui ſont partagées en 122. titres, ne furent pas toutes publiées, ni dans le même tems, ni dans le même lieu, ni même par le même Prince.

Le titre general de ce nouveau Code porte qu'il a été publié à Lyon le quatriéme jour des Calendes d'Avril. On y voit à la tête ces paroles, dont l'Original eſt en Latin. *Livre des Ordonnances au ſujet des Loix paſſées & préſentes que nous voulons être obſervées à perpetuité, publié à Lyon le 29. jour de Mars.* La quarante-deuxiéme Loi qui décide des heritages des perſonnes mortes ſans laiſſer de poſterité a une datte differente. Le corps entier de ces Loix porte le nom de *Loy Gombette*, parce que le Roi Gombaut, ou Gondebaut en avoit fait ou du moins adopté & fait publier ſous ſon nom la meilleure partie. La Loi Gombette étoit à l'égard des Bourguignons, des Gaulois & des Romains, habitans

dans

dans ces Provinces, ce que la Loi Salique étoit à l'égard des François, ou Francs, ce que les Loix Gothiques étoient à l'égard des Goths, &c. Le témoignage que Grégoire de Tours rend de cette Loy, eſt fort avantageux, & fait voir qu'elle renfermoit beaucoup d'humanité. Toutes les differentes parties de la Juriſprudence Civile ſont renfermées dans ce Code, tout y eſt décidé ſagement & avec préciſion, depuis les queſtions les plus importantes, tels ſont l'homicide, le larcin, &c. juſqu'aux queſtions les plus minces & les plus triviales; par exemple, un Chien tué ſans deſſein, une haye rompuë, &c.

Mais ſi on enviſage ces mêmes Loix par leur endroit foible, on reconnoîtra ſans peine qu'Agobard fit ſagement d'en demander l'entiere abolition, trois ſiecles après qu'elles eurent été publiées. Ce pieux & ſçavant Archevêque remontra à l'Empereur Louis le Debonnaire que la Loi Gombette contenoit pluſieurs choſes diametralement oppoſées à l'Evangile, & qu'on ne devoit pas tolerer parmi les Chrétiens. La plus inſupportable étoit les preuves par le duel qui étoient autoriſées par les Loix. Les points de Droit & les Procès ſe terminoient par les armes, quand on manquoit de preuves ou de témoins.

Etoit-

Etoit-on accuſé de larcin ? d'homicide ? ou d'adultere ? pour peu que le droit fût douteux de part ou d'autre, on pouvoit choiſir deux Champions pour ſoutenir le pour ou le contre. C'étoit le Juge lui-même ou le Comte du lieu, qui fixoit le jour & la maniere du combat. C'étoient eux qui faiſoient préparer le champ de bataille, & qui faiſoient armer les Combattans par leurs Parains, après avoir fait benir leurs armes par un Prêtre. Le combat commençoit par un démenti en forme que ſe donnoient les Champions ; après quoi ils en venoient aux mains au ſon des Trompettes. Le vainqueur étoit déclaré innocent, ou dans celui qu'il repreſentoit ou dans ſa propre perſonne. Le vaincu étoit traîné hors du Champ de bataille & executé ſur le champ, ſi le crime dont il étoit queſtion, étoit un crime capital.

Dans un Chapitre qui regarde la Fondation du grand Hôtel-Dieu, on donne le caractere du Roi Childebert & on parle de ſon goût pour les pieuſes Fondations, à l'occaſion de celles qu'il fit à Lyon & de ſon affection pour S. Sacerdos. Childebert fit ratifier ſa Fondation par le Concile d'Orleans, & on prouve que ce Concile fut National, & que S. Sacerdos y preſida. On voit enſuite en quel temps & pourquoi

pourquoi Lyon changea, en quelque façon, de ſituation ; quand & comment l'Aſie commune fut introduite dans l'Egliſe de Lyon & dans les autres principales Egliſes du Royaume, la difference enfin des Abbez Canoniques & des Abbez Monaſtiques.

Deux raiſons ont obligé le P. de C. à s'étendre aſſez au long ſur les Ecrits qui ont paru durant tout le cours des ſix premiers ſiecles de J.C. qu'on doit appeller les ſept premiers ſiecles de Lyon, puiſque la Fondation de cette Ville, devance, dit-il, notre EreChrétienne de près d'un demi ſiecle. La premiere raiſon eſt le petit nombre de ces Ecrits, & la ſeconde c'eſt l'importance & le merite de ces mêmes Ouvrages & de leurs Auteurs. Je n'en uſerai pas de même dans la ſuite; ſi ce n'eſt, continuë le P. de Colonia, quand je trouverai ſur ma route un Florus, un S. Agobard, un Laydrade, &c. Le nombre des Ecrivains de Lyon groſſira ſi fort, dit-il, dans le ſeiziéme ſiecle & dans le dix-ſeptiéme, qu'on y trouveroit ſans peine de quoi remplir un volume entier. Les premiers qui ſe preſentent, c'eſt le Cardinal Seraphin Olivier, M. Spon, le P. Menetrier, &c. Le ſeul College des Medecins, quoi qu'établi à Lyon depuis deux ſiecles ſeulement, fournira à notre Auteus

teur plus de cinquante Ecrivains qui ont publié des Livres ſur toutes ſortes de matieres. Le College de la Sainte Trinité n'a pas été moins fertile en Auteurs, connus dans la République des Lettres. Enfin le ſiecle preſent a déja donné à cette Ville pluſieurs hommes rares, qui rempliſſent leur place avec honneur dans les trois plus celebres Académies de la Capitale du Royaume, & qui par leur travail & par leur génie ont ſçû penetrer ce qu'il y a de plus utile dans la Phyſique, dans la Botanique, dans la Medecine, dans l'Aſtronomie, dans la Litterature la plus exquiſe & la plus profonde. Tout cela promet que le P. de Colonia ne ſe bornera pas au ſeul volume qu'il vient de publier, & fait eſperer qu'il voudra bien continuer une entrepriſe qui ne peut être que très utile & très-agréable au Public. Je ſuis, Monſieur, &c.

Le 20. Decembre 1728.

SONNET,

Sur la Convaleſcence du Roy.

ARête, impitoyable Mort,
Reſpecte de Louis la précieuſe vie :

Quoi

Quoi, déja voudrois-tu qu'elle lui fût ravie?
Arête encore un coup, n'avance pas ſon ſort.

Tu vois la Reine en pleurs, toute l'Europe en larmes.
Ce ſpectacle touchant doit fléchir ta rigueur;
Mais non, ta barbare fureur,
Dans nos douleurs trouve des charmes.

Grands Dieux, c'eſt donc à vous qu'il faut avoir recours;
Daignez nous accorder votre divin ſecours;
Vous êtes le ſoutien des vertueux Monarques.

Conſervez-nous le nôtre, objet de tant de vœux;
Enchaînez le pouvoir des téméraires Parques,
Tant qu'il ne verra pas ſes arrieres neveux.

Par un Gentilhomme de Valogne.

QUESTION ſur les Logogryphes en Vers.

FAut-il plus d'art & plus d'eſprit pour trouver une famille *Logogrifique*, par la ſeule combinaiſon des Lettres d'un mot, en abuſant

& se prévalant d'une Ortografe inconstante, & défectueuse, qu'il n'en faut pour trouver une famille moins nombreuse, mais plus constante & mieux choisie, en combinant seulement les sons ou les veritables caracteres qui composent le chef & la famille que l'on en cherche ?

L'Ortografe a beau changer, un Logogrife sur la combinaison des sons est bon pour tous les tems ; un homme aveugle & qui ignore les les Lettres, peut le deviner par le secours de l'oreille & des yeux de l'esprit, infiniment au-dessus des yeux du corps : un Logogrife asservi à l'Ortografe, devient nul & indéchifrable, quand on passe d'une Ortografe à l'autre.

Un exemple rendra ceci plus clair. Si la Table des Sons de la Langue Françoise, donnée dans le mois de Septembre, est juste, le mot *Archet* du second Logogrife en Vers, du mois de Decembre est composé de cinq sons *A - re - ch-è - t*, répondant aux cinq nombres : or
20 16 10 25 6
dans ce mot *Archet*, on voit bien, & on le sent, que le son du *q.* ou du *k*, & celui du *ç* cédillé ou de l'*s*, où les sons des nombres 12. & 4. ne s'y trouvent point ; cependant l'Auteur du Logogrife veut qu'on y trouve le mot *Ark*, ou *Arc*, & celui de *Thraçe*, ou de *Trasse*, en vertu de quoi ? Apparemment en vertu des Lettres équivoques, susceptibles de divers sons, cela est vrai ; mais il reste à examiner, & c'est-là la question, si ce principe arbitraire, erronné & variable, est bon & preferable à celui qui consulte l'oreille plutôt que les yeux.

Si le son François *che* avoit un seul caractere qui lui fût propre, pourroit-on jamais trouver dans le mot *Archet*, les mots *Arc*, *Carte*, *Thrace*, *trace*, *&c* ? ni même celui du mot *Thé*, negligé

negligé par l'Auteur de ce Logogrife ? il eſt donc viſible que c'eſt abuſer de l'uſage vicieux de notre Ortografe, que d'en vouloir faire les regles d'un Jeu Logogrifique. Encore un exemple rendra ceci plus ſenſible, ſi j'écris le mot *ſapiens* en François *çaje*, au lieu de *ſage*, je pourrai trouver auſſi les mots *cage*, *gaſe*, &c. or aujourd'hui que l'Ortografe nouvelle ne fait pas difficulté d'employer indifferemment tous les caracteres uſitez, pourvû qu'ils n'induiſent point en erreur, il ſemble que la Table des ſons doit être préferée à celle des ſimples lettres dans les jeux Logogrifiques.

Les Auteurs des Logogrifes ſont ordinairement charmez de trouver tant de mots differens dans un ſeul, par les combinaiſons des ſillabes ou des lettres; mais ils en ſeroient moins ſurpris, s'ils vouloient faire attention à la force, à la vertu, ou à la fécondité de la combinaiſon, puiſque l'on trouve plus de quatre-vingt mots d'uſage dans le ſeul mot de CARTOUCHE; puiſque l'on trouve tant de milliers de combinaiſons dans ce Vers,

Tot tibi ſunt dotes, virgo, quot ſydera cœlo.

& que la combinaiſon des 24. Lettres de l'*a b c* ſe peut faire en pluſieurs *nonilions*, exprimés avec trente-quatre chiffres; & que la combinaiſon des ſons & des notes de Muſique juſqu'à ſoixante-quatre, contient des *vint-Octilions* exprimés en quatre vint-dix chiffres.

On peut donc, ce ſemble, aſſurer que le deffaut, la diſette de caractere & la bizarerie d'une Ortografe vicieuſe, ont été juſqu'ici le fondement de ce jeu Logogrifique, digne de ceux qui s'en amuſent, s'ils veulent le rectifier, & le perfectionner par les raiſons déja alle-

alleguées ſur cette matiere dans les précedens Mercures.

Mais s'il a fallu un ſiecle, (j'oſe le dire à la honte des Sçavans, des Imprimeurs & de la République des Lettres) pour faire adopter l'uſage different de l'*j* & de l'*v* conſonnes, & de l'*i* & de l'*u* voyelles, en faudra-t-il moins pour faire voir clair, pour convaincre & pour perſuader ſur l'art de combiner les Lettres & les ſons en fait d'Anagrammes ou de Logogrifes? Concluons du moins que ſi la prévention aſſervit bien ſouvent les hommes dans de petites choſes, malgré l'évidence, il n'eſt pas extraordinaire de voir les hommes ſi entêtez de leurs ſentimens & de leurs opinions, ſurtout dans des choſes importantes, lorſqu'ils ne les voyent qu'à travers des broüillards ou des nuages & avec des yeux affectez de quelque paſſion condamnable.

Nota. *M. de Senecé, dans ſon Logogrife Virelai, du ſecond volume du Mercure de Décembre, a droit de rendre graces à Dame Pédanterie, de la Logogriferie même en Algebrerie; mais ne doit-on pas auſſi lui rendre graces de la ſingerie qui fait la jargonnerie de la Maroterie? A B C DE CANDIAC.*

SUITE des Logogrifes Arithmetiques.

En cherchant les mots des 67. & 68. Logogrifes arithmetiques, on a pû trouver ceux de *Voile & d'Archet.*

69. Logogrife arithmetique de trois ſons ou de trois nombres, ſelon la Table donnée dans le Mercure du mois de Septembre.

Le 1^er^ eſt égal au 2^d^ moins 4.

Le

Le double du 2^d est égal au 3^e moins 3.
Le 3^e moins un est égal à 3 fois le 1^er.

70. *Logogrife arithmetique de quatre nombres ou de quatre ſons.*

Le double du 1^er égale le 2^d.
Quatre fois le 2^d égale cinq fois le 3^e.
Le 3^e moins deux égale le 4^e.
Le 4^e moins quatre égale le 1^er.

S. M. D.

Nota. On demande à l'Auteur des Logogrifes, les deux nombres, dont le premier dit au ſecond, ſi vous me donniez la moitié de votre ſomme, je paſſerois d'un quarré à l'autre, & il vous reſteroit encore la ſomme de deux quarrez, & le ſecond lui répond, ſi vous me donniez une ſeule unité, je deviendrois Cube, & il vous reſteroit encore la ſomme de deux Cubes.

Le Logogryphe du dernier Mercure a dû être expliqué par le mot *Charme*, qui d'abord eſt le nom d'un Arbre, & exprime auſſi le *charme* de la beauté. On trouve encore dans ce mot, ſuivant les differens changemens, retranchemens & les diviſions & combinaiſons des Lettres, les mots ſuivans, *Char*, *Arme*, *Carme*, *Cam* fils de Noé, *Marche*, *Arche*, *Arc*, *Mare* d'eau, *Marc*, poids, *Marc*, nom de Baptême, *Race*, *Mer*, *Rame* de Galere, *Mâche*, herbe, *Cher*, adjectif, *Ame* & *Amer*.

Amer; ce que les Vers du Logogryphe expriment fort naturellement.

Les deux Enigmes doivent s'expliquer par le *Mercure* & le *Chemin*.

PREMIERE ENIGME.

SAns que je ſois eſtropié,
Je ſuis ſans bras, je n'ai qu'un pié,
Mon ſurtout de toile eſt modeſte;
Trop de pluye eſt pour moi funeſte.

Immobile dans mon emploi,
Je donne quelquefois le gîte aux Hirondelles,
Auſſi-bien qu'elles j'ai des aîles,
Mon Maître n'en a point & vole mieux que moi.

DEUXIE'ME ENIGME.

PRoduit par la Juſtice & la magnificence,
J'ai droit de me flatter d'une illuſtre naiſſance;
Auſſi pour m'obtenir on fait tout ce qu'on peut;
Je me montre aux Humains ſous la forme qu'on veut,
Cette forme pourtant eſt toûjours très-honnête;

Quoique

Quoiqu'en certains pays, je ne ſois qu'une bête,

Dans d'autres je ſuis Roſe, & n'ai pas le malheur,

Que preſque en ſa naiſſance éprouve cette fleur.

Entre les mains d'Oedipe, autrefois je fus Réine,

Quand ſon eſprit ſauva la Nation Thébaine;

Je ne ſuis qu'un bâton dans celle d'un Guerrier;

Je ſuis Livre au College, ou Rameau de Laurier;

Je ſuis fleur ſur les bords que la Garonne arroſe,

Sur la Seine, en Médaille on me métamorphoſe;

Mercure qui m'expoſe aujourd'hui comme un jeu,

Par moi mit autrefois toute l'Aſie en feu.

Combien eſt-il malin, ce broüillon de Mercure!

Pour gêner les eſprits, il change ma figure;

Sous d'autres attributs ailleurs il m'a donné,

Tel qui me cherche encor, m'a déja deviné.

LOGOGRYPHE.

MOn nom dans l'Hiſtoire eſt fameux,

Prenez-en le milieu, ſe forme un cri de joye;

De mes extrémitez, ſi de l'une des deux
On ſe ſert à ſuivre ſa proye,
On renonceroit au métier,
Si ſans relâche & ſans quartier,
L'autre fixoit le tems de ce rude exercice;
Je veux me découvrir, Lecteur, je ſuis Romain,
Et ma tête ſans artifice,
A Rome n'étoit pas deſſus le corps humain;
Mais elle ſouffre encor tant de métamorphoſes,
Qu'on en fera bien autres choſes,
Comme à la Foire fait l'homme aux Tableaux changeans;
Si vous la renverſez, une pierre eſt moins dure,
Coupez-en les deux tiers, ô! grand Dieu, que de gens
Vont courir deſſus, je vous jure!
Au milieu mettez-en le bout,
Et vous verrez que tout d'un coup;
Peu s'en faut qu'elle vous accroche,
Enfin (car je ne prétens pas
Vous chercher maint autre anicroche;
Et de me diſſequer je me trouverois las)
Dans mon nom vous avez une Ville de France,
Qui prend chez moi ſon exiſtence.

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

PORTRAITS ou Eloges Hiſtoriques des Premiers Preſidens du Parlement de Provence. Par Pierre-Joſeph de Haitze. *A Avignon, chez D. Chaſtel*, 1727. vol. *in* 12. de 148. pages.

En l'année 1724. Jacques Cundier, habile Graveur de la Ville d'Aix, fils de Claude Cundier, Peintre, donna au Public les Portraits des Premiers Preſidens du Parlement de Provence, comme nous l'avons dit dans l'un de nos Journaux. » La publication de cette Portrai-» ture, dit M. de Haitze, dans une courte » Préface, me parut ſeche ſans aucun élo-» ge hiſtorique, qui animât ces Portraits » en faiſant connoître le genie de ceux » qu'ils repreſentoient. Dès-lors (conti-» nuë l'Auteur) je conçûs le deſſein d'a-» joûter à cette compilation ce qui y man-» quoit, & je crus que la choſe me regar-» doit, après avoir fait ſçavoir au Public, » comme j'ai fait il y a long-temps, que j'a-» vois compoſé l'hiſtoire de la Ville d'Aix, » prête à voir le jour, où les Eloges Hiſtori-

» ques des premiers Magiſtrats de la Juſtice
» ſuperieure de cette Province, doivent ne-
» ceſſairement entrer. Je me portai d'au-
» tant plus volontiers à completer cette
» Portraiture, (c'eſt toûjours M. de Hait-
» ze qui parle) qu'elle avoit très-bien
» réuſſi, & qu'elle venoit d'après un ex-
» cellent ramas de Peinture ſur ce ſujet.
» Portraits que le grand Henry de Four-
» bin d'Opede, dernier Premier Preſident
» de cette Maiſon, avoit recüeillis après
» beaucoup de ſoin, qui faiſoit le luſtre
» ſingulier de la Maiſon où ils ſe rencon-
» troient, qui avoit logé quatre des Pre-
» miers Preſidens qu'ils repreſentoient, &
» qui ne devoient avoir d'autre ſort pour
» leur placement que la durée de l'Edi-
» fice où ils étoient étalez. Ces Eloges qui commencent par celui de Michel Riccio Napolitain, & finiſſent par celui de N. Cardin Lebret, Chevalier, Comte de Selles, &c. Intendant de Juſtice & du Commerce en Provence, qui remplit aujourd'hui ſi dignement la premiere Magiſtrature de cette Province, ſont au nombre de vingt. Nous nous contenterons de preſenter à nos Lecteurs un de ces Portraits, pris à l'ouverture du Livre.

IX. JEAN-AUGUSTIN DE FORESTA.

» J. Auguſtin de Foreſta, Baron de Tretz,

» Tretz, quoique Perſonnage d'une grande » étude, & de belles Lettres, ne fut pas » heureux de venir à la Premiere Préſi- » dence, après un auſſi grand homme que » Jean de Maynier. Ce n'eſt que long- » temps après que le Soleil a diſparu, & » dans le cœur de la nuit, que les étoilles, » toutes brillantes qu'elles ſoient, peu- » vent paroître avec éclat. Le Premier Pre- » ſidént de Foreſta, eut pourtant cela de » commun avec ſon Prédeceſſeur, qu'il » parvint à cet honneur, après avoir paſſé » par les mêmes degrez de la Robbe, de » Conſeiller & de Preſident. Le crédit de » François de Foreſta ſon frere aîne, qui » avoit été Maître-d'Hôtel d'un des En- » fans de France, lui procura cette dignité, » dont les proviſions lui furent expediées » le treiziéme jour après la mort de ſon » devancier, c'eſt-à-dire, le cinquiéme » du mois de Juillet 1557. avec ordre au » Parlement de le recevoir, même pendant » le temps des vacations.

» Cette élévation ſurprit par trois en- » droits; par la nonchalance de celui qui » y fut porté; par la célerité de l'expe- » dition des Proviſions, & par l'ordre de » le recevoir hors de ſaiſon. Cela donna » ſujet de dire que jamais homme auſſi » lent que celui-là avoit fait autant de » chemin en ſi peu de temps. Jean-Au-

» guſtin de Foreſta étoit originaire de la
» Riviere de Gennes. Il avoit paſſé en Fran-
» ce avec ſon pere Chriſtophe de Foreſta,
» Medecin ordinaire de François I. par
» lequel il avoit été naturaliſé en 1532.
» L'interêt de ſe maintenir dans la Pre-
» miere Preſidence, le rendit grand Li-
» gueur, non pas pour tenir le haut bout
» dans ce parti en Provence, car il n'é-
» toit pas homme d'action, mais pour,
» en ſuivant les mouvemens du fameux
» Seigneur de Vins, qui en ce pays, en
» étoit l'ame, être fortifié de ſon appui.
» Il mourut en 1588. après avoir vécu 45.
» ans dans le Palais dont les vingt-neuf
» derniers furent avec la dignité de Pre-
» mier Preſident, digne certainement de
» revivre dans la mémoire des hommes
» par ſon irreprochable integrité, jointe
» à une profonde Litterature. C'étoit auſſi
» un des plus capables Magiſtrats du Royau-
» me, qui avoit honorablement & ſans
» aucun reproche, exercé trois diver-
» ſes Magiſtratures de Conſeiller, de
» Tiers-Preſident, & enfin de Premier.
» D'où vient qu'il fut choiſi pour être
» un des Commiſſaires en la cauſe de
» la Rebellion de Bourdeaux, fameuſe
» par les terribles executions qu'ils ordon-
» nerent contre les perturbateurs du re-
» pos public. Cependant comme les plus
» grands

» grands hommes ne ſont pas exempts de » deffauts, on a remarqué qu'il étoit na- » turellement timide,& que cette timidité » ne lui avoit pas permis de comprendre » quelle étoit la dignité de ſa Charge, » ni de ſe ſervir des grands biens qu'il » poſſedoit. Il étoit d'une petite ſtature, » dont les parties étoient pourtant bien » proportionnées ; il avoit le viſage plein » & coloré, ayant les yeux gros & ronds, » de couleur d'eau, un peu plus éminents » que de fleur de tête, avec les ſourcils » courbez en arc ; ſon regard étoit tendre » avec cette foibleſſe qui eſt ordinaire à » ceux qui ont la prunelle trop en dehors. » Il portoit ordinairement fort peu de » barbe, qu'il avoit blanche comme du » coton,& qu'il ſe faiſoit ajuſter en pointe.

On pourra juger par cet échantillon du ſtile & du génie de notre Panegyriſte. Son Héros favori paroît être Jean de *Maynier*, Baron d'Opede qui mourut le 22. Juin 1557. ou 1658. ſelon Mainbourg ; ſa mort fut contée, dit l'Auteur, parmi les malheurs publics. C'étoit en effet un grand homme, mais qui eut beſoin de ſe juſtifier, comme l'on ſçait, après la terrible execution des Religionnaires de Cabriere & de Merindol, à laquelle il avoit eu beaucoup de part. M. de Haitze paſſe là-deſſus fort legerement &

ſemble même dans le peu qu'il dit de cette affaire, confondre les choſes ; confuſion qui a paſſé juſques dans ſa Diction: voici comment il s'exprime ſur ce ſujet.

» Les Heretiques Rebelles de Merindol » voulurent lui faire un crime de cette fer- » meté ; mais après avoir eſſuyé de leur » part, de leurs Fauteurs & de leurs puiſ- » ſans Adherans, la plus violente de tou- » tes les attaques, il n'en reſta que plus » glorieux par un Jugement ſolemnel du » Prince, qui, ſuivant le Texte Sacré, que » l'Accuſé avoit pris dans le Diſcours qu'il » fit pour ſa deffenſe : *Diſcerna ſa cauſe* » *d'avec la Nation qui n'étoit pas ſainte*, » *le délivra de l'homme injuſte & trom-* » *peur*, qui étoit l'Avocat General Guerin, » & rendit ſon nom celebre par toute » l'Europe.

Il eſt certain par les Hiſtoriens les plus approuvez, que ce ne fut ni le Roy ni ſon Conſeil, qui rendit un Jugement ſur cette grande affaire. Le Roy Henry II. ordonna par des Lettres Patentes du 17. Mars 1551. qu'elle fût jugée par le Parlement de Paris.

La Cauſe y fut plaidée pendant 50. Audiences conſecutives. Le Plaidoyer du Lieutenant Civil, Aubery, commis à la Charge d'Avocat General, tint ſept Audiences, & ce Magiſtrat conclud très-peu

favo-

favorablement pour le P. Preſident & pour le Parlement de Provence ; ſon Plaidoyer a été imprimé.

Cependant le P. Preſident d'Opede fit lui-même un Plaidoyer par écrit, qu'il commença par ces paroles du Prophete Royal : *Judica me, Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſanctâ, &c.* & il ſe juſtifia ſi bien par cet Ecrit, qu'après que la Cauſe eût été appointée, & que l'on eut encore plus exactement examiné l'Affaire, il fut renvoyé pleinement abſous. L'Avocat General Guerin eut le malheur de ſuccomber, & fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut executé.

Le P. Preſident Henry de Fourbin, Baron d'Opede, arriere-petit-fils du côté maternel de celui dont on vient de parler, tient un rang conſiderable dans ce Livre. L'Auteur lui donne de grands Eloges, & après avoir fixé ſa mort au 13. Novembre 1671. il ajoûte ſon Portrait qu'il finit ainſi. » Tout cela que l'aſpect peut exprimer, ſe remarque & s'admire dans ſes » Portraits que nous avons d'après le fameux Mignard de Rome, par conſequent précieux par les deux endroits » qui rendent ſemblables repreſentations » curieuſes & recherchées.

M. de Haitze permettra qu'on rende ici le fameux Pierre Mignard à ſa Patrie,

qui eſt la Ville de Troyes en Champagne, & non pas Rome. Mignard étoit Eleve de Simon Voüet, Pariſien, qui ſe diſtingua ſous le Regne de Loüis XIII.

Les perſonnes qui peuvent prendre quelque interêt à la mémoire d'Arnoul Marin, Seigneur de la Chategneraye, qui ſucceda à M. d'Opede, trouveront peut-être mauvais que l'Auteur oublie ſon caractere de Panegyriſte pour prendre, comme il fait à l'égard de ce Magiſtrat, le ton de Cenſeur. » Il avouë cependant qu'il » étoit d'un accès facile & aiſé à tout le » monde, d'un entretien doux & agréa- » ble, qui donna lieu de dire, que quoique » *Marin*, il n'étoit pas dur, &c.

LETTRE de M.... ſur le IV. Tome des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, &c. *A Paris, chez Briaſſon, ruë S. Jacques, à la Science* 1728. *in*-12. *de* 416. *pages ſans les Tables, &c.*

NOus voici parvenus, Monſieur, au quatriéme Tome des Mémoires dont j'ai entrepris de vous rendre compte Je m'étois apperçû dès le troiſiéme Volume de quelque changement en bien, celui dont il s'agit ici me confirme dans l'o-

l'opinion que l'Ouvrage pourra enfin arriver à cette perfection que vous lui ſouhaittez. Les citations y ſont en très-grand nombre, ce qui ſera, je crois, au goût de pluſieurs Lecteurs qui aiment les autoritez, & qu'on leur indique les ſources.

Notre Auteur débute par Abelard ce fameux Antagoniſte du ſaint Abbé de Clairvaux, & donne un détail circonſtancié & curieux de ce qui regarde cet illuſtre Breton. Il n'a pas oublié ſon Epitaphe de la compoſition de *Pierre le Venerable*, Abbé de Cluny, & je crois que vous ne ſerez pas fâché de la trouver ici telle qu'on la lit encore dans l'Egliſe du Prieuré de S. Marcel près de Châlons, où mourut Abelard le 21. Avril 1142. âgé de 63. ans.

Gallorum Socrates, Plato, *maximus* Heſperiarum,

Noſter Ariſtoteles, *Logicis* (*quicumque fuerunt*)

Aut par, aut melior ſtudiorum cognitus orbi,

Princeps, ingenio varius, ſubtilis & acer,

Omnia vi ſuperans rationis & arte loquendi,

Abaelardus *erat. Sed nunc magis omnia vincit.*

Cum Cluniacenſem *Monachum moremque Profeſſus,*

Ad Chriſti veram tranſivit Philoſophiam,

In qua longava bene complens ultima vita,

Philoſophis quandoque bonis ſe commemorandum,

Spem dedit, undenas Maïo revocante Calendas.

Voilà, Monſieur, une de ces Epitaphes, dont on devroit, comme je crois, vous l'avoir déja dit, faire mention dans l'Hiſtoire des Sçavans.

La pieuſe & conſtante Heloïſe, ſelon l'Auteur de ces Mémoires, n'épargna rien pour rendre les derniers devoirs à ſon cher Abelard. Elle employa tout pour en aſſurer le ſalut : elle eut même recours à l'Abbé de Cluny, & lui demanda une abſolution authentique, dont la formule eſt produite en ces termes dans les mêmes Mémoires.

» Ego Petrus Cluniacenſis Abbas qui » Petrum Abaelardum in Monachum Clu- » niacenſem recepi, & corpus ejus * fur- » tim delatum Heloiſſæ, & Monialibus » Paracleti conceſſi authoritate omnipo-

Pierre le venerable fit enlever le corps d'Abelard furtivement, & le conduiſit lui-même au Paraclet, &c dit l'Auteur des Mémoires.

» tentis

» tentis Dei, & omnium Sanctorum ab-
» ſolvi eum pro officio ab omnibus pec-
» catis ſuis.

Cette abſolution, continuë notre Auteur, étoit une dévotion de ce tems-là. L'Ecrit étoit ſigné, & ſcellé; on l'attachoit au Tombeau du deffunt, & on regardoit cela comme un ſuffrage de conſéquence pour ce monde ici & pour l'autre.

Il n'oublie point à cette occaſion le paſſe-port pour l'autre monde, que le Confeſſeur accorde à ſon Penitent en Moſcovie, ſelon le rapport d'Olearius, qui en a donné la Formule que voici dans ſon Voyage, p. 154. Edit. 1656. *Je ſouſſigné Evêque & Prêtre.... certifie par ces Preſentes que N. porteur deſdites Lettres, s'eſt confeſſé & a reçû l'abſolution, &c. en témoin de quoi nous lui avons expedié Certificat, afin que* S. Pierre *en le voyant lui ouvre la Porte à la vie éternelle.*

Je reviens à Abelard pour vous aſſurer que tout l'article qui le concerne dans ce Livre eſt fort curieux, & que le Catalogue des Ouvrages qu'il a compoſés, ou qu'on lui attribuë, eſt fort long, & accompagné de pluſieurs bonnes Remarques. M. Gervaiſe qui a beaucoup parlé d'Abelard, à l'occaſion de ſes Lettres qu'il a publiées en Latin & en François

avec

avec des Notes Critiques, &c. eſt ſouvent contredit par notre Auteur, qui ne s'accorde pas avec lui ſur pluſieurs points de la vie & de la doctrine d'Abelard.

Il me reſte, Monſieur, de vous marquer, ſelon ma coutume, les noms des Sçavans dont il eſt parlé dans ce même Volume.

PIERRE ABELARD.
SCIPION AMMIRATO.
JACQUES AMYOT.
JEAN AUBREY.
JACQUES BASNAGE.
LAURENT BEGER.
MARC BOXHORNIUS.
BARTH. CARRANZA.
JEAN-JUSTIN CIAMPINI.
JEAN CLAUDE.
ANTOINE CODRUS.
CHARLES LE COINTE.
JEAN B. COTELIER.
RAPHAEL FABRETTI.
GERMAIN DE LA FAILLE.
GABRIEL FALLOPE.
HEDELIN D'AUBIGNAC.
BARTHELEMY D'HERBELOT.
THOMAS HOBBE'S.
JOACHIM KUHNIUS.
NICOLAS LEMERY.
THOMAS LINACER.
ANTOINE MAGLIABECCHI.
MARCEL MALPIGHI.
PIERRE POIRET,
GASPAR SAGITTARIUS.
JOSEPH SAUVEUR.
JEAN DE SERRES.
SAMUEL SORBIERES.
J. B. THIERS.
J. PITTON DE TOURNEFORT.
PHILIPPE VERHEYEN.
JEAN WILKINS.

J'ajoute, en finiſſant, que les articles qui m'ont donné le plus de ſatisfaction dans cette Liſte ſont ceux d'Amyot, de Beger, de Ciampini, de Cotelier, de d'Herbelot, de Magliabecchi, & de Tournefort.

nefort. L'Auteur en remarquant que M. d'Herbelot n'a pas eu la ſatisfaction de voir imprimé ſon grand Ouvrage de la *Bibliotheque Orientale*, *&c.* auroit dû ajouter que M. Galland a eu la conduite de l'Edition que nous en avons, ce qui ne pouvoit tomber en de meilleures mains, & qu'il eſt Auteur de la Préface qui eſt à la tête de cette Edition, dans laquelle on trouve pluſieurs choſes curieuſes ſur M. d'Herbelot, qui ſont omiſes dans l'article des Mémoires qui le concerne, & qui ne ſe trouvent point ailleurs. Je ſuis, Monſieur, &c.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, &c. année 1727. Tome treiziéme. *A Amſterdam, chez P. Humbert*, 1727.

DISSERTATION ſur la Statuë de Paneade, &c.

DISCOURS prononcez dans la premiere Aſſemblée ſolemnelle de l'Académie Imperiale des Sciences le 27. Decembre 1725. à Peterſbourg, page 120. *in*-4. tout l'Ouvrage eſt en Latin.

Ces Diſcours au nombre de deux ſont dédiez à la Czarine; ils furent prononcez, l'un par M. George-Bernard Bulfinger, Profeſſeur en Phyſique Experimentale.

mentale, & l'autre par M. Jacques Herman, Professeur en Mathematiques. L'Assemblée fut nombreuse & celébre. Le Duc Charles-Frederic de Holstein y étoit présent. On y vit des grands Seigneurs de toute la Russie, des Senateurs, des Ecclesiastiques, des Courtisans & des Magistrats en grand nombre. Les Ambassadeurs des Puissances Etrangeres y assisterent.

Le premier Discours a deux parties; dans la premiere on fait une Histoire abregée du progrès des Sciences en Europe depuis leur premier commencement jusqu'à l'établissement des Académies dont on donne une idée generale. Dans la seconde on examine si la science *Magnetique* a été poussée assez avant pour servir à découvrir les longitudes dans la Navigation.

L'Auteur partage l'Histoire, ou comme il s'exprime, les *destinées* des Sciences, en six Periodes, ou Epoques. Dans la premiere, il range les sept fameux Sages de la Grece, à qui il donne environ 2200. ans d'Antiquité, mais qui, selon lui, bien loin de meriter le titre superbe de Sages, passeroient à peine aujourd'hui pour des Philosophes, ou des amateurs de la Sageſſe.

Il commence sa troisiéme Epoque à ces

temps

temps heureux, où les Souverains prirent les Sciences ſous leur protection, ce qui arriva, dit-il, du temps de Platon & de ſes Succeſſeurs. Alors on commença à former par autorité publique des Societez Litteraires ſous le nom d'Académies, ainſi appellées d'un Citoyen d'Athénes, nommé *Ecademus*, ou *Academus*, qui pour cet effet donna ſa maiſon ſituée dans un Faubourg d'Athénes, où enſeignerent Platon & ſes Succeſſeurs, ſous le nom d'Académiciens. L'Auteur paſſe de-là au 7^e ſiécle, où fut établie en 630. l'Académie, où l'Univerſité de Cambridge par Sigebert, en avoüant cependant que d'autres mettent cette fondation dans le XIII. ſiécle. Le VIII. ſiécle vit naître celle de Paris par Charlemagne en 791. le 9^e celle d'Oxford par Alfred en 872. ou 895. celle de Toulouſe & celle de Pavie, auſſi par Charlemagne.

On paſſe de-là à la 4^e Epoque, qui comprend le 16^e & le 17. ſiécles, dans leſquels on vit paroître des Génies qui s'éleverent au-deſſus des préjugez de la coûtume & de l'autorité, & franchirent, dit l'Auteur, les barrieres de l'Antiquité. L'Italie produiſit Galilée, qui donna une nouvelle forme à la Phyſique, &c. l'Allemagne, Kepler, appellé ici le Réformateur

mateur de l'Aſtronomie, & le Pere de la Philoſophie. L'Angleterre Newton, & la France Deſcartes, Génie univerſel qui auroit fait tout nouveau s'il eut vêcu plus longtems. C'eſt lui qui a banni des Ecoles des termes qui n'avoient nul ſens, & qu'on débitoit comme des raiſons, à quoi il a ſubſtitué une meilleure méthode de raiſonnement bien plus certaine & plus féconde en Découvertes.

Notre Auteur entre enſuite dans la cinquiéme Période des Sciences, deſtinée aux établiſſemens Académiques, dont il fait l'hiſtoire en abregé. Nous ne le ſuivrons point dans ce détail hiſtorique, tant à cauſe de ſa longueur, que parce que nous avons déja donné une bonne partie de ce détail dans l'un * de nos Journaux, & que nous en donnerons la ſuite; nous n'omettrons pas cependant la definition qu'il donne des Académies des Sciences. *C'eſt*, dit-il, *un College ou un Corps, une Societé d'hommes diſtinguez par leur ſçavoir & par leur génie, dont chacun a ſa tâche particuliere, mais qui pourtant agiſſent de concert & avec une déliberation commune, pour travailler ſérieuſement & en même-tems, ſans interruption, à l'avancement des Sciences, à*

* *Mercure de Decembre* 1724. *volume* II. p. 2735.

leur

eur propagation, & à les appliquer tou-
es à leurs uſages, & qui ſe ſuccedent les
ns aux autres, ou qui ſe remplacent quand
l vient à en manquer quelqu'un. L'Au-
eur, en expliquant chaque Membre de
ette définition, ſe ſert d'une heureuſe
enſée de M. de Fontenelle, qui vient
arfaitement à ſon Sujet, & à cette oc-
aſion il fait en deux mots l'éloge de ce
çavant Académicien, qui a raſſemblé,
lit-il, dans ſon grand génie tous les
lifferens caracteres des Sciences. Il eſt
Philoſophe, Mathématicien, Aſtrono-
me, Hiſtorien, Poëte, & tout cela dans
n degré exquis.

Après cette explication, l'Auteur du Diſcours paſſe aux Sciences qui ſont l'objet des Académies. Il en exclut les Matieres de Theologie & de Religion, parce, dit-il, qu'elles ne ſont pas du reſſort de l'eſprit humain, & qu'il faut les puiſer dans d'autres ſources. Nous ne finirions point ſi nous entrions dans les diſcutions qu'il fait à l'égard des autres Sciences. On y trouve des Refléxions & des Maximes qui paroiſſent ſolides. Dans la Phyſique, dit-il, il faut interroger la Nature, & écouter ſes réponſes, ſans aucune préſomption de ſoi-même, comme font quelques Phyſiciens impatiens, qui au lieu d'examiner la Nature pied à

pied,

pied, nous conſtruiſent un monde à leu
fantaiſie, en cela ſemblables à ceux qu
aimeroient mieux expliquer une Lettr
en chiffres par leurs conjectures, qu
ſe ſervir de la clef & du ſecours de l'Art
parce que cela donneroit plus de peine
Il fait conſiſter en deux choſes le langa-
ge de la Nature. *Ou elle parle*, dit-il ;
ou il faut l'interroger ; ce que l'Auteu
explique fort au long. Cette premiere
partie de ſon Diſcours finit par l'éloge du
Czar & de la Czarine.

La ſeconde partie roule, comme nous
l'avons dit au commencement, ſur la
Science Magnetique, par rapport ſurtout
à la connoiſſance des Longitudes dans la
Navigation, &c. On en trouvera un
précis dans la Bibliotheque Germanique,
mais nous n'en rapporterons rien ici,
tant pour ne point trop allonger notre
Extrait que parce que cette curieuſe ma-
tiere ſe trouve déja traitée dans pluſieurs
Livres, ſingulierement dans l'Hiſtoire de
l'Académie Royale des Sciences qu'on va
réimprimer, & dans les Tranſactions Phi-
loſophiques de la Societé Royale de Lon-
dres, dont on nous promet inceſſam-
ment une Traduction Françoiſe.

BIBLIOTHEQUE Grecque de M. Fa-
bricius, Tome XIII. *in*-4. à Hambourg,
chez

ez Felginer 1726. de 860. pages.

C'eſt la fin d'un grand & ſçavant Ou-
age, qui ſera cependant ſuivi d'un
atorziéme Volume, lequel ne con-
ndra que les Tables neceſſaires, des
pplemens & une Diſſertation ſur les
uvrages ſuppoſez, ou dont les Auteurs
nt douteux.

On acheve dans ce treiziéme Tome ce
i concerne les Medecins Grecs, An-
ens & Modernes, & ce n'eſt pas ce
'on y trouve de moins curieux. On
rle auſſi par occaſion de quelques Ara-
s illuſtres, preſque tous Medecins, ti-
z du petit Livre de *Jean Leon Affricain*,
quel M. Fabricius a joint de courtes
otes. L'Ouvrage de *Sextus Placitus* ſur
s Remedes que les Animaux fourniſſent
ns la Medecine, *de Medecina ex Ani-
alibus*, n'eſt pas oublié dans ce Re-
eil.

Le dernier Chapitre du Volume dont
ous parlons, indique les Recüeils d'Au-
urs Grecs, publiez en divers tems. L'un
s plus remarquables & des moins con-
us, quoique Moderne, eſt une Ency-
opedie Philologique, publiée en Grec à
eniſe en 4. vol. *in*-8. 1710. Jean Pa-
ſa, Athénien, en eſt l'Auteur; c'eſt
n choix de diverſes Piéces de Poëſie &
'Eloquence des meilleurs Auteurs de
l'Anti-

l'Antiquité, Sacrée & Profane. M. Fa
bricius donne auſſi des Liſtes des Au
teurs Grecs, publiez par Alde-Manuce
par les Etiennes, par Meurſius, &c. Il
enfin placé dans ce Volume un Trait
de Rhetorique de *Theophile Corydale*
ſurnommé Théodoſe depuis qu'il eut em
braſſé l'Etat Eccleſiaſtique. Ce Trait
avoit parû en Grec à Londres en 1625
mais on n'en avoit point de Verſion La
tine. Enfin M. Fabricius promet une Edi
tion de *Dion Caſſius*.

Nous avons été obligez d'abbreger tou
cet article qui orne fort le XIII. Tom
de la Bibliotheque Germanique, mai
qui ne ſçauroit jamais dédommager le
Lecteurs ſenſez de tout ce qu'on trouv
d'outré & de faux dans le VI. Article d
même Journal. Il y a lieu d'être ſurpri
que les Auteurs ayent adopté une pareill
Piéce, après avoir promis dans leur pre
miere Préface, qu'ils ſeroient circonſ
pects, & ne montreroient aucun eſprit
de Parti en matiere de Religion.

On écrit de Pologne que M. le Prince
Zaluski, Chancelier du Prince Royal &
Electoral de Saxe, Archidiacre de Ploeſ
ko, & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale
de Warſovie, a fait imprimer ſous le titre
d'*Analecta Hiſtorica*, un Recüeil de di-
vers

vers exemples de *Chapeaux & d'Epées benis*, & envoyez par les Papes aux Princes Catholiques. Il y a joint les Lettres écrites & les cerémonies obſervées à l'occaſion du préſent de cette eſpece, que le Pape a fait en dernier lieu à S. A. R.

Cramer & Perachou, Libraires à Genéve, impriment la *Bibliotheque de Medecine* de Manget, en 2. vol. *in-fol.*

On marque de Zurich que M. Zimmerman travaille à l'Hiſtoire & à l'Apologie des Sçavans qui ont été injuſtement ſoupçonnez d'Atheiſme. Il commence par les Juifs eux-mêmes, & parcourt ainſi tous les ſiécles & toutes les Sectes juſqu'à notre tems. Il mettra à la tête de cet Ouvrage des Prolegomenes touchant l'Atheiſme, ſon origine & la meilleure méthode pour diſputer contre les Athées, & dans le corps de l'Ouvrage on trouvera d'agréables diſgreſſions ſur l'Hiſtoire de la Theologie & de la Philoſophie naturelle.

M. David Holzhalb a deffendu Deſcartes contre l'accuſation calomnieuſe d'Atheiſme.

M. Jacques Hottinger, Profeſſeur en Théologie, a publié deux Diſſertations

ſur

ſur le ſecours de Dieu, qui eut été neceſſaire à nos premiers Parens pour perſeverer dans leur innocence.

On imprime à Nuremberg une Traduction Allemande du Livre Grec du Prince Jean Nicolas Maurocordato *ſur les Devoirs.*

On apprend d'Altorf que l'Ouvrage de M. Kocler *ſur la vraie origine de l'Imprimerie*, paroîtra bien-tôt. C'eſt le même qui publia en 1725. *Un Ouvrage Genéalogique*, *in*-4. ſur la famille de Charlemagne.

M. Weichmann a publié à Brunswick, un Programme dans lequel il ſoutient que l'Empereur Julien n'ôta point toutes les Ecoles aux Chrétiens, mais ſeulement quelques-unes qui ne leur appartenoient pas, & qu'il ne leur deffendit point l'uſage de toutes les Sciences, mais ſimplement celui de la Poëſie, de la Rhetorique & de la Philoſophie. *Nota*, cette deffenſe, à admettre même la reſtriction de M. Weichmann, tendoit viſiblement à anéantir le ſçavoir parmi les Chrétiens.

M. Jacques Léopold, Conſeiller & Com-

Commiſſaire des Mines du Roi de Pologne, Membre de la Societé Royale de Berlin, & de diverſes autres Societez, mourut à Berlin le 12. Janvier 1727. On le regrette comme un des plus habiles Artiſtes qu'il y eut en Europe pour les Inſtrumens de Mathématique. Il s'étoit ſur tout rendu celébre par ſon grand Ouvrage, intitulé *Theatrum Machinarum*, dont le 8e Volume eſt actuellement ſous preſſe.

On débite à Leipſic *le Parfait Soldat Allemand*, par M. de Flemming, Auteur du *Parfait Chaſſeur*; c'eſt un gros *in-fol.* où l'on trouve raſſemblé tout ce qui ſe peut dire de plus utile ſur ce ſujet.

On apprend auſſi de Leipſic que M. le Profeſſeur Clodius, a deſſein de donner un grand Ouvrage ſur la *Theologie Mahometane*, & ſur l'Hiſtoire de la *Langue Arabe*.

Conſpectus Theologiæ Mohammeditæ.

1. De Scriptoribus Theologiæ Mohammeditæ, Orientalibus & Europæis, horum nævis ac defectibus.
2. De Religione Mohammedica in genere ejuſque variis nominibus.
3. De Auctore illius Mohammede & Arabum Religione ante illum.

4. De Mohammediſmi propagatoribus.
5. De Alcorano & Sunna utriuſque hiſtoria & Capitum recenſio.
6. De ejus Interpretibus & Theologia Exegetica.
7. De Theologia Cabbaliſtica & uſu Corani Magico & divinatorio ex Perſico Falnameh.
8. De Theologia Mohammedica Thetica, ſive Dogmatibus veris ac falſo ipſis tributis.
9. De Theologia Polemica & variis inter Mohammedanos Sectis.
10. De Theologia Morali ac Myſtica.
11. De Theologia Liturgica, ubi de Sacerdotibus, Templis, Ritibus, &c.
12. De harmonia Theologiæ Judaicæ & Mohammedicæ.
13. De hodierno ſtatu Religionis Mohammedicæ indiverſis Orientis Regionibus.
14. De optima methodo convertendi Mohammedanos.
15. De Evangelio Mohammedico contra Tolandum.

Conſpectus Hiſtoriæ Linguæ Arabicæ.

1. De Linguæ Arabicæ nominibus ac variis Dialectis, Litteris antiquis, recentioribus, vocalibus, &c.

2. De ortu & progreſſu uſque ad tempora Mohammedis.
3. De ejus ſtatu poſt Mohammedem.
4. De Linguæ Arabicæ ſtudio in Europa.
5. De Grammaticis Arabicis.
6. De Lexicographis Arabicis.
7. De Grammaticorum & Lexicorum defectibus.
8. De uſu hujus Linguæ, ac indole.
9. De optimis hac Lingua conſcriptis Libris.
10. De verſionibus nonnullorum editis, eorumque nœvis.

On écrit de *Zereſt* que M. Van-Bashuyſn donnera bientôt un Traité des Ablutions des Hebreux : *De omnibus lavacris & lotionibus Hebræorum, eorumque miſterio.* On s'attend à trouver dans cet Ouvrage une vaſte érudition, à en juger par celle qui eſt répanduë dans les autres Ecrits de l'Auteur.

Bibliotheque Germanique, &c. année 1727. Tome XIV.

LETTRE de M. des Vignoles, ſur la *Chronologie Chinoiſe.*

MEMOIRE ſur la Vie & les Ouvrages de M. Jean-André Schmidt, Abbé de

Marienthal, & Premier Professeur en Theologie à Helmstadt.

On apprend de Genéve, que le nouveau Journal, qui aura pour titre *Bibliotheque Italique*, paroitra bientôt. Mrs Ruchat, de Bochat, du Lignon & Bourguet qui y travaillent, donneront l'Extrait de plusieurs Livres qui ont déja paru en Italie, & qui meritent d'être connus en-deçà des Monts.

Il paroît à Leipsic une quatriéme Edition de la *Charlatanerie des Sçavans*, par M. Mencke, avec les Remarques du Traducteur François & de quelques autres.

On a imprimé dans la même Ville une Brochure Latine de 32. pages *in*-4. sur la Ville de *Tomes*, lieu de l'exil d'Ovide. Cette Piéce a été envoyée manuscrite de Varsovie; elle est dédiée au Comte de Rabutin, mort depuis peu à Petersbourg, au grand regret des gens de Lettres. On soupçonne que l'Auteur est un Medecin Grec, nommé Michel Schendo, ou Schendus, qui s'est retiré il y a quelque-tems à Petersbourg, après avoir été à la Cour du Vaivode de Valaquie. Quelque soit l'Auteur de cette Piéce, elle est pleine d'érudition. On y releve bien des

fautes

fautes des Modernes, & on y ſoutient que l'ancienne *Tomes* eſt le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Kilia Nova*, ſituée en Beſſarabie, vers l'embouchure la plus Septentrionale du Danube.

Le Docteur Bruckmann a publié à Brunswick une Hiſtoire naturelle de l'*Aſbeſte*, ou papier incombuſtible, & ce qu'il y a de remarquable, il a fait imprimer quatre Exemplaires de ſon Ouvrage, ſur du papier de cette eſpece, qu'il a rapporté d'Hongrie. Ces quatre Exemplaires ſont dans la Bibliotheque de Wolfembutel. Cet Auteur a deſſein de faire imprimer une Deſcription de ſon Cabinet, qui contient beaucoup de curioſitez naturelles, & une Relation de ſes Voyages en Allemagne & en Hongrie.

On débite dans la même Ville chez *Schroeder*, une Brochure ſur les *Solemnitez de la nouvelle année chez les Romains*. L'Auteur eſt un jeune homme de Helmſtadt, qui s'appelle M. Jean Gerard Wagner.

Les Amusemens de l'Amitié, rendus utiles & intereſſans. Recueil de Lettres écrites de la Cour vers la fin du Regne de Louis XIV. *A Paris, chez Langlois, ruë S. Etienne d'Egrès, Gandoüin, Quay de Conty, & Henry, ruë S. Jacques*, vol.

in 12. de 416. pages. *Prix* trente ſols broché, & 40. ſols relié.

Quelque ſoin qu'ait eu l'Auteur de cet Ouvrage de cacher ſon nom, ſa maniere d'écrire, ſon ſtyle, ſes maximes, ont trahi ſa modeſtie : c'eſt-à-dire, qu'il n'a pas pû faire qu'on n'ait reconnu M. l'Abbé de Varenne, Auteur d'un Livre intitulé, *les Hommes*, dont le débit a été ſi grand, qu'en peu de temps il y en a eu trois Editions, & la troiſiéme a ſuivi de ſi près la ſeconde, qu'il n'y a eû que trois mois d'intervalle entre l'une & l'autre. On a lieu d'eſperer que le ſuccès de celle-cy ne ſera pas moindre, & cette eſperance eſt d'autant mieux fondée, que quoiqu'il ait un Titre different du premier, il en eſt la ſuite ; & les Lecteurs en peuvent tirer les mêmes avantages. Il contient des Regles ſûres pour ſe conduire dans tous les états de la vie. L'agréable & l'utile s'y trouvent également. La ſaine Politique y brille, la Religion y conſerve tous ſes droits, les devoirs de l'amitié y ſont repreſentez avec une vivacité qu'on ne peut plus les perdre de vûë après avoir lû ; en un mot, ſi le génie de notre Langue pouvoit s'accorder avec le génie de la Langue Caſtillane, au lieu d'intituler ce Livre *Amuſemens*, on pourroit l'intituler comme un Livre Eſpagnol qui

qui a pour Titre : *Para todos*, puiſque tout le monde y trouve à s'inſtruire. Ainſi M. l'Abbé Couture, qui en eſt l'Approbateur, a eu raiſon de dire que l'Auteur tient plus qu'il n'a promis. Il n'a annoncé que des Amuſemens, & je trouve dans ſes Lettres pluſieurs belles leçons & pluſieurs grands exemples de vertu & de Religion, le tout aſſaiſonné d'une politeſſe fine, d'un langage pur & d'une liberté honnête.

HISTOIRE GENEALOGIGUE de la Maiſon de France, &c. Par le P. Anſelme, Auguſtin Déchauſſé, continuée par M. du Fourni, Troiſiéme Edition, revûë, corrigée & augmentée par les ſoins du feu Pere Ange & du Pere Simplicien, Auguſtins Déchauſſez. Tome III. & IV. *A Paris*, 1729. *in fol.*

TRAITE' DE LA CHARITE' envers le Prochain & de ſes vrais caracteres ; tiré des Livres ſaints, dans leſquels on expoſe par les propres paroles de l'Ecriture Sainte, nos devoirs generaux & particuliers à l'égard du Prochain. Dédié à la Reine ; par M. Claude *le Pelletier*, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de Réims. *A Paris, ruë Saint Jacques, vis-à-vis S. Yves.* Le prix eſt de 50. ſols.

THEOLOGIE ASTRONOMIQUE, ou Démonſtration de l'exiſtence & des attributs de Dieu, par l'examen & la Deſcription des Cieux, enrichi de Figures. Par *Guillaume Derham*, Chanoine de Windſor, &c. Traduite de l'Anglois ſur la cinquiéme Edition. *A Paris, chez Chaubert, Quay des Auguſtins*, 1729. *in* 8. Ce Traité eſt une ſuite de la Théologie-Phyſique du même Auteur, dont la Traduction parut en 1726.

ABREGE' de l'Hiſtoire ancienne de la Ville d'Orange. Par Jean-Frederic Guib, Docteur ès Droits. Seconde Edition, corrigée & augmentée. *A Orange, chez Fortunat Labaye*, 1728. *in* 12. de 45. pages.

Lorſque ce petit Ouvrage parut en 1723. nous en rendîmes compte dans notre Journal du mois de Janvier 1724. Ainſi nous nous contentons de rapporter le titre de cette nouvelle Edition.

LETTRE d'un Membre du Parlement, contenant un détail des dettes de la Grande Bretagne, & un Eſſai ſur les moyens de les acquitter : Traduite de l'Anglois. *A la Haye, chez Merville, & à Paris, chez Chaubert*, 1727. *in* 8. de 136 pag.

DIS-

DISSERTATION de M. Fontanini, ſur le Corps de S. Auguſtin, découvert à Pavie dans l'Egliſe de S. Pierre au Ciel d'Or, *in* 4. de 120. pages & une Planche, *imprimée à Rome, chez Bernardo.* Tout l'Ouvrage eſt en Latin.

Opere Varie Critiche, de Louis de *Caſtelvetro*, Gentilhomme de Modêne, imprimé pour la premiere fois, avec la Vie de l'Auteur, par M. Muratori, ſçavant Bibliothecaire du Duc de Modêne, &c. Ce Livre ſe trouve ruë S. Jacques, chez Giffart.

La Relation de la Découverte du Corps de S. Auguſtin, trouvé à Pavie, &c. Brochure *in* 4. eſt imprimée & ſe vend à *Paris, chez la veuve Mergé, ruë S. Jacques, au Coq.* C'eſt une lecture également curieuſe & édifiante, de la compoſition du R. P. Leger, Religieux Auguſtin du grand Convent, & Docteur de Sorbonne.

Le Solitaire Anglois, en un ſeul volume *in* 12. ſe debite avec ſuccès chez *Ganeau, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes.*

Briaſſon, ruë S. Jacques, à la Science, vient d'imprimer *La Fauſſe Suivante*

ou *le Fourbe puni*, Comedie en trois Actes, &c. Brochure *in* 12. de 142. pag.

MOTETS de feu M. de la Lande, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Sur-Intendant de la Muſique du Roy, &c. avec un Diſcours ſur la Vie & les Oeuvres de l'Auteur. *A Paris, chez Boivin, Marchand, ruë S. Honoré à la Regle d'Or.* On donnera ces Motets deux à deux ſucceſſivement. Les deux premiers qui paroiſſent ſe vendent *6.* livres.

On eſt perſuadé avec raiſon que le Public fera un accüeil très-favorable aux Motets de M. de la Lande. Cet habile Auteur a ſçû donner à la Muſique Latine cette dignité & ces graces qu'un autre grand Maître avoit fait admirer dans la Muſique Françoiſe; mais ce n'eſt point aſſez dire, & M. de la Lande favoriſé par le ſublime des paroles qu'il employoit, a mis dans ſa compoſition un caractere d'enthouſiaſme qui lui eſt particulier, & dont la divine Poëſie des Pſeaumes étoit ſeule ſuſceptible.

On a mis à la tête des Motets qu'on donne au Public, un Diſcours en forme de Preface, où l'on a inſeré un abregé de la Vie de l'Auteur. Cet abregé fournit pluſieurs traits de Lous XIV. bien glorieux à M. de la Lande; la fortune l'a favoriſé

voriſé à ce point, que ſon Eloge ſe puiſe dans les paroles mêmes de ce grand Roy.

Ce Diſcours eſt bien écrit, & l'Auteur à ſçû le rendre intereſſant; il y a lieu de croire qu'on en recherchera la lecture dans le Livre même. Il eſt de M. Tanevot, dont on a vû dans nos Journaux differentes Pieces de Poëſie que le Public a très-bien reçûës.

On trouve à la fin une Lettre de M. de Blâmont, Sur-Intendant de la Muſique du Roy. Il nous y peint les vrais talens de M. de la Lande, & il parle de ſon Art en Maître; elle eſt écrite de maniere à lui faire un double honneur au Parnaſſe.

Michel-Richard de la Lande nâquit le 15. Decembre 1657. Son pere & ſa mere dont il étoit le quinziéme enfant, le placerent Enfant de Chœur à S. Germain l'Auxerrois, leur Paroiſſe. Il avoit la voix très-belle, & on venoit l'entendre avec empreſſement. Il aimoit dès-lors exceſſivement l'étude, & y paſſoit les nuits, employant ſes petits profits à avoir de quoi s'éclairer. Il apprit la Muſique & à joüer de toute ſorte d'Inſtrumens, dont il ſaiſiſſoit tout d'un coup l'intelligence. Il perdit ſa voix à l'âge de puberté, comme cela arrive ſouvent. M. Chaperon, ſon Maître, fut fort fâché de le perdre. L'Inſtrument auquel il s'attacha le plus fut le

Violon ; il s'y adonnoit tout entier ; mais s'étant préſenté à M. de Lully pour joüer à l'Opera, & cette démarche n'ayant pas réüſſi, il en fut ſi picqué, que de retour chez lui, il briſa l'Inſtrument & renonça pour toûjours au Violon.

Il s'attacha avec beaucoup de ſuccès à l'Orgue & au Clavecin & il y fit tant de progrès en peu de temps, qu'il fut deſiré dans pluſieurs Paroiſſes, & qu'il ſe vit Organiſte tout à la fois, des Egliſes de S. Gervais, de S. Jean, des Jeſuites & du Petit S. Antoine. Nous renvoyons au Diſcours même pour les autres détails qui regardent la Vie de ce celebre Muſicien, mort le 18. Juin 1726. âgé de 67. ans & demi.

Le grand mérite de M. de la Lande, dit M. de Blamont dans la Lettre dont on a déja parlé, conſiſtoit dans un merveilleux tour de Chant, un précieux choix d'harmonie, une noble expreſſion, faiſant toujours valoir les paroles qu'il avoit à traiter, en rendant le ſens veritable, le majeſtueux & le ſaint Entouſiaſme du Prophete. Plus amateur du ſublime & des grandes idées, que d'un travail ſervile & pénible, qui fatigue plus ſouvent l'eſprit de l'Auditeur, qu'il ne le ſatisfait, & qui lui laiſſe preſque tout deſirer. Ici ſçavant & profond, là ſimple & naturel, il faiſoit

ſoit toute ſon étude & mettoit toute ſon application à toucher l'ame par la richeſſe de l'expreſſion & des vives peintures, & à délaſſer l'eſprit par les agrémens de la varieté, non-ſeulement dans le merveilleux contraſte de ſes morceaux, mais dans le morceau même qu'il traitoit ; ce qu'il eſt aiſé de voir par les diſparates ingenieuſes dont il ornoit ſes Ouvrages & par les traits de chants gracieux, aimables, qui ſervoient, pour ainſi dire, d'Epiſodes à ſes Chœurs les plus travaillez.

THESE de Théologie, dédiée à la Reine.

Le 22. Janvier dernier, Côme-Pierre Savary de Bréves, Soûdiacre du Diocèſe de Paris & Bachelier de la Maiſon de Navarre, ſoutint une Theſe de Théologie, nommée Mineure ordinaire, dédiée à la Reine. Cet Acte ſe fit dans la grande Salle du College, extraordinairement ornée, ſurtout par une belle Tenture des Gobelins qui repreſentoit des Sujets de l'Ecriture. On avoit élevé un Trône au lieu le plus apparent, accompagné d'une Eſtrade & couvert d'un Dais magnifique, ſous lequel étoit placé un grand Portrait de Sa Majeſté. Ce même Portrait étoit gravé en taille-douce par une habile main au haut de la Theſe, dont les Caracteres étoient auſſi gravez.

M. N. de Saulx de Tavanes, Evêque

&

& Comte de Châlons, Pair de France, Premier Aumônier de la Reine, Docteur de Sorbonne, préſida à l'Acte : ſa Chaire étoit couverte de riches Tapis & d'un Dais. Il s'y trouva pluſieurs Prélats & quantité de perſonnes de diſtinction de la Cour & de la Ville.

L'Abbé de Bréves, Soutenant, y fit paroître beaucoup d'eſprit & de capacité ſur toutes les matieres qui furent agitées dans la diſpute. Il deſcend en droite ligne de François Savary, Comte de Bréves, Chevalier des Ordres du Roy, Ambaſſadeur de France à la Porte, puis à Rome, ſous les Rois Henry le Grand & Loüis XIII. qui le fit Gouverneur de la perſonne de Gaſton de France, Duc d'Orleans, ſon frere, puis premier Gentilhomme de la Chambre, & Maître de la Garde-Robbe dece Prince. Il fut auſſi premier Ecuyer de la Reine Marie de Medicis & Conſeiller d'Etat d'épée.

Il avoit ſuccedé dans l'Ambaſſade de Conſtantinople à Jacques Savary, Marquis de Loncoſme ſon oncle. La ſienne dura vingt-deux ans entiers, & fut diſtinguée par les grandes affaires qu'il négocia fort heureuſement. Il conclud en 1604. un Traité avantageux à la Nation, entre le Roy ſon Maître & le Sultan Achmet I. Empereur des Turcs, lequel fut

imprimé

imprimé à Paris en François, & en Turc en l'année 1615.

On a auſſi imprimé à Paris en un volume *in* 4. les Voyages du Comte de Bréves dans le Levant. C'eſt un Ouvrage dans lequel on trouve à s'inſtruire avec exactitude, de pluſieurs choſes curieuſes ignorées ou négligées par d'autres Voyageurs.

NOUVEAU TRAITÉ D'ARCHITECTURE, contenant les cinq Ordres, ſuivant les quatre Auteurs les plus approuvez : Vignole, Palladio, Philibert de Lorme, & Scamozzi, ſur les principes deſquels ſont compoſez differens Sujets ſur chacun de leurs Ordres. Enrichi de 120. Planches. Par le ſieur P. Nativelle. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Gregoire Dupuis*, 1729. 2. vol. grand *in folio*.

Ce Livre paroît depuis la fin de l'année derniere, & ſon débit prouve le cas que le Public en fait. Il n'a pas été trompé dans ſon attente ; papier, impreſſion, gravure, tout répond à la beauté & au mérite de l'Ouvrage, le plus grand, le plus utile, le plus riche, & le plus méthodique qui ait encore paru ſur cette matiere.

ALMANACH des Dames ſçavantes Françoiſes,

Françoiſes, pour l'année 1729. contenant un ordre alphabetique des Dames qui ſe ſont renduës recommandables par leur ſçavoir, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à preſent, avec un abregé de leurs Vies & le Catalogue de leurs Ouvrages. *A Paris, Quay des Auguſtins, chez Vatel.*

ALMANACH TERRESTRE, contenant des Prédictions Criti-Comiques, Satiriques & réjoüiſſantes, qui s'accompliront pendant l'année 1729. *A Paris, Quay de Geſvres, chez P. Prault.*

LA CHANCE DU SEPT & les Oracles du Quinze, Etrennes amuſantes pour l'année 1729. *Chez le même.*

CONNOISSANCE DES TEMPS pour l'année 1729. au Meridien de Paris, publié par ordre de l'Académie Royale des Sciences, & calculé par M. Lieutaud, de la même Académie, *in* 12. *De l'Imprimerie Royale.*

NOUVEAU CALENDRIER HISTORIQUE pour l'année 1729. contenant une Chronologie des Anciens, un état de la Terre & des ſept Planettes, l'origine de Paris, des Evenemens remarquables

quables arrivez chaque jour, un Traité de la Sphere, les Poids & Meſures; les Archevêchez, les Naiſſances, les Créations des Parlemens & autres Juriſdictions; les Bibliotheques, les Académies, l'Inſtitution des Chevaliers, les Vacations du Parlement & de la Cour des Aides, &c. enrichi de Figures. *A Paris, ruë S. Severin, chez Alex. Meſnier.*

LETTRE DE M. ***

LE fragment de cette Lettre que je vous envoye, m'étant tombé entre les mains, il m'a parû extremement propre à faire ſentir tout le merite de la Brochure que M. REMOND DE S. MARD, *vient de publier ſous le titre* d'EXAMEN PHILOSOPHIQUE DE LA POESIE EN GENERAL. *La maniere de s'exprimer aiſée & naturelle qui fait le caractere de l'Auteur, pourroit faire illuſion à la plupart des Lecteurs, & les empêcher d'apercevoir toute l'étenduë & toute la ſublimité de ſes idées & de ſes vûës. C'eſt leur rendre ſervice que de leur faire connoître le prix du preſent qu'on leur a fait.*

» Cette Brochure a deux parties égale-
» ment intereſſantes par la nouveauté des
» idées & l'agréable ſimplicité du ſtile,
» la premiere à laquelle l'Auteur ſe con-
» tente de donner le titre modeſte d'A-
» vertiſſe-

» vertiſſement, contient d'abord les mo-
» tifs qui l'ont déterminé à précipiter l'im-
» preſſion de ce petit Ouvrage, qui n'é-
» toit pas fait pour voir le jour dans l'é-
» tat où il eſt, & ne l'auroit peut-être ja-
» mais vû, ſi l'Auteur n'eût pas été moins
» touché de ſes propres interêts que de
» ceux de la Poëſie. Plein pour elle d'une
» tendreſſe la plus deſintereſſée qui fût ja-
» mais, M. Remond n'a pû, ſans frémir,
» enviſager les affronts qu'elle alloit eſ-
» ſuyer de la part de ſes propres enfans,
» ſes entrailles Métaphiſiques ſe ſont
» émuës, & en attendant qu'il pût par ſon
» grand Ouvrage, la faire triompher plei-
» nement des ingrats qu'elle alloit faire,
» il a bien voulu lui prêter dans cet
» échantillon de quoi ſoutenir le combat.

» Une cauſe ſi juſte embraſſée par des
» vûës ſi pures, auroit fait prendre à tout
» autre qu'à M. Remond *le ton de Legiſla-*
» *teur*, & il ne tenoit qu'à lui *d'étonner*,
» *d'entraîner*, *de ſubjuguer ſes Lecteurs*
» *aſſujettis par la force de ſes raiſons*;
» cependant il tient une conduite bien op-
» poſée, pour ne pas même les effaroucher;
» *il s'engage à ne raiſonner jamais* & tient
» exactement ſa parole; il demande la per-
» miſſion *de donner ſes idées*, *c'eſt-à-dire*,
» *d'avancer des faits*, mais des faits d'une
» nature ſi ſinguliere, des faits ſi bien
» imaginez,

» imaginez, que la vanité la plus déter-
» minée à ne les pas admettre, doit ſe
» trouver infiniment flattée, qu'on la force
» d'en convenir ; car enfin ces faits ne ſont
» autre choſe que les impreſſions reçuës
» neceſſairement chez ceux à qui la Nature
» n'a pas refuſé *par une exception malheu-*
» *reuſe* le talent de ſentir ; or le moyen
» que la vanité nie de pareils faits. De-là
» on paſſe à la ſolution d'une difficulté qui
» ſe preſente naturellement à l'eſprit de
» ceux qui n'ont pas ce ſentiment exquis
» qui fait le caractere diſtinctif de l'Au-
» teur, & c'eſt aſſurément le grand nombre.

» La Brochure en queſtion n'a que 69.
» pages, l'Approbation même (qui n'eſt
» pas courte) compriſe, cependant de-
» quoi ne parle-t'on pas dans cette Brochu-
» re ? on y examine la nature de la Poë-
» ſie, on y étale la pompe des figures, l'é-
» clat des images y brille de toutes parts,
» on y fait valoir les avantages de la Fable
» & le talent qu'elle a *d'aprêter à l'ima-*
» *gination les mets les plus délicieux* par
» l'air de gayeté, d'enjouëment & de vie
» qu'elle ſçait donner aux objets les plus
» triſtes ; on y révele le myſtere inconnu
» juſqu'ici, du double raport qu'ont les ima-
» ges avec le cœur & l'eſprit *qu'elles atta-*
» *quent tout à la fois* ; on nous y découvre l'o-
» rigine de l'harmonie & la ſource de nos

plai-

» plaiſirs; on détermine en general *la conte-*
» *nance que doivent tenir* les differens gen-
» res de ſtyle, tant en Proſe qu'en Poëſie, &
» en conſequence de *l'analogie ſourde des*
» *rapports ſecrets des convenances délicates*,
» qui ſe trouvent entre la Poëſie & le ſtyle
» Epiſtolaire ; on y peint, trait pour trait,
» l'attitude qui lui convient; de-là par une
» ſuite naturelle on va aux Oraiſons Fu-
» nebres, des Oraiſons Funebres à la
» Métaphiſique, de la Métaphiſique on
» revient à la Tragedie, de la Tragedie à
» la Comedie, du Pere Malebranche au
» grand Corneille; on donne ſéparément
» le Portrait de ces Grands Hommes, puis
» tout à coup la Rime qui *les diſtinguoit*
» *d'abord*, *ne les déguiſe plus*, on les con-
» fond, on les ſubſtituë l'un à l'autre. Cor-
» neille devient Métaphiſicien, le Pere
» Malebranche chauſſe le Cothurne, &
» tous les deux vont enfin ſe confondre
» & ſe perdre dans la qualité de grand
» génie qui leur eſt commune, pendant que
» la Poëſie, la Proſe & la Philoſophie vont
» de leur côté s'abîmer, & s'engloutir
» dans le bel accord, dans l'heureux mê-
» lange des qualitez qui donnent à l'une
» & à l'autre cette ſageſſe & ce beau feu
» qui nous enchante. Encore une fois com-
» ment cela peut-il tenir dans le court eſ-
» pace de 69. pages d'un très-gros carac-
» tere

» tere ? Ecoutons l'Auteur qui nous l'ap-
» prend.

» Qu'il y a de deux ſortes d'idées, *les*
» *unes ſont communes & aiſées à ſaiſir*,
» les autres *ſont délicates & difficiles à*
» *appercevoir* ; quand on met ce qu'on a
» à dire en idées communes, alors *il n'eſt*
» *pas deffendu d'étaler, quand on a le ta-*
» *lent de le bien faire*, c'eſt même quel-
» quefois *une aſſez bonne choſe*, & le
» riſque qu'on court de n'être pas enten-
» du, donne une eſpece de droit à l'éta-
» lage & à la diffuſion ; mais quand un
» Auteur a pris ſon parti, qu'il s'eſt dé-
» terminé à ne donner que du fin, du dé-
» licat ; en un mot, de ces idées qui ne
» ſont pas faites pour être apperçûës avec
» facilité, *il doit ſe mettre bien dans la tête*
» qu'il ne peut être trop concis, trop
» court, trop abſtrait même, qu'il ſerre,
» qu'il rapproche, qu'il faſſe tout ren-
» trer l'un dans l'autre, & qu'il ſçache
» qu'il n'a que ce ſeul moyen d'éclairer,
» d'inſtruire & de plaire ; ſur ce princi-
» pe qui eſt inconteſtable, *parce qu'il*
» *eſt pris dans la nature, & qu'on le*
» *trouvera là, ſi on l'y cherche bien.*
» M. Remond pouvoit-il ſe laiſſer aller à
» faire, je ne dis pas un volume d'une
» groſſeur raiſonnable, mais à ajouter une
» ſeule ligne, un ſeul mot aux 69. pages

» qu'i

» qu'il vient de donner au Public, & » dont je crois que ce que je viens de di- » re ſuffit pour donner une idée com- » plette.

» Au reſte, je ne ſçai ſurquoi le Public » peut compter par rapport au grand Ou- » vrage dont l'examen philoſophique n'eſt » que l'échantillon. Le procedé de l'Au- » teur à l'égard de l'harmonie dont pour » le bien de la paix il réduit tous les char- » mes à un plaiſir de pure fantaiſie, après » avoir annoncé les preuves du contraire, » me fait craindre qu'il ne ſacrifie aux » douceurs d'une réconciliation parfaite » la petite honte de revenir pleinement » aux ſentimens de ceux qu'il s'étoit en- » gagé de combattre.

Jean-Baptiſte *Albrizzi*, & Sebaſtien *Coleti*, Imprimeurs & Libraires à Veniſe, ont entrepris par ſouſcription, il y a plus de ſix mois, une nouvelle Edition par Souſcription des Conciles du P. Labbe, dans laquelle on doit inſerer pluſieurs Pieces qui n'ont point encore parû. On y ajoûtera non-ſeulement le Tome que M. Baluze a publié pour ſervir de Supplément à ce Recueil, mais encore tout ce qui ſe trouvera de plus dans l'Edition des Conciles du Pere Hardouin, du Pere Mabillon, du Cardinal Aguirre, de Baluze, de Dom

Luc

Luc d'Acheri, du Pere Martenne, de Lambecius, des PP. Pez & Beſſin & autres Ecrivains Modernes. On augmentera les Indices à proportion des additions & outre les Indices du P. Labbe, on ajoutera l'Indice Géografique des Evêchez du P. Hardouin. Il y a tout lieu de croire que ce vaſte Recüeil des Conciles ſera le plus entier & le plus ample qui ait encore paru.

On eſpere que cette Collection n'ira pas aude là de 20. vol. *in-fol.* dont les deux premiers, ſuivant la promeſſe des Editeurs, doivent être ſortis de deſſous preſſe au mois de Decembre dernier. Après ceux-ci on doit donner deux Tomes de quatre mois en quatre mois, deſorte que dans trois ans & demie tout l'Ouvrage ſera achevé. Chaque Tome ſera d'environ 200. feüilles, & on n'en doit tirer que 500. Exemplaires, dont moitié ſera en grand papier & l'autre moitié en petit papier. Tout l'Ouvrage en grand papier coûtera 150. ducats de Veniſe, & en petit papier il ne coutera que 125. ducats.

Extrait de diverſes Lettres.

De Zurich. Le ſçavant M. Scheuchzer, outre ſa Phyſique Sacrée, ou de la Bible, dont l'impreſſion avance fort,

a publié un nouvel Ouvrage ; c'eſt une Diſſertation Latine ſur l'Air, les Eaux, & les lieux les plus remarquables de la Suiſſe. On a imprimé dans le Mercure de France du mois de Novembre 1728. un Extrait de Lettre écrite de ce Païs-ci, dans laquelle il eſt parlé d'une Traduction Françoiſe de la plus belle des Inſcriptions Grecques d'Oxford. L'Auteur de la Lettre dit là-deſſus je ne la donnerai pas *ſans lacunes*, comme a fait M. Bianchini, &c. Les Imprimeurs du Mercure ont mis par inadvertance, p. 2453. je ne la donnerai pas *ſans l'autre*. Ce qu'il eſt bon de faire connoître pour rétablir le veritable ſens.

D'Amſterdam. On imprime le Claudien de M. Burmaan avec les *Autores antiqui Venatici* du même. Il vient de paroître un Eutrope & quelques autres petits Hiſtoriens Latins. La nouvelle Edition de Thucidide avance fort, & on va commencer le *Dion Caſſius* de M. Fabrice. Le deſſein de remettre ſous la preſſe les Oeuvres du grand Cujas eſt échoué ; il faudra ſe contenter de l'Edition qu'on en a fait depuis peu à Naples. On va joindre un quatriéme Volume aux trois Tomes de la Collection des petits Traitez ſéparez des Juriſconſultes qu'on a donnez à Utrech. *De*

De Rome. On a fait depuis pluſieurs années deux Editions des Vies des Papes, qu'on attribuë au Bibliotecaire Anaſtaſe. Le troiſiéme Volume *in-fol.* de M. Bianchini commence à paroître. Il doit y en avoir quatre. M. Vignolly n'a encore donné que le premier de deux *in-4.*

Après la mort de M. l'Abbé Creſcembeni, Cuſtode de l'Académie des Arcadi, il y a eu quelques conteſtations au ſujet de la nomination de M. l'Abbé Lorenzini, qui a été choiſi pour ſon Succeſſeur; on vient de terminer ce differend, & ſa nomination a ſubſiſté. M. l'Abbé Fontanini, Archevêque d'Ancyre, a publié ici deux Ouvrages, l'un intitulé: *de Corpore Sancti Auguſtini Ticini reperto in Confeſſione ædis S. Petri in Cœlo Aureo*, Diſquiſitio. *Romæ.* 1728. *ex Typog. Rochi Bernabo in* 4. L'autre eſt un Ouvrage moins étendu. C'eſt une Diſſertation ſur une gravure intitulée: *Achates Iſiacus annularis Commentariolo explicatus prodit ex Muſæo Illuſtriſſ. Marchionis Alexandri Gregorii Capponii Romæ.* Typis Roch. Bernabo in Vico ad muratas 1727. *in-4.*

M. Bianchini donnera inceſſamment le plan, l'élevation & les ornemens du Palais des Ceſars: ce ſont les veſtiges qui en reſtent ſur le Mont Palatin, avec

les grandes Salles qui ont été découvertes dans les Jardins Farneſe, avec les figures de deux Coloſſes *Baſalte*,* plus grands que l'Hercule Farneſe, & tranſportez à Parme, & de quantité de belles Peintures & Bas-reliefs, qui y ont auſſi été découverts.

* *Baſalte eſt le nom d'une pierre de la couleur du fer, & qui en a preſque la dureté.* Pline en fait mention. L. 36. C. 7.

De Florence. On a publié en cette Ville en 3. vol. *in-4. Le Vite de Profeſſori del Diſſegno*, &c. Les Vies des plus celébres Deſſinateurs, depuis l'an 1400, juſqu'à l'an 1550. depuis 1550. juſqu'en 1650. & depuis 1650. juſqu'à la mort de l'Auteur M. *Baldinuci.*

On a auſſi publié au même endroit un troiſiéme Tome, grand *in-folio*, de l'Architecture de Ferdinand *Ruggieri*, pour les *Portes* & les *Fenêtres*, avec les Deſſeins des plus habiles dans l'Art. *Studio d'Architettura Civile di porte è fineſtre.*

Et en troiſiéme lieu, une Traduction Italienne du Grec d'Oppian, ſur la Chaſſe & la Pêche, par M. Antoine-Marie Salvini. *Oppiano della Caccia è della Peſcha, &c.*

On imprime à Amſterdam en 2. vol.

in-

in-12. les *Mémoires* du Comte de Forbin, Chef d'Eſcadre, connu dans les dernieres Guerres ſous le nom de Chevalier de Forbin, &c. on aſſure que l'Ouvrage eſt inſtructif & curieux.

On a appris que le Marquis de Villeneuve, Ambaſſadeur de France à la Porte, étoit arrivé à Conſtantinople le 3. Decembre dernier avec le ſieur Sevin, Penſionnaire de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & le ſieur Fourmont, Aſſocié de la même Académie, qui y ont été envoyez par le Roi, pour faire des Recherches Litteraires.

DISCOURS du Chevalier Haans-Sloane au Prince de Galles, lorſqu'il le complimenta au nom de la Societé Royale.

LA Societé Royale de Londres, inſtituée pour les Recherches de la Phyſique, & pour perfectionner les Arts utiles à la Societé Civile, prend la liberté de venir marquer à V. A. R. la joye & la ſatisfaction qu'elle reſſent de ſon heureuſe arrivée en Angleterre. V. A. R. n'ignore pas le progrès qu'on a fait dans la connoiſſance de la Nature, par le moyen des Experiences. C'eſt par-là que l'Aſtronomie, la Géographie & la Navigation ont reçû de nouvelles lumieres, & que l'on voit fleurir l'Agriculture, le Jardinage, le Com-

merce & les Manufactures. La ſageſſe infinie & la Toute-Puiſſance de Dieu, Auteur de la Nature, dans la création & conſervation de l'Univers, ont ſurtout été expliquées & démontrées par les ſoins & l'application de pluſieurs Membres qui ont été autrefois l'ornement de cette Societé, ſous les auſpices des Rois, vos Ancêtres. La réputation, le ſçavoir & les talens d'un grand nombre de Membres qui la compoſent à préſent, nous donnent lieu d'eſperer avec confiance, que ſous la protection du Roi & de la Reine, & ſous les heureuſes influences d'un Prince doüé de tant de belles qualitez, elle pouſſera encore plus loin ces Recherches & ces Découvertes, & parviendra aux fins de ſon Inſtitution. Dans cette vuë nous ſupplions très humblement V. A. R. de nous faire l'honneur d'inſcrire votre nom au Regiſtre de nos Chartes & de nos Statuts, comme une marque de la bienveillance de V. A. R & de l'interêt qu'elle prend à la réuſſite de nos Recherches.

On mande de Londres que Coſſam-Hojab, Envoyé Extraordinaire de la Régence de Tripoli auprès du Roi d'Angleterre, alla ſur la fin du mois dernier à la Societé Royale, où le Docteur Deſaguliers fit en ſa préſence pluſieurs Expériences nouvelles & curieuſes de Chymie, dont ce Miniſtre parut extrêmement content, il fut enſuite reçû Membre de cette Societé.

On mande auſſi de Londres qu'un Eccle-

cleſiaſtique donne au Public la continuation de l'*Hiſtoire des Juifs* de M. Prideaux, en remontant de l'Epoque où celui-ci l'a commencée, juſqu'à la création du premier homme. Cet Ouvrage ſera en 3. vol. *in*-8. dont le premier paroît déja.

On apprend de Ratiſbonne, qu'on y voit un Decret de l'Electeur Palatin, qui deffend à l'Univerſité de Heidelberg, d'y ſoutenir aucune Theſe en matiere de Religion, qui n'ait été examinée & approuvée.

Comme l'Hiſtoire du Théatre Italien de M. Riccoboni, n'a été diſtribuée qu'aux Souſcripteurs de Londres & de Paris, & qu'à un petit nombre d'amis; l'Auteur en prépare une ſeconde Edition qui ſe vendra publiquement. Elle ſera augmentée d'une explication des Habits & du Caractere des Anciens Acteurs maſqués du Théatre Italien, des Extraits & des Examens d'une demi douzaine de Tragédies Italiennes & d'autant de Comédies.

Le P. N. le Brun de l'Oratoire mourut à Paris le 6. Janvier âgé d'environ 65. ans. Il étoit fort verſé dans les matieres Eccleſiaſtiques; il a donné au Public en

4. vol. *in* - 8. l'explication Litterale & Hiſtorique de ce qui regarde le Sacrifice de la Meſſe, & de ſes cerémonies, tirée des Monumens les plus authentiques de l'Egliſe d'Orient & d'Occident.

M. le Quien de la Neuville, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, mourut à Liſbonne le 20. May 1728, âgé de 82. ans. Il étoit originaire du Boulonois, & d'une ancienne & noble Famille de cette Province, connue dans les titres ſous le nom de le Chien, ou le Quien, ſelon la prononciation vulgaire du Païs. Il fut Cadet dans le Régiment des Gardes Françoiſes à l'âge de 15. ans. Differentes raiſons obligerent ſes Parens à lui faire changer de Profeſſion; il ne fit donc qu'une Campagne, & on le deſtina à la Robe. Sur le point d'être pourvû de la Charge d'Avocat General à la Cour des Monnoyes, on fit une banqueroute à ſon pere, ce qui obligea M le Quien de la Neuville à ne plus ſuivre le Barreau, & à s'appliquer aux Travaux du Cabinet. Feu M. Scarron, de qui il étoit parent, lui fit prendre du goût pour la Verſification; mais il négligea ce genre de travail, & M. de Peliſſon le porta déterminement à s'appliquer à l'Hiſtoire. Il ſe propoſa dès-lors d'écrire celle de Portugal, dont il donna deux volumes *in*-4. en 1720. Cet Ouvrage fit tant d'honneur à M. le Quien de la Neuville, qu'il fut reçû à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il s'appliqua enſuite à *l'Hiſtoire de l'Etabliſſement des Poſtes chez les Anciens & les Modernes*, qui eſt un Ouvrage très curieux, & qu'il dédia

à

§ M. le Marquis de Torcy, Miniſtre & Secretaire d'Etat. M. l'Abbé de Mornay, nommé par le Roi en 1713. à l'Ambaſſade de Portugal, ſollicita vivement M. le Quien de la Neuville de paſſer avec lui en cette Cour. L'affaire fut preſqu'auſſi-tôt concluë que propoſée. Ils partirent donc enſemble, & M. l'Ambaſſadeur eut la ſatisfaction de voir en arrivant à Liſbonne, que la réputation de M. le Quien de la Neuville l'y avoit prévenu d'une façon à l'exempter de préſenter au Roi de Portugal l'Hiſtorien de ſon Royaume, & l'homme du monde pour lequel on avoit conçû en Portugal le plus de conſideration & d'eſtime. Le Roi de Portugal donna à M. le Quien de la Neuville l'Ordre de Chriſt, qui eſt celui que le Roi porte; il y attacha une penſion conſiderable. M. le Quien de la Neufville travailloit encore peu de tems avant ſa mort à l'entiere perfection du troiſiéme volume de l'Hiſtoire generale de Portugal, lequel a été renvoyé de Liſbonne à ſes fils, dont l'aîné eſt Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Major du Regiment Dauphin Etranger Cavalerie. C'eſt un Officier de diſtinction & d'une valeur éprouvée. Le cadet eſt Directeut General des Poſtes à Bordeaux, & très-eſtimé.

Le 6. de ce mois, le P. Porée Jeſuite, Profeſſeur de Rhetorique au College de Louis le Grand, prononça un Diſcours Latin très-éloquent, dans lequel il prouva *que la Robe peut avoir ſes Heros, comme l'Epée a les ſiens.* L'Aſſemblée étoit compoſée d'un grand nombre de Prélats & de perſonnes de diſtinction. Nous employerons nos ſoins pour nous mettre en état de donner un Extrait de ce Diſcours.

CHANSON.

VOle, Amour, Dieu vainqueur, fais triompher tes armes,
D'une ingrate Beauté qui mépriſe mes larmes;
Vole, Amour, Dieu vainqueur;
Tu ne dois te venger qu'en ſoumettant ſon cœur:
Mais ſi cette Beauté rebelle
Devoit pour un Rival ceſſer d'être cruelle;
Suſpens tes coups, Amour, arrête-toi;
J'aime mieux que Phylis ſoit toujours inflexible,
Que de la voir ſenſible
Pour un autre que moi.

AUTRE.

BAcchus, dont j'aime la Liqueur,
Diſpute avec l'Amour l'empire de mon cœur,
Je ſens balancer la victoire;
Vous pouvez, belle Iris, les accorder tous deux,
Je ſerai toujours amoureux
Si vous voulez me laiſſer boire.

SPEC-

Fevrier 1729. Air de Mlle Buttier.

Vo . . . . . le, amour, Dieu vainqueur, Fais triompher

armes, D'vne ingrate beauté qui meprise mes larmes; Vo . . . . . .

. . . . . le, Amour, Dieu vainqueur; Tu ne dois te venger qu'ensorme

. . . tant son cœur. Mais si cette beauté re-belle Devoit pour vn rival cesser

. . . tre cruel . . . le, Suspens tes coups, Amour, arrete toy, j'aime mieux quep

. . . lis soit toujours jnflexible, Que de la voir sensible, Pour vn au-tre que mo

Autre de Mr. Courbois) Bacchus, dont j'aime la liqueur, Dispute avec l'Amour l'emp

. . . re de mon cœur. Je sens balancer . . . . . la vic.

. . . toi . . re. Vous pouves, Bel . . le Jris, les accorder tous deux; Je se.

. . . ray toujours a . . . moureux, Si vous voulés me les ser boire: Je s

. . . . ray toujours a . . . moureux, Si vous voulés me les . . ser boi . . . . .

. . . . . re. Vous pou &c. re

SPECTACLES.

L'Academie Royale de Muſique continuë les repreſentations d'*Alceſte*, le Jeudi, le Vendredy & le Dimanche, & le Mardy le Ballet de la *Princeſſe d'Elide*.

Le Jeudi 17. de ce mois, à la fin de l'Opera, la Dlle Sallé & le ſieur de Laval, tous deux en habit de Ville & ſans maſque danſerent enſemble les Caracteres de la Danſe, qui firent un extrême plaiſir à une trés-nombreuſe aſſemblée.

Le Dimanche 6. de ce mois, les Comediens François remirent au Théatre la Comedie de la *Mere Coquette ou les Amans Broüillez*, de Quinault, une des meilleures Pieces qui ſoient au Théatre, ſans contredit; elle eſt extremement ſuivie, auſſi eſt-elle parfaitement repreſentée par les Dlles Dangeville, le Couvreur & Quinault, qui joüent les Rôles de la Mere, de la Fille & de la Suivante. Les ſieurs Duchemin, Quinault & la Thorilliere, rempliſſent les Rôles du Pere du Fils & du Valet, & le ſieur Poiſſon y joüe le Rôle du Marquis.

Le ſieur Baron, qui a été quelque temps

incommodé, & qui, comme on ſçait, eſt dans un âge fort avancé, reparut le 20. de ce mois dans le Rôle de *Burrhus*, dans la Tragedie de *Britannicus*, qu'il joüa dans la plus grande perfection.

Le 3. Fevrier, l'Opera Comique fit l'ouverture de ſon Théatre, au Jeu de Paulme de l'Etoile, au voiſinage de la Foire S. Germain, & repreſenta la *Tante Rivale*, Piece nouvelle en Vaudevilles, avec des agrémens, laquelle n'ayant pas été goûtée du public, on joüa le 9. *Achmet & Almanſine*, qu'on avoit repreſenté à la derniere Foire de S. Laurent avec beaucoup de ſuccès. Le 16. on joüa une autre Piece qui a pour titre, *les Pelerins de la Mecque*, laquelle avoit été repreſentée à la Foire de S. Laurent en 1726. par la Troupe de *Franciſque*; la Ducheſſe de Bourbon & Mademoiſelle de Sens honorerent cette Piece de leurs preſences.

Le 31. Janvier, les Comediens Italiens donnerent la premiere repreſentation d'une Comedie nouvelle en Proſe en trois Actes, intitulée *la Mere Rivale*, laquelle n'a été joüée que cette ſeule fois.

Le 5. de ce mois, le ſieur Angelo Conſtantini, natif de Veronne, connu cy-devant ſous le nom de *Mezetin*, Comedien

de

de l'ancienne Troupe de l'Hôtel de Bourgogne, joüa ſur le même Théatre & débuta par les Rôles qu'il avoit joüé autrefois dans la Comedie intitulée, *la Foire S. Germain*, de l'ancien Théatre Italien, repreſentée dans ſa nouveauté en 1695.

Cette Piece fut precedée d'un Prologue du ſieur Lelio le fils, dont voici le ſujet.

Momus & Arlequin paroiſſent d'abord. Momus ſe plaint de voir ſi long-temps ſes Jeux deſertez. Il en demande la cauſe à Arlequin, qui l'impute à l'amour extrême que les François ont pour la nouveauté. Momus lui promet de remedier à cet inconvenient par une nouveauté qui doit l'emporter ſur toutes les autres. A ſon ordre un Vieillard venerable s'avance, il fait entendre que c'eſt le Mezetin de l'ancien Théatre Italien; à un nouvel ordre du Dieu qui l'introduit, & qui le prend ſous ſa protection, il dépoüille ſa robbe de vieillard, & paroît ſous l'habit de Mezetin. Momus récite une Fable au ſujet de ſa vieilleſſe. Il le compare à un arbre qui dans ſon Printemps, attiroit les Bergers & les Bergeres ſous ſon verdoyant feüillage, qui deffendoit les paſſants contre l'ardeur du Soleil dans l'été, & qui dans ſon Automne conſervoit encore des agrémens qui le faiſoient aimer; mais agrémens qu'il perdoit abſolument dans

ſon hyver, ce qui obligeoit tous ceux qui l'avoient autrefois cheri, à l'abandonner. Cette Fable ne paroît pas d'abord favorable à un Acteur âgé de ſoixante-quinze ans; mais Momus le conſole par un coup de marotte qui répand ſur ſon cher Eleve une agréable folie qui doit tenir lieu de jeuneſſe; après cette operation Momus ſe retire; Arlequin badine agréablement avec Mezetin, & va préparer la Piece à laquelle il invite Mezetin. Ce dernier raconte un ſonge qu'il a fait, dans lequel il s'eſt crû tranſporté d'Italie en France, & même au Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, dont le ſouvenir lui a toûjours été précieux. Il ajoûte qu'il a vû ſortir une Guitharre d'un trou, qu'il l'a priſe & en a joüé pour capter la bienveillance d'un Parterre qu'il a toûjours regardé comme ſon pere nourricier; que pour comble de bonheur ce Parterre, loin d'avoir oublié le plaiſir qu'il lui a fait autrefois, l'a excité par ſes applaudiſſemens à meriter de lui plaire encore. Tout ce qu'il a vû dans ſon ſonge s'execute réellement, on lui preſente une Guitharre ſur laquelle il chante; le Public applaudit; Mezetin lui fait une profonde reverence & ſe retire pour aller commencer la Piece. Voici le Couplet qu'il chante ſur l'Air: *Vous, qui vous mocquez*, &c. en s'adreſſant au Parterre:

Mezetin

Mezetin par d'heureux talens,
Voudroit vous ſatisfaire,
Quoiqu'il ſoit depuis très-long-temps,
Plus que ſexagenaire;
Il rajeunira de trente ans,
S'il peut encor vous plaire.

Il y eut un concours ſi extraordinaire que nonobſtant le prix de toutes les places au double ce jour-là, la Salle ne put pas contenir à beaucoup près toutes les perſonnes qui ſe preſenterent. Cet Acteur fut reçû favorablement du Public, ainſi que dans les autres Pieces où il a joüé depuis.

Le 7. on donna une ſeconde repreſentation de la même Piece & du Prologue; l'Aſſemblée fut auſſi très-nombreuſe & honorée de la preſence de la Ducheſſe de Bourbon, accompagnée de pluſieurs Seigneurs & Dames de ſa Cour.

Le 8. les mêmes Comediens joüerent une Piece Italienne, intitulée, *l'Amant Etourdi*, repreſentée dans ſa nouveauté en Septembre 1717. *Mezetin* y joüa le Rôle d'Intrigant en François. La Ducheſſe du Maine honora cette Piece de ſa preſence, pour voir le nouvel Acteur, à qui cette Princeſſe eut la bonté de dire

que

que ſon jeu lui avoit fait plaiſir. Le ſujet de cette Piece eſt le même dont Moliere s'eſt ſervi pour faire ſa Comedie de l'*Etourdi*.

Le 12. ils repreſenterent *Arlequin Déval iſeur de maiſons* ou *les Fâcheux*, Piece Italienne, joüée en May 1716. dans laquelle *Mezetin* joüa auſſi un Rôle d'Intrigant.

Le 13. ils donnerent *Arlequin Empereur dans la Lune*, Piece de l'ancien Théatre, joüée dans ſa nouveauté en 1684. à l'Hôtel de Bourgogne, le même Acteur y joüa un Rôle de Fourbe & une Scene nocturne avec Arlequin, qui fut fort applaudie par une très-nombreuſe Aſſemblée

Le ſieur Conſtantini, dit Mezetin, avoit été reçû à la Troupe des Comediens Italiens de l'Hôtel de Bourgogne en l'année 1680. Il joüa d'abord le Rôle d'Arlequin du temps de l'ancien Dominique, mort très-regretté en 1688. Il joüa enſuite celui de *Mezetin*, caractere de ſon invention, qu'il a toûjours joüé à viſage découvert juſqu'au mois de May 1697. que la Troupe fut ſupprimée.

Tous ces Comediens ſe diſperſerent alors. *Mezetin* alla à Brunſwik où il joüa ſon même Rôle dans une Troupe Italienne qu'il y trouva. Le Roi de Pologne, qui

avoit

avoit entendu parler de ſes talens, l'en retira pour l'attacher à ſon ſervice, & lui fit expedier en 1699. un Brevet, par lequel ce Prince lui donna le titre de Noble, avec la Charge de Camerier intime, Treſorier des Menus plaiſirs de S. M. & Garde des Bijoux de ſa Chambre, que le ſieur Conſtantini a exercée pendant près de 30. ans.

Outre les differens talens de cet Acteur pour ſa Profeſſion, on lui a toûjours trouvé la taille, les manieres & la tête admirable pour le Théatre, c'eſt ce qui engagea M. de Troy, dont tout le monde connoît l'habileté pour les Portraits, de faire en 1689. celui de *Mezetin.*, en habit de Théatre, que les Curieux vont encore admirer chez lui. Ce Portrait fut gravé en 1694. par le ſieur Vermeulen, Graveur de réputation. M. de la Fontaine, de l'Académie Françoiſe, qui honoroit *Mezetin* de ſon eſtime & de ſon amitié, compoſa ces ſix Vers, qui furent gravez au bas de l'Eſtampe.

ci de Mezetin rare & nouveau Protée,
La figure eſt repreſentée,
La Nature l'ayant pourvû
Des dons de la Métamorphoſe,
Qui ne le voit pas, n'a rien vû,
Qui le voit à vû toute choſe.

NOU-

NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON a appris de Conſtantinople que le Grand-Seigneur avoit mis de nouveaux Impôts ſur le Coton & les Huiles qui ſortent de ſes Etats, & de nouveaux droits d'Entrée ſur tous les Draps de France, d'Angleterre, de Veniſe & d'Hollande; qu'à cette occaſion les Miniſtres Etrangers avoient fait de fortes repreſentations au Grand-Vizir, & qu'on eſperoit que les nouveaux Droits d'Entrée ſeroient ſupprimez comme contraires au dernier Traité de Commerce.

Les Lettres de Conſtantinople du mois de Janvier, portent que la maladie contagieuſe y étoit entierement ceſſée, & qu'on avoit rétabli la communication avec les Fauxbourgs de Pera & de Galata.

RUSSIE

LE Duc de Meckelbourg a écrit au Czar pour l'engager à employer ſes bons offices auprès de l'Empereur, pour moderer la rigueur du Decret du Conſeil Aulique qui lui ôte l'adminiſtration de ſes Etats. Ce Prince a auſſi écrit à quelques Princes de l'Empire, pour les déterminer à prendre ſa deffenſe, ayant ſçû que quelques-uns d'entre eux avoient réſolu de s'oppoſer à l'execution de ce Decret, parce qu'ils prétendent que les affaires qui regardent les Etats de l'Empire ne doivent être décidées que de l'avis & du conſentement unanime

me des Princes qui ont voix à la Diete de cet Empire.

Le Prince Alexandre Nariskin, qui a l'honneur d'être proche parent du Czar, fut arrêté à Moſcou le mois dernier, ſans qu'on ſçache le ſujet de ſa diſgrace.

Le Comte de Sawa Wladiſlawitz Ragoſinski eſt revenu de Peckim, où il étoit allé en Ambaſſade; il en rapporte un Traité de Commerce qu'il a conclu avec l'Empereur de la Chine. On fera partir avec la Caravane qu'on envoye dans le même Pays, deux Académiciens de l'Académie de Peterſbourg, pour faire une Deſcription de ce qu'ils trouveront de plus remarquable ſur la route, & pour dreſſer un Itineraire nouveau, plus exact que les precédens.

POLOGNE.

LE Major d'Argelles, qui s'eſt enfui avec l'argent de ſon Régiment, a été jugé par le Conſeil de Guerre, & il a été déclaré infame.

On mande de Mittau, que la Nobleſſe du Duché de Curlande avoit eu de nouvelles aſſurances que le Czar lui fourniroit les ſecours neceſſaires après la mort du Duc Ferdinand, pour faire valoir l'Election qu'elle feroit d'un ſucceſſeur à ce Prince, & pour empêcher que la Province ne fût incorporée à la Republique de Pologne & diviſée en Palatinats.

SUEDE.

IL paroît par l'état de guerre preſenté aux Senateurs, que le Roi peut mettre en Mer au Printemps prochain 36. Vaiſſeaux de Guerre & 17. Frégates, & que S. M. a actuellement ſur pied 27000. hommes d'Infanterie, 2300. de Cavalerie, & 8000. de Milice.

On apprend de Stokolm, que le Miniſtre du Roy d'Angleterre a eu une Audience particuliere du Roy dans laquelle il lui a fait part que S.M. Britannique avoit pris la réſolution d'envoyer au Printemps prochain une Eſcadre de 15 à 16. Vaiſſeaux de Guerre dans la Mer Baltique.

Le Roi a envoyé 50000. écus à Copenhague, pour contribuer au rétabliſſement de la grande Egliſe Lutherienne.

DANNEMARC.

LA Flote que le Roi eſt en état preſentement de mettre en Mer, eſt de 37. Vaiſſeaux de Guerre, depuis 46. juſqu'à 96. Pieces de Canon, de 29. Fregates, de 46. Galeres & de 6. groſſes Prames ou Bâtimens plats, ſans compter les autres Barques armées.

On apprend de Norvege, que le froid exceſſif y avoit cauſé des maladies extraordinaires, & qu'il y mouroit beaucoup de monde comme enragé.

ALLEMAGNE.

LE 15. du mois dernier on tira à Vienne la Lotterie des Vaſes de Porcelaine de la nouvelle Manufacture de cette Capitale, qui en fournit à preſent d'auſſi beaux que celle de Dreſde.

On écrit de Temeſwar, que les Capucins de Vipalanka, avoient reçû depuis un an l'abjuration de 282. perſonnes, tant Calviniſtes que Lutheriens.

On aſſure que le Comte de Wratiſlaw, Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur à la Cour du Czar, a conclu à Moſcou un Traité de Commerce entre les Sujets de S. M. Imp. & les Moſcovites; que ce Traité eſt fort avantageux

ageux aux deux Nations, & que les Sujets le l'Empereur auront la liberté de faire enrer en Moscovie, sans payer aucun droit. e vif argent dont on a besoin pour le travail les Mines nouvellement découvertes en Sibeerie & dans les Provinces conquises par le eu Czar, vers les Frontieres de Perse.

L'Empereur prétend que les Commissaires ui iront de sa part en Hongrie pour regler les ffaires de la Milice, soient deffrayez pendant e séjour qu'ils y feront; & comme S. M. Imp. st informée que la dureté avec laquelle les eigneurs & les Prélats Hongrois traitent leurs assaux, est la principale cause de la pauvreté les Peuples de ce Royaume, elle a donné orre à ses Commissaires de déclarer aux Nobles u'ils eussent à constater par des titres authenques, le droit qu'ils prétendent avoir de traer leurs Vassaux en Esclaves, & de les faire ravailler au labour de leurs terres, sans leur onner aucun salaire.

Le 22. du mois dernier, on celebra dans le Monastere Royal des Religieuses de sainte Claire à Vienne, un Service solemnel pour l'Anniversaire de la Reine de France, Epouse de Charles IX. qui étoit fille de l'Empereur Maximilien II. & Fondatrice de ce Monastere.

Pendant que la terre a été couverte de neige, les Loups ont fait des desordres très-considerables dans toute la Hongrie & dans plusieurs endroits d'Allemagne. Ils ont dévoré plusieurs enfans & une quantité prodigieuse de bestiaux.

Le Duc Charles-Leopold de Meckelbourg a envoyé ordre à son Ministre à la Diete de Ratisbonne, de proteſter contre les Decrets du Conseil Aulique, qui donnent l'administration de ses Etats au Duc Chrétien Loüis son frere.

On a reçû à Vienne avis de Rome que le Pape avoit

avoit promis aux Cardinaux d'Althan & Cier fuegos, de faire le 19. du mois prochain, la ceremonie de la Canoniſation de S. Jean Né pomucene, Chanoine de Prague, dans l'Egliſ de S. Jean de Latran.

On apprend de Vienne, que les glaces d Danube s'étant détachées ſubitement le 31. d mois dernier, briſerent un grand nombre d Bateaux, & elles entraîne en le grand Pon qui étoit ſur cette Riviere auprès du Tabor.

ITALIE.

ON apprend de Naples, que les Riviere étant débordées, tant par la fonte des neiges, que par les pluyes continuelles, le Cardinal, Archevêque de cette Capitale, a ordonné des Prieres publiques, & l'on a découvert le Crucifix miraculeux des grands Carmes, au bruit de toute l'Artillerie des Forts & des Galeres.

On apprend auſſi que le Mont Etna ayant jetté une grande quantité de flammes ſur la fin du mois de Décembre, & le Mont Veſuve commençant à pouſſer des tourbillons de fumée on eſt dans la crainte d'un prochain tremblement de terre, ce qui oblige tous les habitans des environs de ſe retirer avec leurs effets.

Le Comte de Harrach, Viceroy de Naples, a reçû ordre de retirer par force des Monaſteres, les Deſerteurs qui s'y ſont réfugiez & de faire executer contre les Religieux qui refuſeront de les rendre, les dernieres Ordonnances que l'Empereur a fait publier à ce ſujet dans ſes Pays hereditaires.

On mande de Rome, que tous les Portugais qui y étoient, en ſont partis pour Liſbonne, afin de ne pas encourir la diſgrace du Roi. Les Cardinaux

ardinal Pereira a écrit au Sacré College qu'il voit été très bien reçû de S. M. Port. & qu'il e deſeſperoit pas de la porter à un accommo-ement avec le S. Siege.

PORTUGAL.

LE Roi, la Reine & les Princes & Princeſſes de la Famille Royale, partirent de Liſbonne 8. du mois dernier pour l'échange des Prin-eſſes, qui doit ſe faire ſur la Frontiere. L. M. ont accompagnées du Marquis de Capicelatro, Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, des Cardi-aux d'Acunha & Pereira, & de la principale Nobleſſe.

Le Roi tiendra pluſieurs tables ouvertes pen-ant le voyage. Tous les Officiers de Bou-he de la Maiſon du Roi & de celle de la Rei-e, ont pris les devants pour faire trouver des ivres ſur la route où L. M. nourriſſent & dé-rayent près de dix mille perſonnes.

Le Sénat de Liſbonne a fait dire par ordre lu Roi, à tous les Conſuls des Nations étran-geres, que S. M. ſouhaitoit qu'ils fiſſent dreſſer les Arcs de Triomphe pour l'Entrée ſolem-nelle de la Princeſſe du Breſil.

Le Cardinal de Motta & Silva a été chargé par le Roi, du ſoin des affaires pendant l'ab-ence de la Cour.

Le 10. Janvier, le Patriarche de Liſbonne, qui doit donner la Benediction Nuptiale au Prince du Breſil & à la Princeſſe ſa future Epou-ſe, partit auſſi accompagné de douze Cha-noines de l'Egliſe Patriarchale.

Le jour que la Cour partit de Liſbonne, elle alla coucher à Aldea-Galega, d'où elle partit le 9. Janvier à cinq heures du matin. L. M. entendirent la Meſſe dans l'Egliſe de N. D. d'A-

alaia

alaia & elles arriverent le ſoir au nouveau Pa
lais de Vendaſnovas.

Le 10. elles ſe rendirent à huit heures du matin à Monte-Mayor; & après y avoir entendu la Meſſe & viſité la Maiſon ou nâquit le Bienheureux Jean de Dieu, le Roi continua ſa marche, malgré le mauvais temps, juſqu'à Evora où la Nobleſſe de cette Ville & des environs, vint le recevoir à un quart de lieuë de la Ville, & l'accompagna juſqu'à l'Egliſe Cathédrale.

Le 11. S. M. donna audience au Chapitre & au Sénat de cette Ville.

Le 12. elle viſita pluſieurs Egliſes & Convents & fit donner 5000. Cruzades aux Chartreux pour faire dorer le principal Autel de leur Egliſe.

Le même jour la Reine arriva à Evora, où elle n'avoit pû ſe rendre la veille à cauſe du froid exceſſif qui l'avoit empêchée de ſe mettre en chemin.

Le 14. à 4. heures du matin, le Roi, accompagné du Prince du Breſil & des Infans, partit pour aller coucher à Villaviciosa, où la Reine & la Princeſſe du Breſil n'arriverent que le 15.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Liſbonne le 28. Décembre 1728. au ſujet du Comte de Harrach, Bailly & Ambaſſadeur de Malthe à la Cour de Portugal.

LE 24. de ce mois, M. le Bailly, Comte de Harrach, Capitaine General des Etcadres de la Religion de Malthe, & Ambaſſadeur Extraordinairre en cette Cour, s'embarqua ſur les deux Vaiſſeaux qui l'attendoient pour

le

le repaſſer dans la Mediterranne & continuer ſa navigation.

On a fort regretté ici ce jeune Seigneur qui s'eſt diſtingué par ſon bel eſprit & par ſes bonnes manieres : il a brillé ſur tout par ſa magnificence & par le bon goût des Fêtes qu'il a données depuis le 4. d'Octobre, jour de ſon débarquement.

Le Roi, pour marque de ſatisfaction, non-ſeulement lui a fait preſent de ſon Portrait enrichi de très-beaux brillants & eſtimé vingt mille Cruſades, mais S. M. en a fait auſſi de conſiderables à l'Ordre.

Le Comte de Villaflore, Grand Echanſon, petit-fils du fameux Comte de Villaflore, pere du Grand-Maître, chez qui l'Ambaſſadeur étoit logé, a fait des dépenſes extraordinaires en cette occaſion.

Le 22. Octobre, jour de la naiſſance du Roi, fut choiſi par le Comte de Harrach, pour faire ſon Entrée à Liſbonne. Le Comte d'Atalaye l'alla prendre à ſon Bord & le conduiſit à l'Audience de S. M. Cette ceremonie fut d'autant plus belle qu'elle ſe paſſa en partie ſur la Mer, ce qu'on ne ſe ſouvient pas d'avoir jamais vû. Le Cortege étoit grand & ſuperbe, plus de quatre-vingt Chevaliers de Malthe de toutes les Nations Catholiques accompagnerent l'Ambaſſadeur, tant à l'Audience qu'à ſon retour.

ESPAGNE.

LE Roi, la Reine & la Famille Royale partirent le 7. du mois dernier de Madrid pour Badajos, où L. M. doivent ſe rendre ſans faire d'autre ſéjour que ceux dont elles ne pourront abſolument ſe diſpenſer. Le Marquis de Brancas, Ambaſſadeur Extraordinaire du

Roi

Roy T. Ch. le Comte de Konigsegg, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur & la Comtesse son Epouse, ont pris les devans, ainsi que les autres Ambassadeurs & Ministres Etrangers. Après l'échange des Princesses, la Cour ira passer quelques jours à Sévilles, où l'on prépare des Fêtes pour L. M. qui retourneront ensuite à Madrid; le Roi ayant changé de résolution par rapport à la visite qu'il devoit faire de ses principales Places Maritimes.

L. M. continuerent leur voyage. Quoique les chemins fussent couverts de neige, elles arriverent le 7. avec le Prince des Asturies, la Princesse du Bresil & les Infans qui sont du voyage, à Casarrubios.

Le 8. à Torrijos.

Le 9. à Talavera, où le Corps de Ville & la Noblesse firent tirer un feu d'artifice & donnerent diverses autres Fêtes.

Le 10. à Oropesa.

Le 11. à Naval-Moral.

Le 12. à Zaraizejo.

Le 13. à Villa-Mesia.

Le 14. à Medellin.

Le 15. la Cour alla coucher à Arroyo de S. Servant.

Le 16. elle dîna à Lobon & vers les 5. heures du soir elle arriva à Badajoz, où L. M. furent reçûës par les Magistrats, les Commandans & les Officiers des Troupes de la Garnison qui étoit sous les armes.

Le 17. le Roy ayant reçû avis que le Roi & la Reine de Portugal, la Princesse des Asturies, le Prince du Bresil & les Infans Dom Pierre, Dom François & Dom Antoine, étoient arrivez dès la veille à Elvas, y envoya le Duc de Solferino, pour les complimenter de sa part, & le Comte de Montijo, pour porter les Presens à la Princesse des Asturies. Le

Le même jour le Roi de Portugal envoya à Badajoz le Marquis d'Alegrette, pour complimenter L. M. le Prince des Aſturies, la Princeſſe du Breſil & les Infans, & le Marquis de Caſcaes, pour porter les préſens à la Princeſſe du Bréſil.

Le reſte du même jour, & tout le lendemain 18. Janvier, furent employez à regler le Céremonial & à faire les préparatifs neceſſaires pour l'échange des Princeſſes. Le Marquis de Capicelatro, Ambaſſadeur du Roi, & le Marquis d'Abrantes, Ambaſſadeur du Roi de Portugal, furent chargez de ce ſoin.

Le 19. après midi, le Roi & la Reine partirent de Badajoz dans un magnifique caroſſe, avec le Prince des Aſturies, la Princeſſe du Breſil & les Infans, Dom Carlos & Dom Philippe. Le Caroſſe de L. M. fut ſuivi de ceux des Chefs des Maiſons Royales, des Gentilshommes de la Chambre, des Camereras majores, des Dames de la Chambre, des Dames d'honneur, des Majorsdomes, des Cameriſtes, des Dames de *Retraite* & de tous les autres Officiers des Maiſons du Roy & de la Reine, qui accompagnent ordinairement L. M. lorſqu'elles ſortent en cérémonie.

Vers les deux heures L. M. arriverent au Bâtiment de charpente & de menuiſerie qu'on avoit conſtruit ſur la petite riviere de Caia qui ſépare les Provinces d'Eſtramadoure & d'Alentejo, à une lieüe de Badajoz. Ce Bâtiment étoit quarré, extrémement orné & peint en dedans & en dehors, avec les Ecuſſons des Armes d'Eſpagne & de celles de Portugal aux deux Façades oppoſées.

Les Troupes de la Maiſon du Roy & celles de l'Eſtramadoure étoient rangées en haye, en deçà de la Riviere, formant un corps de

6000. hommes, précedées des Escadrons des Gardes du Corps & des Bataillons des Gardes Espagnoles & Walonnes.

Pendant que la Cour approchoit de la Maison dont on vient de parler, on vit paroître de l'autre côté de la Riviere, sur les bords de laquelle les Troupes de Portugal étoient aussi en Bataille, un Carosse magnifique dans lequel étoient L. M. Port. la Princesse des Asturies, le Prince du Bresil & les Infans; de sorte que la Cour d'Espagne & celle de Portugal entrerent en même tems dans le Salon destiné pour l'échange des Princesses.

Après les Complimens réciproques, on fit la lecture des Contrats de mariage, & on les signa. Le Roy & le Roy de Portugal demeurerent près d'une heure en conférence; & ayant ensuite pris congé l'un de l'autre, le Roy & la Reine de Portugal retournerent à Elvas, avec le Prince, la Princesse du Bresil & les Infans, & L. M. Catholiques revinrent à Badajoz, accompagnées du Prince, de la Princesse des Asturies & des autres Princes de la Famille Royale. Elles se rendirent à l'Eglise Cathedrale, où le *Te Deum*, entonné par le Cardinal de Borgia, fut chanté par la Musique de la Chapelle du Roy. Le soir, le Contrat de mariage du Prince & de la Princesse des Asturies fut ratifié, & le lendemain 20. le Cardinal de Borgia leur donna la bénédiction nuptiale, & il y eut le soir, comme la nuit précedente & les deux suivantes, des Feux d'Artifice, des illuminations, des mascarades à cheval & d'autres marques de réjoüissance.

Le 23. après-midi, la Cour d'Espagne & celle de Portugal se rendirent une seconde fois à la Salle de l'échange, où il y eut un magnifique Concert de voix & d'Instrumens, executé par

les

les Musiciens de la Chapelle du Roy & de celle du Roy de Portugal.

Le 24. le Roy déclara qu'il iroit de Badajoz à Seville avec les Princes & Princesses de la Famille Royale & leurs Officiers, & que la Princesse des Asturies seroit accompagnée de sa Camarera-Mayor, d'une de ses Dames, d'une Dame d'honneur, de quatre Cameristes & du P. Laubrussel, Jésuite, Confesseur de cette Princesse.

Le 25. la Cour d'Espagne & celle de Portugal retournerent encore au Salon de l'échange, où le Roi & le Roi de Portugal eurent une troisiéme & derniere conférence.

Le 27. après-midi, la Cour partit de Badajoz & prit la route d'Andalousie pour se rendre en huit jours à Séville, éloignée de Badajoz de 32. lieuës. Elle coucha le même jour à Lobon, & le 28. à Fuente del Maestre.

Le 29. les Seigneurs & Dames de la Cour qui ne sont pas du voyage de Séville, partirent de Badajoz, pour retourner à Madrid; mais les Ambassadeurs & Ministres Etrangers suivent la Cour, ainsi que quelques Seigneurs qui ont obtenu la permission d'aller à Seville, à condition qu'ils prendront une autre route, à cause de la difficulté qu'il y a de garnir suffisamment les chemins de provisions & de chevaux de relais.

Le 30. L. M. coucherent à Monasterio, où le lendemain elles prirent le divertissement de la Chasse aux environs de Sierra-Morena.

Le 1. de ce mois, elles coucherent à Sainte Olalla, & le 2. à Castel-Blanco, à cinq lieuës de Seville, où L. M. arriverent le 3. au soir.

Comme on croyoit que la Cour passeroit par Fuente del Cantos, Dom Alphonse del Coro, *Rico Hombre*, des environs de cette

s'étoit préparé à donner une Fête au Roi & devoit lui faire préſent d'un Baſſin d'or de 4000. Doublons, de deux beaux chevaux d'Andalouſie, & de beaucoup de gibier, de vins exquis & de fruits confits; mais L. M. s'étant detournez pour éviter cette ville, parce qu'il y avoit beaucoup de malades de la petite verole, Dom Alphonſe del Coro ſe rendit le 30. à Monaſterio, où il eut l'honneur de ſaluer L. M. & de faire un préſent conſiderable à la Reine : après quoi il alla trouver Dom Joſeph Patinho, pour lui dire qu'il avoit 500. mille Reaux à offrir au Roy en cas que S. M. en eut beſoin pour les frais extraordinaires de ſon voyage.

Pendant le voyage de la Cour, l'Infant Dom Loüis & l'Infante Dona Marie-Thereſe ſont demeurez au Palais de Madrid, parce qu'ils ſont trop jeunes pour endurer les fatigues de ce voyage.

GRANDE BRETAGNE.

LE 20. du mois dernier, on ſcella du Grand ſceau les Lettres Patentes qui créent le Prince Frederic, Prince de Galles & Duc de Cheſter, mais elles ne furent publiées avec les Cérémonies accoutumées que le 30. jour auquel on célebroit l'Anniverſaire de ſa naiſſance.

Les priſons de Londres n'ont jamais été ſi remplies de priſonniers pour dettes; & comme les Créanciers qui les détiennent ne ſont point obligez de fournir à leur ſubſiſtance, on doit propoſer un Reglement pour remedier aux inconveniens qui en arrivent; mais en attendant on lut le 23. du mois dernier dans toutes les Egliſes de Londres, une Lettre du Roy écrite à l'Evêque de cette Capitale, par laquelle il lui ordonne de faire faire une quête

dans

dans toutes les Paroiſſes, pour le ſoulagement de ces malheureux, dont pluſieurs ſont morts de froid & de miſere.

Les Evêques de ce Royaume ont reçû ordre de faire nommer le Prince de Galles dans les Prieres Publiques qu'on fait dans toutes les Egliſes pour la Famille Royale.

On apprend par les Lettres de la nouvelle Angleterre du 16. Décembre dernier, que les Armateurs Eſpagnols avoient pris 6. Navires Anglois & une Chalouppe, ſous prétexte de contrebande.

Le Vaiſſeau qui périt le 5. de ce mois, près de Dungarvon en Irlande, a été pillé par le Peuple de la Côte, qui a eu la cruauté de maſſacrer 8. Paſſagers & 5. Matelots, parce qu'ils vouloient ſauver quelques Effets de ce Navire, & le reſte a eu beaucoup de peine à échapper à cette populace, contre laquelle le Roi a ordonné de faire des pourſuites.

Le premier de ce mois, jour indiqué pour l'ouverture du Parlement, le Roi ſe rendit à la Chambre des Pairs avec les ceremonies ordinaires; & le Prince de Galles y ayant été introduit par les Ducs d'Ancaſter & de Dorſet, y prêta le ſerment accoûtumé, & prit ſa place à la droite de S. M. Enſuite les Communes ayant été mandées, le Grand Chancelier parlant au nom du Roi, fit le Diſcours ſuivant:

MILORDS ET MESSIEURS,

Je ſuis perſuadé que vous êtes aſſemblez dans l'attente d'être informez de la ſituation preſente des affaires publiques; ſatisfaction que les dépenſes déja faites & la crainte de les continuer encore quelque temps, vous font deſirer

raiſonnablement & avec juſtice. L'execution des Articles Préliminaires & l'ouverture du Congrès à Soiſſons, paroiſſoient devoir vous donner lieu d'eſperer de voir bien-tôt les heureux effets d'une Pacification generale; mais les vûës differentes & étenduës auſquelles on a été obligé de faire attention pour concilier les differens interêts & prétentions de tant de Puiſſances, ont parû être un Ouvrage d'un trop long temps & ſujet à trop de difficultez, de ſorte qu'on s'eſt déterminé à faire un projet de Traité proviſionel, qui ayant été concerté & négocié entre les Miniſtres des principales Puiſſances Alliées par le Traité d'Hanover & par celui de Vienne, a été approuvé par moi & par mes Alliez, dans l'eſperance qu'il le ſera auſſi par les Cours de Vienne & de Madrid; mais comme je n'ai encore reçû aucune réponſe deffinitive d'aucune de ces deux Cours, qui n'ont approuvé ni rejetté ce Projet, la deſtinée de l'Europe demeure en ſuſpens au milieu des difficultez qui accompagnent inévitablement un tel état douteux & indéterminé. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine que je ſuis encore obligé de parler à mon Parlement dans cet état d'incertitude: je connois les fardeaux dont mes Sujets ſont chargez, & je ſçai que dans la ſituation preſente des affaires, quelques-uns d'entre eux peuvent être portez à croire qu'une guerre actuelle ſeroit préferable à une Paix douteuſe ou imparfaite; mais comme ce parti eſt facile à prendre en tout temps, je ſuis aſſuré qu'on ne croira pas que je neglige de me faire rendre juſtice & à la Nation, lorſque des circonſtances convenables l'exigeront de moi. Je me flate que vous êtes perſuadez que je n'ai agi que dans des vûës avantageuſes au bien & à l'interêt de mon Peuple, & que par ce ſeul motif j'ai négligé de faire attention à quelques incon-

inconveniens passagers, dans l'attente d'obtenir chaque jour une Paix sûre & honorable, plutôt que d'allumer trop précipitamment la guerre en Europe, & d'exposer mon Peuple à des dépenses encore plus considerables & dont on ne pourroit déterminer la durée. Quelque desagreables que puissent être ces délais, il n'y auroit rien de plus injuste que de les imputer à ma conduite ou à celle de mes Alliez. Il est vrai qu'on a fait divers efforts pour rompre l'heureuse union qui est établie entre nous; mais la longue experience & les preuves réiterées d'une fidelité mutuelle, ont tellement affermi & cimenté cette alliance fondée sur un interêt commun, que toutes les entrepriſes pour l'affoiblir ou pour faire naître de la défiance & de la jalousie, ont été vaines & inutiles; & tout ce qu'on a pû dire pour insinuer le contraire, s'est trouvé faux & mal fondé. Il faudra cependant que nous tâchions d'amener cette importante affaire à une déciſion prompte & certaine, afin que ſi on peut la faire d'une maniere qui s'accorde avec la ſureté & la conſervation des Droits, Privileges & poſſeſſions de la Grande-Bretagne & de mes Alliez, le bonheur de la Paix puiſſe s'étendre dans toute l'Europe, & que mes Royaumes puiſſent joüir des heureux effets d'une tranquillité durable, ou que ſi cela ne peut s'obtenir, les Alliez puiſſent en s'uniſſant avec vigueur & réſolution, faire des efforts capables de procurer la juſtice & la ſatisfaction qui ont été ſi long-temps differées. Si nous tombons inévitablement dans ce cas, je compte ſur le zele & l'affection de ce Parlement, & jeſpere qu'il m'aidera efficacement & avec joye à ſoutenir une guerre juſte & neceſſaire.

Après que le Roi ſe fut retiré, les Seigneurs réſolurent unanimement de preſenter une

Adreſſe à S. M. pour lui rendre graces de ſa Harangue, & pour la remercier de leur avoir communiqué la ſituation preſente des affaires publiques & des meſures qu'elle prend pour procurer le bonheur de ſes Sujets, & pour l'aſſurer que la Chambre ſera toûjours prête à lui donner les ſecours neceſſaires pour ſe faire rendre la juſtice & la ſatisfaction qui lui ſont duës.

Les Communes par leur Adreſſe ont promis à S. M. de lui fournir les ſubſides neceſſaires pour la dépenſe de l'année courante, & même d'autres plus conſiderables, en cas qu'elle ſoit obligée de ſoutenir une guerre juſte & neceſſaire, conjointement avec ſes Alliez.

MORTS, NAISSANCES Des Pays Etrangers.

NOus n'avons pas été inſtruits aſſez à temps de la Mort de M. le Chevalier *Laurent*, Baronet de *Trent*, pour la mettre dans le dernier Mercure. Il mourut à Londres au mois de Décembre dernier. Son Pere, le Chevalier *Patrice*, Baronet de *Trent*, avoit rendu des ſervices très importans à la Maiſon de Stuart du temps de Charles II. Roi de la Grande-Bretagne.

Lorſque Jacques II. ſe retira en France, il le ſuivit, quittant, pour lui être fidelle, 20000 livres ſterling de rente en fond de terre, ce qui fait plus de 550000. livres de rente, argent de France. Ces grands biens furent confiſquez. Il reſta pluſieurs années à S. Germain en Laye. De-là il paſſa pour ſa ſanté à Aix-la-Chapelle; &

& ſe voyant une nombreuſe famille ſur les bras, il prit le parti de repaſſer en Angleterre pour tâcher de rentrer dans ſon bien ; mais comme il étoit proſcrit dans ce Royaume par pluſieurs Actes du Parlement, il fut arrêté ſur Mer par ordre du Roi Guillaume III. & conduit à la Tour de Londres, où il mourut quelque temps après ſubitement. Il avoit été premier Commiſſaire de la Grande Treſorerie d'Angleterre. Il avoit eu neuf enfans, cinq fils & quatre filles. L'aînée des filles a épouſé Milord *Slane*, aîné de l'illuſtre Maiſon des Flemming, qui avoit des biens conſiderables & qui eſt mort depuis deux ans, portant le nom de Milord *Langford*. La ſeconde qui n'eſt point mariée, demeure actuellement à Londres. La troiſiéme eſt morte à Paris dans le Convent des Religieuſes de la Raquette. La quatriéme a épouſé M. le Prince d'Auvergne.

Des quatre fils, l'aîné mourut en Irlande, au ſervice du feu Roi Jacques, étant Colonel du Regiment connu en France ſous le nom des Dragons de la Reine. Le ſecond changea de Religion & ſes biens lui furent rendus par un Acte du Parlement d'Angleterre; mais il n'en joüit pas long-temps, ayant été tué en duel peu de temps après. Le troiſiéme *Charles de Trent*, ne voulut point de ſes biens au prix qu'ils avoient coûté à ſon frere, & il aima mieux s'en voir privé pour toûjours, que d'être infidele à ſa Religion. Le quatriéme fut tué à la Bataille de *Caſſano*, Capitaine dans le Régiment de Dillon. Le cinquiéme, *Laurent*, Chevalier Baronet de Trent, dont la mort donne lieu à cet article, a été pendant quelques années Page du Roi de France. Après la mort de ſes freres il paſſa en Angleterre pour eſſayer de rentrer en poſſeſſion d'une partie des biens

de sa Maison, posſedez par le Marquis de Ruvigny, connu sous le nom de Milord Gallowai. Mais ses efforts ont été inutiles : il a trouvé un obstacle invincible dans son attachement à la Religion Catholique. Il a eu le bonheur d'y mourir, & ce n'a pas été une petite consolation pour lui dans ses derniers momens, de l'avoir constamment preferée à des biens que la mort lui devoit sitôt enlever.

M. Leowutitz-Buchostow, Major General d'Artillerie du Czar, mourut sur la fin du mois de Décembre dernier à Petersbourg, dans la 69. année de son âge. Il avoit commencé en 1674. à servir en qualité de Soldat sous le Czar Alexis Michaelowits, Bisayeul de S.M.Cz. Le feu Czar ayant formé en 1695. sa nouvelle Garde de Préobazinski, qui est la premiere Milice reglée qu'on ait vûë en Moscovie, il fut enrôlé dans la Compagnie des Bombardiers de ce Corps, & ce Prince étant très-content de ses services, le fit passer par tous les degrez jusqu'à celui de Major General, qui n'auroit pas été le dernier si ce Prince avoit véçû, puisque quelques années avant sa mort il avoit fait élever dans une des principales Places de Moscou, la Statuë en Bronze de cet Officier.

Le Czar a fait faire à Moscou des Obseques magnifiques au Comte Apraxin, grand Amiral de Moscovie. Le Convoi commença par un Fourier, un Trompette & un Timballier, en habits noirs ; ils étoient suivis de l'Adjudant du défunt & de quatre autres Adjudans, qui marchoient deux à deux. Les Regimens qui les suivoient, avoient à leur tête leurs Officiers, ayant des Crespes à leur Chapeau & à leur Epée ; les Tambours étoient couverts de Drap noir & les Haut-bois de Crespes. Après ces Regimens marchoient trois détachemens de l'Ar-

l'Artillerie, compoſez chacun d'un Officier & de dix Canoniers, qui étoient précédez & ſuivis de cinq piéces de Canon. A quelque diſtance, le Secretaire du Grand Amiral étoit à la tête de ſes autres Officiers & Domeſtiques; tous en longs Manteaux de deüil. Les Chantres & le Clergé, précédez de deux Maréchaux de ceremonie, venoient enſuite; puis deux Ecuyers à Cheval; un Cheval de parade qui étoit monté par un Champion, armé de pied en cap, tenant une Epée nuë à ſa main. Ce Cheval armé & bardé, étoit tenu par deux Palefreniers. Les Drapeaux qui ſuivoient, étoient portez par des Officiers de Marine, accompagnez de Gardes Marine. Le Cheval de Selle du Grand Amiral marchoit entre les Drapeaux tenu en main par deux Officiers à pied. L'Etendart rouge du Vaiſſeau Amiral étoit porté enſuite par un Officier de la Flote, ayant à ſes côtez deux Gardes-Marine; il étoit ſuivi d'un Cheval, couvert d'un Caparaçon de Velours noir, aux armes du Comte Apraxin, & d'un autre Etendart, aux armes de ce Comte, que portoit un Officier de l'Etat Major, au milieu de deux Gardes Marine: L'Ecu aux armes du défunt, étoit porté par un autre Officier, accompagné auſſi de deux Gardes Marine. Après un autre Cheval caparaçonné comme le précedent, marchoient un Cuiraſſier en cuiraſſe noire, des Officiers de l'Etat major de la Marine, tenant divers Etendarts, & un Officier du même Corps portant le portrait du défunt. Un Officier portant des Eperons d'or ſur un Carreau de velours cramoiſi; ſix autres portant les Gantelets, le Caſque & l'Epée du défunt, le Collier de l'Ordre de S. Alexandre, celui de l'Ordre de S André, & le Bâton de Commandant, tous marchant à pied au mi-

lieu d'une file de Gardes Marine ; l'Etendart de l'Amirauté & celui de l'Etat étoient portez immédiatement devant le Corps qui étoit dans un Char, tiré par ſix Chevaux caparaçonnez, conduits par autant d'Ecuyers, en longs Manteaux de deüil, & ſuivi de douze Capitaines de Vaiſſeaux ; ſix Majors portoient un Dais de Velours noir, à crépines d'argent, au deſſus du Char où le Cercueil étoit élevé & à découvert. Les coins du Poële étoient tenus par quatre Colonels, & les Cordons du Dais par ſix Lieutenans Colonels. Ce Char étoit ſuivi des parens du défunt que conduiſoient le Grand Maréchal de ſa Maiſon & deux autres Maréchaux ; & tout le Convoy étoit éclairé de près de 400 Flambeaux.

Le Duc Jean-Guillaume de Saxe Eyſenach, mourut à Eyſenach le 4 du mois dernier, dans la 63e année de ſon âge, étant né le 17 Octobre 1666. Il avoit épouſé le 28 Nov. 1690. Amelie de Naſſau Dietz, laquelle étant morte le 16 Février 1695, il ſe remaria le 27 Février 1697, avec Chriſtine-Julienne de Bade Dourlac, qui mourut le 10 Juillet 1707. Le 28 Juillet de l'année ſuivante, il épouſa en troiſiémes nôces, Madelaïne-Sibile de Saxe Weiſſenfels. Il a eu de ſa premiere femme, Guillaume-Henry qui lui ſuccede, & une Princeſſe qui eſt morte ; de la ſeconde, trois Princes qui ſont morts, & trois Princeſſes, dont l'ainée a été mariée au Duc Jean-Adolphe de Saxe Weiſſenfels ; & de la troiſiéme un Prince & deux Princeſſes, dont l'ainée eſt morte.

Le Comte Philippe-Charles Ceſar de Hohenloë, Conſeiller au Conſeil Aulique de l'Empereur, & Juge Superieur de la Chambre Imperiale de Werzlar, mourut à Francfort le 15 du mois dernier, âgé de 61 ans. Il avoit

épouſé

épouſé en premieres nôces ſa couſine germaine, qui mourut en couche en 1698. Et en ſecondes, Sophie Léopoldine, fille de Charles Landgrave de Heſſe-Reinfels.

Lothaire-François de Schomborn, Archevêque, Electeur de Mayence, y mourut le dans la 74e année de ſon âge, étant né le 24 Septembre 1655. Ce Prince qui étoit fils de Philippe Erwin de Schomborn, Comte de Reigelsberg, mort le 4 Novembre 1668. & de Marie Urſule, Comteſſe de Greffenclau, morte en 1682. fut élu Evêque de Bamberg en 1693. & Coadjuteur de Mayence, le 3 Septembre 1694. Il prit poſſeſſion de l'Electorat, le 30 Mats de l'année ſuivante, après la mort de l'Electeur François, Baron d'Ingelheim. Il a pour ſucceſſeur le Prince Palatin François-Loüis de Neubourg, Electeur de Tréves, Evêque de Breſlau & de Wormes, & Prevôt d'Elwangen, qui fut élu ſon Coadjuteur le 5 Novembre 1710.

Le Cardinal Laurent Cozza, à qui le Pape avoit envoyé le matin ſa benediction, *in articulo mortis*, mourut à Rome le 18 Janv. après midi, dans la 75e de ſon âge, étant né à S. Laurent, dans le Diocèſe de Montefiaſcone, le 31 Mars 1654. Il avoit été General des Religieux Mineurs de l'Etroite Obſervance, de la Regle de S. François, connus en France ſous le nom de Cordeliers & Gardien de la Terre-Sainte.

Le Pape le fit Cardinal dans le Conſiſtoire du 9 Decembre 1726. Le 16 du même mois, S. S. lui donna le titre de S. Laurent, *in Pane Etperna*, dont il ſe démit le 20 Janvier 1727, pour prendre celui de Sainte Marie d'*Ara cœli*.

Le 29 Janvier, au matin, le Cardinal Jean-Baptiſte Salerno, qui étoit malade depuis quelque temps, reçut à Rome le Viatique & l'Extréme-

trême-Onction, & vers les deux heures après midy, il mourut dans la 59e année de son âge, étant né dans le Royaume de Naples, le 24 Juin 1670. Il étoit de la Compagnie de JESUS, lorsque le feu Pape Clement XI. le fit Cardinal dans le Consistoire du 29 Decembre 1719. Le 31, son Corps fut exposé sans aucuns ornemens funeraires, dans l'Eglise de S. Ignace des Jesuites, où l'on fit le même jour ses Obseques ausquelles le Pape assista avec le Sacré College, & ensuite il fut porté dans l'Eglise de S. Etienne le Rond, dont il étoit Titulaire, & où il a été inhumé. Après la ceremonie le Pape accorda aux Jesuites le Rescrit qu'ils demandoient, pour se mettre en possession de la succession de ce Cardinal, qui est mort *ab intestat*; & dans laquelle est comprise une Maison de Campagne, qu'il avoit fait bâtir à Tivoli.

Le 13 de ce mois, vers les six heures du soir, on enterra dans l'Eglise de S Gilles à Londres, un homme âgé de 104 ans. Le Poële étoit porté par six hommes, âgez de 100 ans chacun, qui étoient précedez par deux autres, de même âge.

On a appris de Génes, que la Princesse heréditaire de Modéne, y étoit accouchée d'une Princesse, le 7 de ce mois.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, M. Benet, Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultez & des Procureurs des Nations, eut l'honneur de préſenter un Cierge au Roi & à la Reine, ſelon l'ancien uſage. Le Pere Vicaire General des Religieux de la Merci, accompagné de trois Religieux du Couvent du Marais, eut auſſi l'honneur de préſenter un Cierge à la Reine, pour ſatisfaire à une des conditions de leur établiſſement, fait à Paris en 1615. par la Reine Marie de Medicis.

Le 2. Fevrier, fête de la Purification de la ſainte Vierge, le Roi accompagné du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Duc du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte de Toulouze & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Eſprit, qui s'étoient aſſemblez dans ſon Cabinet, ſe rendit à la Chapelle du Château, où S. M. aſſiſta à la Benedic-

tion

tion des Cierges, à la Proceſſion & à la Grande Meſſe qui fut celebrée par l'Abbé Teſnieres, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Muſique, & chantée par la Muſique. La Reine accompagnée des Dames de ſa Cour, entendit la Grande Meſſe dans ſa Tribune. L'après-midi, L. M. aſſiſterent à la Prédication du P. Boyer, Religieux Théatin, & enſuite aux Vêpres.

Le lendemain le Roi & la Reine partirent de Verſailles pour aller coucher au Château de Marly & y demeurer quelque temps.

M. d'Angervilliers, Secretaire d'Etat de la Guerre, a pris des arrangemens certains avec M. le Controlleur General des Finances, pour faire payer de mois en mois, chez les Tréſoriers Generaux de l'Extraordinaire des Guerres, tout ce qui reſtoit des anciens billets, en commençant par ceux des Troupes, des Marchands pour habillemens, & des Entrepreneurs d'autres fournitures & par les années les plus reculées, ce qui a eu ſon execution dès le mois de Janvier dernier ſur les Etats arrêtez par M. d'Angervilliers.

Le 3. de ce mois le Lieutenant de Police fit l'ouverture de la Foire S. Germain, pour être tenuë aux lieux & Pla-

ces

ces accoutumez. Ce Magiſtrat avoit rendu une ordonnance le 22. Janvier, portant réglement ſur ce qui doit être obſervé pendant la tenuë de la Foire.

Le 6. le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, courants le Cerf avec leurs équipages, longeant la Riviere de Marne ſur le grand Chemin, où ils avoient ci-devant paſſé pluſieurs fois; un homme de leurs équipages paſſa le premier ſans nul accident, mais ſoit que ſon Cheval eut ébranlé la terre, ou que les inondations en euſſent creuſé les bords, ces deux Princes paſſant par le même endroit où leur Piqueur avoit paſſé, leurs Chevaux gliſſerent de façon, que malgré les ſages précautions de ces Princes, ils tomberent dans la riviere avec leurs Chevaux, & furent à fond par trois & quatre fois differentes, nageant tant ſur le ventre que ſur le dos l'eſpace d'un quart d'heure, étant aſſez proches l'un de l'autre ſans oſer s'accrocher, ce qui donna lieu au Meunier de Chelles de venir à leur ſecours; il y arriva ſi à propos avec deux de ſes garçons, qu'il retira ces deux Princes, & leur donna tous les ſecours qu'il pût leur donner. Le Prince de Dombes n'ayant nulle connoiſſance, il le crut mort, & le Comte d'Eu n'étoit guére mieux. Le Duc du Maine a

fait

fait une penſion au Meunier de 400. liv. ſa vie durant, & lui a fait donner cent piſtoles d'argent comptant.

Madame de France l'aînée, qui a été fort indiſpoſée d'une fiévre cauſée par les dents, ſe porte mieux. On lui a changé de Nourrice.

Le 25. du mois dernier, l'Ambaſſadeur de Dannemarck préſenta au Roi & au Cardinal de Fleury, le Prince de Heſſe-d'Armſtad, beau-frere du Prince Royal de Dannemarck qui voyage en France *incognito*.

Le 6. de ce mois, le Roi quitta le deüil qu'il avoit pris pour la Reine de Sardaigne. S. M. le reprit le 8. pour la mort de la Princeſſe Natalie, ſœur du Czar, & le quitta le 16.

Le Roi a accordé à M. N. Barbery, Marquis de Vaſtan, Maître des Requêtes, Intendant de la Generalité de Caën, une Penſion de ſix mille livres.

Le Marquis de Monti, Brigadier des Armées du Roi, a été nommé par S. M. ſon Ambaſſadeur en Pologne.

Le Roi a accordé au Marquis de Paulmi, Enſeigne de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde de S. M. le Gouvernement de la Ville de S. Brieu, vacant par la mort du Comte de la Riviere ſon pere.

Le

Le 6. Janvier, la Ville de Carpentras, Capitale du Comtat Venaiſſin, fit faire des réjoüiſſances publiques pour le rétabliſſement de la ſanté du Roi ; les Conſuls, les Magiſtrats, la Nobleſſe & un grand concours du peuple aſſiſterent à la Grande Meſſe, pendant laquelle il y eut une ſalve de toute l'Artillerie ; elle fut celebrée pontificalement par M. d'Abbaty, Evêque de Carpentras, qui donna enſuite un magnifique repas. Les Vêpres furent auſſi celébrées pontificalement. Le *Te Deum* y fut chanté par la Muſique, & ſuivi d'une ſalve de l'Artillerie comme le matin ; des feux de joye & des illuminations dans toute la Ville.

Le 8. la Lotterie pour le rembourſement des Rentes de l'Hôtel de Ville fut tirée en préſence du Prevôt des Marchands & des Echevins en la maniere accoutumée. Le fonds pour le mois de Février s'eſt trouvé monter à la ſomme de 642612. liv. o. 9. laquelle a été diſtribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur ſont écheus, conformément à la Liſte generale qui a été renduë publique. Le Lot le plus conſiderable de ce mois qui eſt de 25000. liv. eſt échû au N°. 27030 ſous la deviſe, *S. Jacques.*

Les deux places d'aſſociez qui vaquoient dans l'Académie Royale des Inſcriptions

&

& Belles-Lettres, par la promotion de Mrs Hardion & Banier, devenus Penſionnaires, ont été remplies par Mrs de la Nauze & l'Abbé de Paris.

Le 20. de ce mois, le Duc d'Orleans Premier Prince du Sang, demanda au Roi ſon agrément pour ſon Mariage avec la Princeſſe Eliſabeth de Lorraine, ſa Couſine, fille aînée du Duc & de la Ducheſſe de Lorraine.

Le 22. le Duc de la Rochefoucault, Pair de France, fut reçû au Parlement, & y prit ſéance en cette qualité, avec les cerémonies accoutumées.

Le ſieur le Maire a donné ſon cinquiéme Recüeil d'Airs ſérieux, comiques, &c. il ſe vend *chez Boivin, à la Régle d'or, ruë S. Honoré.* Le *Te Deum* qui fut chanté le 26. Decembre dernier à l'Abbaye Royale de S. Antoine des Champs-lez Paris, dont Madame de Bourbon Condé eſt Abbeſſe, & dont on a parlé dans le Mercure du mois dernier page 188. eſt de la compoſition du même Auteur, auſſi bien que le Divertiſſement qui fut chanté le même jour dans le Parloir de cette Abbaye.

Le 2. de ce mois, *Fête de la Purification*, il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries; on y chanta deux Motets à grands Chœurs de M. de la Lande,

de, *Cantate Domino* & *Dominus regnavit*, dont l'execution fut parfaite. Les Dlles Antier, le Maure, & Bourbonnois, chanterent chacune un petit Motet à une ſeule voix, qui furent fort applaudis par une magnifique & nombreuſe Aſſemblée. Les Srs Guignon & Blavet qui joüerent ſéparement des *Concerto* ſur le Violon & la Flute, ne firent pas moins de plaiſir.

Le 7. il y eut le Concert ordinaire. On chanta le Divertiſſement de *l'Union de la Muſique Françoiſe à l'Italienne* de M. Battiſtin. La Dlle le Maure chanta la Cantate *de l'Eté*, avec beaucoup de préciſion & d'agrémens.

Le 9. on chanta le Divertiſſement de *l'Amour guéri par l'Amour*, de M. du Bouſſet, & la Cantate de la *Muſette*, chantée par la Dlle le Maure.

Le 14. on executa un Divertiſſement nouveau, intitulé: *l'Union de l'Amour & de l'Hymen*, de la compoſition de M. d'*Aquin*, qui fut très-goûté. Les paroles ſont de M. Carolet, qui a fait auſſi celle des Divertiſſemens du *Triomphe de Daphné*, *de la fauſſe indifference*, & *de l'Amour guéri par l'Amour*, dont il a été parlé dans les précedents Mercures. On trouvera les paroles de tous ces Divertiſſemens chez Thomelin, Libraire, Place

de Sorbonne ; on les vendra ſéparement ou en Recüeil. La Dlle le Maure chanta la Cantate de *Léandre & Hero*, de M. Clerambaut, & la Dlle Bourbonnois celle des *Bains de Tomery*, de M. Battiſtin.

Le 16. on redonna le même Divertiſſement. La Dlle Bourbonnois, & le ſieur Dun, chanterent la Cantate de *Democrite & d'Heraclite*, à deux voix, de M. Battiſtin. La Dlle le Maure chanta ſeule une Cantatille nouvelle de M. Mouret, qui fut très applaudie. On finit par un Motet de M. de la Lande.

Le 21. on chanta deux des plus beaux Motets du même Auteur, *Dominus regnavit* & *Confitebor*, dans leſquels la Dlle Hermance chanta pour la premiere fois des morceaux qui firent beaucoup de plaiſir. Le ſieur Guignon joüa le *Concerto du Printemps de Viraldy*, qui eſt une excellente Piéce de ſimphonie. On chanta enſuite une Cantate Françoiſe & une Cantate Italienne, chantées par la même Dlle Hermance, qui fut très-applaudie.

Le 7. il y eut Concert à Marly chez la Reine. M. Deſtouches, Sur-intendant de la Muſique du Roi, fit chanter le troiſiéme, quatriéme, & cinquiéme Acte de l'Opera d'*Hypermneſtre*, dont S. M. avoit entendu le Prologue & les deux pre-

premiers Actes à Verſailles le 26. de l'autre mois. La Dlle Antier, les Srs Chaſſé & Bouteloup continuerent de chanter les Rôles *d'Hypermneſtre*, *de Danaus* & de *Lincée* avec beaucoup de ſuccès.

Le 9. on chanta le Prologue, & le premier Acte de l'Opera *d'Armide*.

Le 14. on continua le ſecond & le troiſiéme Acte, après leſquels la Dlle Pitron de la Muſique du Roi, chanta *Regnez, belle Thétis*, Air de M. Campra.

On chanta le quatriéme & cinquiéme Acte du même Opera. La Dlle Antier brilla à ſon ordinaire dans le Role d'Armide, comme dans tout ce qu'elle chante, & fut fort applaudie de toute la Cour. La Reine eut la bonté de témoigner à M. Deſtouches ſa ſatisfaction ſur l'execution de ces Concerts.

Le 21. & le 23. la Reine entendit le Prologue, le premier, le ſecond, & le troiſiéme Acte de *Roland*. La Dlle le Maure, & le ſieur Chaſſé chanterent les Rôles *d'Angelique* & de *Roland*, avec des applaudiſſemens qu'ils ont bien meritez.

Le 28. on finit le même Opera, par le quatriéme & par le cinquiéme Acte. On doit donner à la Reine le premier Mars pour dernier Concert de Marly une ſimphonie choiſie, compoſée de Violons, Hautbois, & Baſſons.

JUGEMENT rendu en la Sénéchauſſée de Lyon, contre M. Mathulon, en faveur des Pauvres du grand Hôpital & Hôtel-Dieu de Notre-Dame de Pitié du Pont du Rhône de Lyon. Extrait d'une Lettre écrite de Lyon le 24. Janvier dernier.

LE compte, Meſſieurs, que vous avez rendu au Public dans votre Mercure du mois d'Octobre 1727. de ce qu'a produit l'Acte de M. Mathulon, qui renferme ſes engagemens au ſujet de la quadrature du Cercle, & qui eſt inſeré dans le Mercure du mois de Juillet de la même année, demande que vous ſoyez inſtruits de la ſuite de cette affaire.

M. Nicole de l'Académie Royale des Sciences, ayant cedé par Acte paſſé pardevant Notaires, aux Pauvres de notre Hôpital, ſes droits ſur la ſomme de 3000. liv. depoſée par le ſieur Mathulon, en faveur de celui qui démontreroit la fauſſeté de ſa Solution de la Quadrature du Cercle; Mrs les Directeurs de notre Hôpital ont fait aſſigner le ſieur Mathulon, lequel ayant refuſé de conſentir à la délivrance de la ſomme dépoſée, & la conteſtation ayant été portée à la Senéchauſſée de Lyon, ce Tribunal vient

Dame Menée en Traisneau Sur la Neige. 1729.

vient de mettre en état les Pauvres de notre Hôpital de profiter de la liberalité de M. Nicole par le Jugement qu'il vient de rendre, lequel porte qu'ayant égard à l'intervention des Directeurs, ordonne que la ſomme de 3000. liv. depoſée par le ſieur Mathulon, entre les mains de Me Vernon, Notaire, ſera délivrée aux Directeurs dudit Hôpital; quoi faiſant, il en demeurera bien & valablement déchargé, condamne en outre le ſieur Mathulon aux dépens.

M. Auras, Avocat General de la Cour des Monnoyes, a parlé dans cette affaire d'une maniere très-digne; il a diſtingué les promeſſes dont l'execution dépendoit du hazard, d'avec celles dont l'execution dépendoit de l'adreſſe, ou du travail des Particuliers; & après avoir condamné les premieres, il a montré que les dernieres devoient avoir leurs executions. Je ſuis, &c.

COURSE DE TRAISNEAUX.

Le 11. du mois dernier, le Roi fit à Verſailles ſur la neige une courſe de Traineaux des plus magnifiques avec un grand nombre de Princes, de Princeſſes, de Seigneurs & de Dames de la Cour. Le Marquis de Beringhen, Premier Ecuyer du Roi, marchoit à la tête ſur un grand

Traineau tiré par quatre Chevaux pour frayer le chemin. Tous les autres Traineaux étoient à un ſeul Cheval. S. M. ſuivoit immédiatement ſur un magnifique Traineau, dont le Cheval avoit un riche caparaçon bordé de grelots d'argent. Le Roi avec toute ſa ſuite en Traineaux, après avoir fait le tour du grand Canal, alla faire collation à la Menagerie, & enſuite ſouper à Trianon. S. M. qui a pris ce Divertiſſement pluſieurs fois avoit pris ſoin de faire diſtribuer aux Princes & Seigneurs de ſa ſuite, des bourſes de taffetas blanc, avec des nœuds de rubans couleur de roſe; ils étoient preſque tous en bonnets fourrez & de grandes mouſtaches poſtiches, avec des Redingotes ou d'autres habits fourrez; les Princeſſes & les Dames étoient en Bagnolettes, en Mantilles, & quelques-unes par-deſſus leurs habits, avoient des manieres de Cazaquins fourrez, à la Polonoiſe.

Ce ſpectacle brillant, auſſi nouveau en France qu'il eſt commun en Allemagne & dans le Nort, * a extrêmement ex-

* *On compte que le Divertiſſement d'une courſe de Traineaux, ſuivi d'un grand ſouper que le Comte Joſeph de Kinski donna à Vienne le mois dernier à* 180. *perſonnes, lui a couté plus de* 50000. *Florins.*

cité

cité la curioſité de la Cour & de la Ville, & a fait un très-grand plaiſir.

On n'avoit point vû depuis nombre d'années un tems ſi propre à aller en Traineaux, à cauſe de la forte gelée & de la quantité de neige : pluſieurs courſes de Traineaux ſe ſont faites dans les allées du Cours-la-Reine, avec un très-grand concours de gens de tous états, en carroſſe & à pied, que ce ſpectacle agréable & ſingulier attiroit ; la beauté des chevaux qui vont le grand galop, la richeſſe des harnois & des caparaçons, le bruit des grelots, les étendarts de diverſes couleurs, flotant dans les airs, & la magnificence des Traineaux peints & dorez avec beaucoup de goût, de formes agréables & toutes differentes, les habits riches & galans, quoique de la ſaiſon & en fourures, des Dames & des Seigneurs, leurs coeffures & leurs bonnets de differentes figures, enfin tous leurs ajuſtemens variez & ſinguliers, tout cela joint au ſon des fanfares, faiſoit un effet très-ſingulier. Quantité de Princes & de Seigneurs ont fait faire des Traineaux auſquels rien n'a été épargné pour la richeſſe & le goût.

La courſe qui ſe fit au Cours-la-Reine le 18. du mois dernier, fut la plus belle, la plus nombreuſe en Traineaux & par le plus beau jour qu'on ſçauroit voir. Un grand Traineau au Prince de Carignan,

attelé de quatre chevaux, ſur lequel étoient les trompettes & les timbales marchoit à la tête ; ſuivoient le Traineau de la Ducheſſe de Bourbon Doüairiere, mené par le Duc de Retz. Le ſecond ſur lequel étoit la Ducheſſe de Bourbon étoit mené par le Prince de Carignan. Mademoiſelle de Sens qui étoit dans le troiſiéme, étoit menée par le Comte de Saxe. Les Dames placées ſur les autres Traineaux qui compoſoient une longue file, étoient conduites par divers Seigneurs, qui quoiqu'aſſis ſur une palette en ſaillie derriere le Traineau, paroiſſent preſque debout. Voici la répreſentation d'un de ces Traineaux, qui pourra donner une idée plus juſte du ſpectacle qui donne lieu à cet article. Il a été deſſiné d'après un de ceux du Prince de Carignan.

FESTE SOLEMNELLE celébrée dans l'Egliſe des Auguſtins déchauſſez, au ſujet de la Découverte du Corps de S. Auguſtin.

LE 16. Fevrier, les Religieux Auguſtins déchauſſez du Convent de la Place des Victoires, célebrerent avec beaucoup de ſolemnité la découverte du Corps de S. Auguſtin. Cette Fête fut annoncée la veille par le ſon de toutes les cloches.

Trois

Trois cens hommes du Guet, ordonnez par M. le Comte de Maurepas, & commandez par les Sieurs Duval, pere & fils, mirent un grand ordre à cette cérémonie. Ils ſe rendirent dès ſix heures du matin à la grande porte de la cour du Monaſtere, & où ils ſe rangerent en haye juſqu'à la Place des Victoires, à l'exception de 50. hommes qu'on réſerva pour écarter la foule.

Sur les huit heures du matin les Religieux eſcortez d'un détachement du Guet, allerent en proceſſion prendre le Chapitre de Notre Dame qui fut reçu à l'Egliſe des Auguſtins au bruit des boëtes & de pluſieurs pieces de canon & au ſon des tymbales, des trompettes & des hautbois; l'Egliſe étoit ornée & éclairée avec autant d'ordre que de magnificence. Le Chœur de cinquante pieds de long ſur trente cinq de large étoit fort orné; on y avoit dreſſé un Arc de triomphe, ſous lequel on avoit mis une ſtatuë en cire de S. Auguſtin revêtu d'habits Pontificaux, une Croſſe à la main. Meſſieurs de Notre-Dame officierent; la Meſſe fut celébrée par M. Vivant, Grand-Chantre, & chantée par la Muſique du Chapitre. M. le Cardinal de Noailles qui ne put pas ſe rendre avec ſon Chapitre, à cauſe de ſon grand âge, arriva pendant la Meſſe, & S. E. fut reçuë

à la porte par les Religieux qui le conduisirent dans un Appartement préparé. La Messe étant finie, S. E. revêtuë de ses habits Pontificaux, & accompagnée d'un grand nombre d'Officiers alla à l'Eglise. Le R. P. Provincial, à la tête de sa Communauté, le reçut à la grande Porte, lui présenta l'eau benite, l'encensa, & lui fit un compliment qui fut fort aplaudi.

Son Eminence conduite au Trône qu'on lui avoit préparé, entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de Notre-Dame, au bruit du canon & des boëtes. Le Chapitre s'en retourna ensuite processionnellement, précedé des Gardes qui l'avoient accompagné le matin.

Le soir les Vêpres furent chantées par les Religieux de la Maison. M. l'Evêque de Toul y officia pontificalement. Il y eut un Discours qui fut prononcé par le Pere René, lequel prit son Texte du 49^e. Chapitre de l'Ecclésiastique : *Ossa ipsius visitata sunt, & post mortem prophetaverunt.* Le Sermon étant fini, on célebra un Salut du S. Sacrement, suivi d'une Procession : M. l'Archevêque de Roüen, y officia & plusieurs des Prélats qui avoient assisté à la solemnité du matin se trouverent au Service de l'après-midi. Enfin la Fête fut terminée par des salves d'Artillerie

d'Artillerie, & le ſoir il y eut de grandes illuminations.

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye Commandataire de Breüil-Benoît, Ordre de Cîteaux, Diocèſe d'Evreux, vacante par le décès de M. Poncet de la Riviere, Evêque d'Uſez, a été donnée à M. Pierre Guillaume Gaillon, Prêtre du Diocèſe d'Evreux.

L'abbaye Commandataire de S. Remy de Reims, Ordre de S. Benoît, vacante par le decès du Cardinal Gualterio, en faveur du Cardinal de Geſvre.

L'abbaye Commandataire d'Obazine, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Limoges, vacante par le decès de M. de Leſcure, en faveur de M. de la Rocheaimon, Evêque de Sarepte.

L'Abbaye Commandataire de Boſchaud, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Perigueux, vacante par le decès de M. Medidier, en faveur de M. Jean de Pons, Clerc tonſuré du Diocèſe de Clermont.

L'Abbaye Commandataire de S. Maur ſur Loire, Ordre de S. Benoît, Diocèſe d'Angers, vacante par le decès de M. Martineau, en faveur de M. de Lozandieres, Chanoine de l'Egliſe primatiale de Nancy

L'Abbaye Commandataire de S. Eloy-Fontaine, Ordre de S. Auguſtin, Diocèſe de Noyon, vacante par le decès de M. Poncet de la Riviere, Evêque d'Uſez, en faveur de M. de Chevriers, Aumonier de la Reine & Comte de Lyon.

L'Abbaye Commandataire de Mortemer, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Roüen, vacante par le decès de M. de Ratabon, ancien Evêque de Viviers, en faveur de M. Charles Beaupoil de S. Aulaire, Aumônier de la Reine.

Le Prieuré Commandataire conventuel & électif de Mortagne, Ordre de S. Auguſtin, Diocèſe de Saintes, vacant par le decès de M. de France, en faveur de M. Leon de Beaumont, Evêque de Saintes.

Le Prieuré Commandataire, conventuel & électif de Reugny, Ordre de ſaint Auguſtin, Diocèſe de Clermont, vacant par le decès de M. Dardan, en faveur de M. Ceſar de Cuers, de Cagolin, Prêtre du Diocèſe de Toulon.

L'Abbaye de Notre-Dame de Mercoire, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Mende, vacante par le decès de Mad. de Celez, en faveur de Mad. de S. Herem de Montmorin, Religieuſe du même Ordre.

L'Abbaye de S. Paul de Soiſſons, Ordre de S. Auguſtin, vacante par le decès de Mad. d'Epinay de Lignery, en faveur

de

de Mad. de Fourcy, Religieuſe de l'Abbaye du Pont-aux-Dames,

L'Archevêché de Bourges, vacant par la démiſſion de M. le Cardinal de Geſvres, dernier titulaire, en faveur de M. l'Abbé de Roye de la Rochefoucault Prêtre du Diocèſe de & Vicaire general de l'Archevêché de Roüen.

L'Abbaye Commandataire de S. Barthelemy, dans la ville de Noyon, Ordre de S. Auguſtin, vacante par le decès de M. de Ratabon, ancien Evêque de Viviers, en faveur de M. Bauyn, Prêtre du Diocèſe de Paris, & Chancelier de l'Egliſe Metropolitaine de Paris.

L'Abbaye Commandataire de S. Arnoult, dans la Ville de Metz, Ordre de S. Benoît, vacante par le decès du Sieur Chazot, dernier titulaire, en faveur de M. François Sanguin de Livry, Clerc du Diocèſe de Paris.

L'Abbaye Commandataire de Chateliers, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Poitiers, vacante par le decès de M. de Lorraine d'Armagnac, Evêque de Bayeux, en faveur de M. François Joſeph Pouſſard du Vigean, Prêtre du Diocèſe de Poitiers, Docteur de Sorbone.

L'Evéché de Bayeux, vacant par le decès de M. de Lorraine d'Armagnac, en

faveur de M. Paul d'Albert de Luynes, Grand-Vicaire de Meaux.

L'Abbaye Commandataire de S. Savin de Lavedan, Diocèſe de Tarbes, Ordre de S. Benoît, vacante par le decès de M. Baillif, en faveur de M. l'Abbé de Langle, Chanoine de Rennes.

L'Abbaye Commandataire de Breüil, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Limoges, vacante par le decès de M. Poiſſon, en faveur de M. Martial Sardine, Prêtre du Diocèſe de Limoges.

Le Prieuré de S. Loup de Nau, Diocèſe de Sens, Ordre de S. Benoît, dépendant de l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif, auquel le Roy a droit de nommer, à cauſe de l'union de cette Abbaye à la Cure de Verſailles, vacant par le decès de M. Laurenceau, en faveur de M. Claude Auguſte Tiſſart de Rouvre, Prêtre Docteur de Sorbonne.

L'Abbaye de Gercy, Ordre de S. Benoît, Diocèſe de Paris, vacante par le decès de la Dame Foucaut, en faveur de Mad Charlotte Caſtel de S. Pierre, Religieuſe de l'Abbaye de Bellefond.

L'Abbaye ſécularisée de S. Sernin de Toulouſe, Ordre de S. Auguſtin, vacante par le decès de l'Abbé Sanguin de Livry, en faveur de M. Henry de Rouſſet

de

de Ceilhes de Rocozel, Prêtre du Diocèſe de Lodéve.

La Coadjutorie de l'Evêché de Quebec en Canada, en faveur de M. Doſquet, Evêque de Samos, du conſentement de M. Loüis François de Mornay, titulaire de cet Evêché.

MORTS, BAPTEMES & Mariages.

MArtin de la Caſſagne, Evêque de Leſcar, mourut dans ſon Diocèſe le 13 du mois dernier, âgé de près de 90. ans.

Le 17 du même mois, Dame Catherine Varin, veuve de Jean Coſte de Champeron, Ecuyer, Conſeiller, Secretaire du Roy, mourut âgée de 85 ans 6 mois.

Le Janvier, M. N. Silvain, cy-devant premier Valet de Chambre de feu MONSIEUR, mourut âgé de 92 ans. Il joüiſſoit de 30000 liv. de rentes ſur la Tontine, étant le dernier de ſa Claſſe.

Dame Elizabeth le Cocq, veuve de Jacques de Souillac, Marquis de Chatillon, Lieutenant General des Armées du Roy & dans la Province du Rouſſillon, mourut icy le 21 Janvier, dans le 78e année de ſon âge.

Maximilien Henry de Béthune, Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain d'Henrichemont & de Boiſbelle, Marquis de Conty, Comte de Gyen, Vicomte de Meaux-Bretteüil, &c. Lieutenant General du Païs de Vexin-le-François, Gouverneur des Villes & Châteaux de Mante & de Gyen, Chevalier des Ordres du Roy, mourut le 2 Février, dans la ſoixante & uniéme année de ſon âge, ſans laiſſer d'Enfant de ſon mariage, avec Dame Marie-Jeanne Guyon, veuve de Loüis-Nicolas Fouquet, Comte de Vaux, &c. Le 5, après avoir été expoſé ſur un Lit de Parade, dans ſon Hôtel, il fut porté en grand Convoy, auquel aſſiſterent un tres grand nombre de Seigneurs & de Perſonnes de diſtinctions, en l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul, lieu de ſa ſépulture.

Il étoit fils puiſné de Maximilien-Pierre-François de Bethune, Duc de Sully, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, &c. & de Dame Antoinette Servien. Il porta le nom de Chevalier de Sully durant la vie du Duc de Sully ſon frere aîné. Il entra fort jeune dans le Service, & ſe ſignala particulierement aux Siéges de Philiſbourg, de Manheim, de Franckemberg, de Dixmude & d'Ath, & dans les Combats de Luzara, de Caſſano, &c. où il commandoit la Cavalerie en qualité

qualité de Brigadier des Armées du Roy. Il devint Duc de Sully par la mort de Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Bethune ſon frere, arrivée le 24 Decembre 1712, ne laiſſant point d'Enfans de ſon mariage avec Dame Armande du Cambout de Coaſlin, morte en 1721.

Le nouveau Duc de Sully prêta ſerment de Duc & Pair de France, & prit ſéance au Parlement le 14 Février 1713. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roy, le 3 Juin 1724. Il étoit le V^e Duc de Sully depuis l'érection de l'ancienne Baronie de ce nom en Duché & Pairie, faite au mois de Février 1606, en faveur de Maximilien de Bethune, premier du nom, &c. dont la poſterité, par Anne de Courtenai, ſa premiere Epouſe, finit en la perſonne du Duc de Sully, qui vient de mourir. Il eſt fort regretté par ſes belles qualitez, ſur tout pour ſon goût pour les Lettres & par la bienveillance particuliere dont il honoroit les Perſonnes qui s'y diſtinguoient.

La Duché & Pairie de Sully ne ſort point de la branche aînée de ſa maiſon, & paſſe à la perſonne de Loüis-Pierre-Maximilien de Bethune, Marquis de Courville & de Villebon, Comte de Nogent, &c. Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, &c. de la maniere qui ſuit :

Max-

Max. de Bethune, I. du nom, Duc de Sully, Marquis de Rosny, &c. Pair & Maréchal de France, Grand-Maître de l'Artillerie, Sur-Intendant des Finances, & premier Ministre sous Henry IV. épousa en secondes nôces, étant veuf d'Anne de Courtenay, Rachel de Cochefilet, dont il eut :

François de Bethune, Comte & puis Duc * d'Orval, &c. Sur-Intendant des Bâtimens & Grand-Voyer de France, Lieutenant General des Armées du Roy, & au Gouvernement du Païs Chartrain; Chevalier des Ordres du Roy, & premier Ecuyer de la Reine Anne d'Autriche, morte en 1678. lequel par son premier mariage avec Jacqueline de Caumont de la Force, donna naissance à Maximillien-Alpin de Bethune, Comte d'Orval, &c.

Le Comte d'Orval, mort en 1692, laissa de son mariage avec Catherine de la Porte, Maximilien-François de Bethune, Marquis de Courville, &c. Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roy, qui mourut le 8 Avril 1685, âgé seulement de 28 ans, laissant de Dame Marie-

* *Par Lettres du mois de Juin 1652, d'érection en sa faveur, des Seigneuries de Nogent le Rotrou, de Montigni, &c. en Duché & Pairie; lesquelles Lettres n'eurent point de lieu, faute d'enregistrement avant sa mort.*

Jeanne

Jeanne d'Orleans de Rothelin ſon Epouſe, Loüis-Pierre-Maximilien de Bethune, né poſthume, dont il eſt parlé cy-deſſus, & qui devient Duc de Sully, Prince Souverain d'Henrichemont, &c. par les droits de ſa naiſſance.

Il a ſervi dans les dernieres guerres en qualité de Meſtre de Camp du Regiment de la Reine, à la tête duquel il fut bleſſé à la Bataille de Malplaqué. Il a été premier Gentilhomme de la Chambre de feu Monſeigneur, Fils de France, Duc de BERRY, & Lieutenant General au Gouvernement du Païs Chartrain. Après la mort de ce Prince, il reporta au Roy d'Eſpagne ſon Collier de l'Ordre de la Toiſon d'or, duquel Sa Majeſté Catholique le revêtit, avec l'agrément du Roy. Il a épouſé le 10 Janvier 1709. Dame Loüiſe Deſmarets, fille de N. Deſmarets, Marquis de Maillebois, &c. Miniſtre d'Etat, Controlleur General des Finances, Grand-Tréſorier & Commandeur des Ordres du Roy, & de Dame Magdelaine Bechameil de Nointel, dont il a deux filles, Nicole-Maximilienne & Magdelaine-Henriette-Maximilienne de Bethune.

Le Duc d'Orval prit une ſeconde alliance avec Dame Anne de Harville, fille d'Antoine, Marquis de Palaiſeau, &c.

morte

morte le 18 Novembre 1716. dont il y a eu plusieurs enfans. Il ne reste aujourd'hui de ce second mariage qu'Armand de Béthune, Abbé des Abbayes de Senanques, de Pontieres & de Blanche-Couronne, & de Nicole de Bethune, Abbesse de Giff, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Paris.

Le 4. Philippe Varnier, Ecuyer, Conseiller Secretaire du Roy, Greffier en Chef des Requêtes de l'Hôtel, mourut âgé d'environ 84. ans.

Le 10. Dame Marie-Françoise de la Grange, veuve de M. Jean-Jacques Charon, Chevalier, Marquis de Menars, Président à Mortier, mourut à Paris, âgée d'environ 78. ans.

Le 15. François Sanguin de Livri, Abbé des Abbayes de S. Arnould de Metz, de Livri, de Fontenay & de Beaulieu, mourut dans la 52e année de son âge. Il étoit Ambassadeur du Roi en Portugal, lorsqu'il fut nommé Ministre de S. M. en Espagne, & il avoit été Ambassadeur en Pologne.

Anne Bernard Sauvestre de Cliffon, Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Regiment des Gardes-Françoises, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mourut le 21 Fév. âgé de 74 ans.

Simon

Simon Bolduc, Apoticaire de la Reine d'Eſpagne, & cy-devant de S. A R. feuë MADAME, l'un des anciens Académiciens, Penſionnaire de l'Académie des Sciences, ancien Juge Conſul, & ancien Marguillier de S. Sulpice, mourut le 24 Février, âgé d'environ 82 ans, dans la réputation d'une capacité conſommée, & d'un grande probité.

Le 18 Decembre dernier, Dame Marguerite du Boſc, épouſe de Bertrand Ceſar, Marquis du Gueſclin, &c. Meſtre de Camp de Cavalerie, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans, accoucha d'un fils, qui fut endoyé le même jour, & auquel les ceremonies du Baptême furent ſuppléées le 27 Janvier. Il eut pour Parain M. le Duc d'Orleans & pour Maraine Mademoiſelle Eliſabeth-Philippe d'Orleans, premiere Princeſſe du Sang.

Le Chevalier de Rohan, qui a pris le nom de Comte de Chabot, épouſa le 30 Janvier, Mademoiſelle de Retz, riche heritiere de Bretagne.

La nuit du 24 au 25 du même mois, M. le Pelletier de Beaupré, épouſa dans l'Egliſe S. Thomas du Louvre, Mademoiſelle de Cotte, fille de M. de Cotte, Directeur General de la Monnoye des Médailles.

Michel-Philippe Levêque de Gravelle,

Conſeiller au Perlement de Paris, fils de Nicolas Levêque, Maître des Comptes, & de Dame N. Guillois, épouſa le 15 Février, Marie-Barthelemi Toynard, fille de M. Toynard, Fermier General.

Joſeph-Pierre Dufort, Maître des Comptes, fils de N. Dufort, Maître des Comptes, a épouſé N. Soulet, fille de Nicolas Soulet, Conſeiller au Parlement, Doyen de la cinquiéme Chambre des Enquêtes.

M. Jacques-Bernard Chauvelin, Maître des Requêtes, fils de M. Bernard Chauvelin, Conſeiller d'Etat, Intendant de Picardie & d'Artois, & de Dame Catherine-Martin, épouſa le 16 Février Dlle Marie Ourſin, fille de Jean Ourſin, Conſeiller-Secretaire du Roy, &c. & de Dame Catherine Allem.

Le ſieur Collin avertit le public, qu'il a apporté d'Eſpagne un ſecret tres-particulier, qui vient de l'Amerique, pour faire pluſieurs ſortes d'Encres à écrire, d'un beau noir de Jais velouté; il n'y aura jamais de blanc ni de moiſi, ni aucune acrymonie deſſus, & ne ſe corrompra jamais, quelque gardée qu'elle ſoit; elle eſt nette comme du vin & bien coulante. Il poſſede auſſi le ſecret de faire de l'Encre de la Chine en bâtons.

Il demeure ruë de la Vieille Draperie, chez M. d'Ambrun, Maître Cordonnier, au ſecond appartement. A Pâques il demeurera ruë de

la Savaterie, chez M. François, à l'Image Nôtre-Dame, au premier étage, à côté de l'Hôtel de Pepin.

Les Planches & les Eſtampes de Callot, de la Belle & de Silveſtre, que le ſieur Fagnani, ruë de la Monnoye, devoit mettre en vente le 7 Mars, ſelon l'annonce qui en a déja été faite, eſt remiſe au 20 du même mois de Mars, où toutes perſonnes ſeront bien reçuës pour voir & examiner toutes les curioſitez de pluſieurs eſpeces, leſquelles ſeront délivrées au plus offrant & dernier encheriſſeur.

On a imprimé par mépriſe, dans le Mercure du mois dernier, page 44. la Replique de l'Abbé le Franc, au ſujet du Paradoxe du P. Caſtel, avant la Lettre de Monſieur B. H D. R. qu'on trouvera dans le Mercure prochain.

EDIT, ARREST,

SENTENCES DE POLICE, &c.

EDIT DU ROY, portant création de trois Maîtriſes d'Eaux & Forêts en la Province d'Auvergne. Donné à Verſailles au mois de Décembre 1728.

ARREST du 7. Décembre, concernant les Certificats des mentions faites par les Notaires ſur les Minutes & Groſſes des Contrats de Rente ſur l'Hôtel de Ville, en éxecution de l'Arrêt du Conſeil du 24. Juin 1722. qui n'ont pas encore été remis aux Payeurs

LETTRES PATENTES ſur Arrêt du 14. Decembre

Décembre 1728. concernant les visites, la maniere & la forme dans lesquelles les Commis des Fermes du Roy les pourront faire dans les Abbayes & autres Convens de Filles.

ARREST du même jour, qui deffend aux Communautez d'Habitans d'acquerir des Domaines par la voye des Reventes, sans y être autorisez par Mrs les Intendans des Provinces.

DECLARATION DU ROY au sujet de l'embarquement & du débarquement des Matelots dans les Ports du Royaume, Terres & Pais de l'obéissance de S. M. & dans les Pays étrangers; & aussi au sujet des à comptes qui peuvent être donnez sur les salaires desdits Matelots. Donnée à Versailles le 18 Decembre 1728. Registrée en Parlement le 14 Fevrier 1729.

AUTRE du même jour, au sujet de la Pêche des Moules dans les Provinces de Flandres, Pays conquis & reconquis, Boulonnois, Picardie & Normandie.

ARREST du 19. Décembre, concernant les Officiers des Chancelleries établies près les Cours & Conseils superieurs & Provinciaux.

AUTRE du même jour, qui proroge pendant un an la faculté accordée aux Négocians François qui font le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des Bœufs salez, & les transporter ensuite sur les mêmes Vaisseaux ausdites Isles & Colonies.

AUTRE du 4. Janvier, portant moderation des

des Droits de Marc d'Or, Sceau, Enregiſtrement chez les Gardes des Rôles, frais de Receptions & Inſtallation des Offices vacans, ou de nouvelle création qui ſeront levez aux Revenus Caſuels pendant le courant de l'année 1729.

AUTRE du même jour, concernant les longueurs & largeurs des differentes eſpeces d'Etoffes des Manufactures de Beauvais.

AUTRE du 18. Janvier, qui regle les Droits de ſortie qui doivent être perçûs ſur les Etoffes de fil, poil ou laine, mêlée de Soye.

AUTRE du même jour, en interpretation de celui du 19. Octobre 1728. concernant les Droits de ſortie ſur les Chapeaux.

ORDONNANCE DE POLICE du 21. Janvier, portant deffenſes à toutes perſonnes maſquées, de porter ou faire porter épées, bâtons ou autres armes.

ARREST de la Cour de Parlement, du 24. Janvier, qui permet d'expoſer & vendre des Oeufs pendant le Carême prochain dans les Marchez & Places publiques de cette Ville.

AUTRE du 29. Janvier, qui permet aux Rentiers auſquels il eſt échû & pourra écheoir à l'avenir pluſieurs Lots à prendre ſur differens Contrats, de réünir leſdits Lots ſur celui deſdits Contrats qu'ils voudront choiſir.

AUTRE du premier Fevrier, concernant les Rentes viageres conſtituées par la Compagnie des Indes.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France du mois de Février*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris, le 5. Mars 1729.

HARDION.

TABLE

Pieces fugitives. L'Ambition, *Poëme allegorique*, 205
Lettre de M Caperon, ſur les Sels contenus dans l'Air, &c. 217
Leçon de Poëſie à Madame B... 225
Lettre ſur une Expreſſion ancienne, &c. 226
Epitre & Réponſe, 237. & 239
De qui s'eſt paſſé à l'Aſſemblée publique à la derniere Aſſemblée de l'Académie des Sciences de Montpellier, 240
La Solitude, *Poëme*, 247
Replique du P. Caſtel au Chevalier de Louville, 254
Ode contre les Athées, &c. 262
Explication du mot Bigre, 269
L'Amour profane, *Ode*, 272
Suite de l'Hiſtoire Litteraire de la Ville de Lyon, &c. 277
Sonnet ſur la Convaleſcence dn Roy, 292
Queſtion ſur les Logogryphes en Vers, &c. 293
Enigmes & Logogryphes en Vers, 298
Nouvelles Litteraires des beaux Arts, &c.

Por-

Portraits & Eloges des Premiers Préſidens du Parlement d'Aix, 301
Quatriéme Tome des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, 308
Bibliotheque Germanique & Diſcours prononcez à l'Académie de Peterſbourg, 313
Bibliotheque Grecque, &c. 318
Les Amuſemens de l'Amitié, 327
Motets de feu M. de la Lande, &c. 332
Theſe de Théologie, &c. 335
Nouveau Traité d'Architecture, 337
Examen Philoſophique de la Poëſie en general, 339
Nouvelle Edition des Conciles du P. Labbe, &c. 344
Diſcours de la Société Royale de Londres au Prince de Galles, 349
Chanſons notées, 354
Spectacles, 355
Début de Mezetin à la Comedie Italienne, 356
Nouvelles du Temps; de Turquie, Ruſſie, Pologne, Suede, &c. 362
Dannemarck, Allemagne, Italie, Portugal, Eſpagne, &c. 364
Echange des Princeſſes d'Eſpagne & de Portugal pour le double Mariage du Prince des Aſturies & du Prince du Breſil, 370
Nouvelles de la Grande-Bretagne, & Diſcours du Roi aux Chambres, 374
Morts, Naiſſances des Pays Etrangers, 378
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 385
Concert des Thuilleries, 390
Concerts chez la Reine, 392
Jugement rendu à Lyon contre le ſieur Matulon, ſur la ſolution de la Quadrature du Cercle, 394
Benefices donnez, 401
Morts, Baptêmes, Mariages, 405

Fête celebrée dans l'Eglise des Auguſtins Déchauſſez, 398
Benefices donnez, 401
Morts, Baptêmes, Mariages, 405
Edits, Arrêts, Sentences, &c. 413

Errata du 2. volume de Decembre.

PAge 2837. ligne 19. 1670. *liſez* 1680.

Errata de Janvier.

PAge 83. ligne. 12. il dit, *liſez* dit.
Pag. 84. l. 16. mieux, *ôtez ce mot.*
Pag. 120. l. 34. Londres, *ajoûtez*, chez Ribotau, en 1709.
Pag. 193. l. 4. dudit Hôtel, *liſez à la place*, de l'Hôtel de Ville de Paris.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 291. l'Aſie, *liſez* la vie.
P. 359 l. 3. quoiqu'il ſoit depuis très, *liſez* & quoi qu'il ſoit depuis long-tems.

L'Air noté doit regarder la page 354
La Planche des Traineaux, la page 398